

# *BULLETIN*

*DE LA*

*SOCIÉTÉ*

*DES*

# *AMIS DE VIENNE*

Société fondée en 1904

N° 78

Fascicule 1 - Premier trimestre 1983



LYON

IMPRIMERIE BOSC FRÈRES

42, quai Gailleton

1983

## SOMMAIRE

---

- Sauvegarde et mise en valeur de Vienne.
- Bibliographie pour 1982, par André HULLO.
- Un livre fondamental sur les mosaïques gallo-romaines, par François RENAUD.
- Chronologie viennoise en 1982, par François RENAUD.
- Traditions populaires dans la vallée du Rhône au début du XIX<sup>e</sup> siècle, par N. COCHARD, présenté et annoté par J.F. GRENOUILLER.
- Souvenirs sur la vie rurale à Villette-de-Vienne.

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

### REVUE TRIMESTRIELLE

publiée par la SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

pour « *répandre la connaissance de l'histoire de la Ville et des antiquités viennoises* » (article premier des statuts).

Pour 1983

Le numéro .....	20,00 F
Abonnement annuel normal .....	75,00 F
Abonnement de soutien .....	100,00 F
Retraités et étudiants .....	50,00 F

*Avis important* : Les abonnements commencent avec le premier numéro de chaque année. Les numéros déjà sortis de presse dans l'année au moment du règlement d'un abonnement nouveau seront remis ou envoyés au nouvel abonné.

*Correspondance* : Secrétaire des Amis de Vienne, Bureau du Tourisme, Syndicat d'Initiative, Cours Brillier, 38200 Vienne. C.C.P. Amis de Vienne - LYON 185-71 J.

*Le Comité de rédaction laisse aux auteurs des articles l'entière responsabilité des opinions émises*

**Pensez à payer  
le plus rapidement possible  
votre Abonnement  
pour 1983**

- Nous remercions les personnes qui ont déjà acquitté leur abonnement pour 1983.
- Nous invitons les personnes qui ne l'ont pas encore fait à effectuer rapidement leur versement :  
soit par C.C.P. ou chèque bancaire,  
soit directement au S.I.

**FICHE D'ABONNEMENT AU BULLETIN DES « AMIS DE VIENNE »  
POUR L'ANNEE 1983**

NOM : ..... Prénoms : .....

Adresse exacte (pour l'envoi du bulletin par poste) : .....

.....

.....

**TARIF ABONNEMENT :**

<i>Abonnement de soutien</i> .....	100 F
<i>Abonnement normal</i> .....	75 F
<i>Etudiants - Retraités</i> .....	50 F

A retourner accompagné du règlement par :

chèque bancaire ou par C.C.P. LYON 185-71 J

à l'adresse suivante :

« AMIS DE VIENNE » - Syndicat d'Initiative - Cours Brillier - 38200 VIENNE

---

**Programme de nos manifestations au verso**



# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

DES

# AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1904

N° 78

Fascicule 1 - Premier trimestre 1983



LYON

IMPRIMERIE BOSC FRÈRES

42, quai Gailleton

1983

## ACTIVITÉS PRÉVUES POUR 1983

*Jeudi 20 janvier, à 17 h 30 :*

Visite de l'atelier de Restauration des Mosaïques à Saint-Romain-en-Gal, sous la conduite de Mlle CHANTRIAUX.

*Jeudi 3 mars, à 17 h 30, au Syndicat d'Initiative :*

Causerie projection sur des Viennois célèbres : Charles Morel et les Frères Grellet, par J.F. GRENOUILLER.

*Dimanche 8 mai :*

Sortie en Provence : Château de Lourmarin - Château d'Ansois - Abbaye de Silvacane.

*Samedi après-midi 4 juin :*

Visite du Bas-Bugey : Groslée - Conzieu - Lhuis - Montagnieu - Belley - Cascade de Glandieu.

*Samedi après-midi 1<sup>er</sup> octobre :*

Visite en Beaujolais.

*Samedi après-midi 5 novembre :*

Visite du Château de Roussillon - Saint-Alban.

*Samedi après-midi 3 décembre :*

Visite du Théâtre Municipal (XVIII<sup>e</sup>) avec causerie sur le Théâtre à cette époque.

P.S. — Il est également prévu une visite du chantier de Saint-Romain-en-Gal.

## RÉTROSPECTIVE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN 1982

*Jeudi 22 janvier :*

Visite de l'Atelier Municipal de restauration des objets antiques et médiévaux.

*Samedi 6 février :*

Visite à Lyon de la Maison des Canuts et du Musée de l'Imprimerie.

*Samedi 27 mars :*

Visite guidée du quartier de Saint-André-le-Haut, le Collège et l'église des Jésuites, l'Abbaye des Dames de Saint-André-le-Haut.

*Dimanche 16 mai :*

Visite du Vieux-Chambéry, du Bourget-du-Lac et des Charmettes.

*Samedi 12 juin :*

Visite de la Tour de Philippe de Valois à Sainte-Colombe.

*Lundi 20 septembre :*

Audition à La Côte-Saint-André du « Te Deum » d'Hector Berlioz.

*Samedi 16 octobre :*

Visite en Bresse des cheminées sarrasines et de l'église de Saint-André-de-Bâgé.

*Dimanche 17 octobre :*

Visite guidée du chantier de fouilles de l'église Saint-Georges.

*Samedi 20 novembre :*

Visite de Tournon.

*Mardi 30 novembre :*

Conférence au Musée de Vienne sur les faïences.

*Jeudi 16 décembre :*

Causerie de M. LAUXEROIS, Conservateur des Musées de Vienne, sur le résultat des fouilles de Saint-Marcel et Saint-Martin.



# BIBLIOGRAPHIE POUR 1982

par André HULLO

## I. — ETUDES ET PUBLICATIONS

### a) Préhistoire - Protohistoire

- Gabriel CHAPOTAT. — « Vienne et sa région plaque tournante de la protohistoire du Rhône moyen » dans *Nouv. Arch. Muséum Hist. Nat. Lyon*, Fasc. 19, suppl., p. 21-28, Lyon, 1981.
- Gabriel CHAPOTAT. — « La voie protohistorique sud de la croisée de Vienne, essai de reconstitution de son tracé jusqu'à Marseille », dans « Etudes offertes à J.J. Hatt », *Revue Arch. de l'Est et du Centre-Est*, T. XXXII, Fasc. 3-4, p. 83-91, 1981.
- Gabriel CHAPOTAT. — « Trois pointes à œillets à la base des ailerons dans le Sud-Est de la France », dans vol. des *Mélanges*, J.-P. MILLOTTE, Ann. de l'Univ. de Besançon.

### b) Antiquité

- Alix BARBET. — « La diffusion du III<sup>e</sup> Style Pompéien en Gaule », *Gallia*, 40, 1982, p. 53 à 82, concerne les peintures murales des fouilles de la place Saint-Pierre et des Nymphéas, p. 55 à 66.
- Janine LANCHA. — « Florilèges Viennois », dans *Mélanges*, offerts à M. Stern.
- Henri LAVAGNE. — « Un bas-relief mithriaque du Musée de Vienne (Isère), dans *Bull. de la Société Nat. des Antiquaires de France*, 1978-79, Paris.
- Marcel LEGLAY. — « Les jardins à Vienne », *Seventh Dumbarton Oaks Colloquium on the history of Landscape Architecture : Ancient Roman Gardens Dumbarton Oaks*, Trustees for Harvard University, 1981, p. 51-65.
- Charles JAILLET. — « A propos de deux épigrammes de Martial sur Vienne », dans la *Tribune de Vienne*.
- André PELLETIER. — « Vienne Antique », de la conquête romaine aux invasions Alamanniques, II<sup>e</sup> av. J.-C., III<sup>e</sup> ap. J.-C., Horvath, Roanne, 1982, 340 F.

### c) Moyen-Age et époque moderne

- Auguste FAYARD. — L'énigme de Saint-Julien ou les deux martyrs de Brioude, éd. Cazcs-Bonneton, Le Puy, 1982 (il s'agit aussi d'une étude sur Saint-Ferréol).

- Monique JANNET et Jean-François REYNAUD. —
- Monique JANNET. — « Vienne : Saint-Georges et interventions à Surieu », catalogue édité à l'occasion de la journée Portes Ouvertes du chantier Saint-Georges.
- « Des Burgondes à Bayard », mille ans de Moyen-âge. *Recherches Arch. et Hist.*, 1981 (Catalogue de l'exposition).

d) *Epoque Contemporaine*

- Jean BOUVARD. — « Vienne au passé simple », Ed. Blanchard, Vienne, 1982, 100 F.
- J.F. CRÉTINON, Françoise Marie LACOUR. — « Allons en Icarie », deux ouvriers viennois aux Etats-Unis en 1855. Textes établis et présentés par Fernand RUDE, P.U.F., Grenoble, 1980, rééd. de 1955.
- Georges DUPEUX. — Atlas historique de l'urbanisation de la France, 1811-1875, éd. du C.N.R.S., 1981 (donne connaissance de l'évolution chiffrée de la population de la ville de Vienne).
- Peuple de Dieu à Vienne : enquête sur les rapports entre l'Eglise et les fidèles.
- GENTY. — Du village à la ville, évolution d'une commune et adaptation du milieu agricole. Exemple de Pont-Evêque, près de Vienne - 38. Mémoire de maîtrise de géographie, Lyon, 1981.
- Christine LAMBERT. — « Le socialisme à Vienne », 1876-1914, Mém. de maîtrise soutenue à Lyon II, 1982.

II. — HISTOIRE RÉGIONALE

- Robert BORNECQUE et al. — « Le Dauphiné », éd. Christine Bonneton, nov. 1982.
- André BUISSON. — « Salaise-sur-Sanne, notre village », 2<sup>e</sup> partie, 1850-1950, Vienne, 1982.
- Jean-Michel DUHART. — « Les débuts du chemin de fer à Givors - 1825-1844 - Ligne de Saint-Etienne à Lyon ». Cahiers de l'Académie du Souillat.
- Charles TALON. — « Histoire de la vie rurale en Bas-Dauphiné », Ed. Bellier, Lyon, 1981, 130 F.
- Catalogue d'exposition bilingue (anglais/japonais), publié par le Committee of Jongkind Exhibition, édité par le Mie Prefectural Art Museum, 1982.

Plusieurs notices consacrées aux œuvres du peintre hollandais faites pendant son séjour en Dauphiné (1872-1891) :

- le château de Virieu (peinture, aquarelles) ;
- le château de Pupetière (au sud de Virieu), second château du comte de Virieu, construit par Viollet-le-Duc (aquarelles) ;
- La Côte-Saint-André où vivait la famille Fesser (de 1878 à 1891) : Mme Fesser (sa compagne) et son fils Jules Fesser ;
- le lac de Paladru ;
- environs de Grenoble.

III. — DIVERS

a) *Affiches, cartes postales* (1) :

— Affiche de la Tuleta.

— Cartes postales :

- Faïence : Fontaine de Moustiers.
- Bronze : Vénus à la pomme.
- Antéfixe.
- Mosaïque des Athlètes (détails : l'hiver, les athlètes).
- Mosaïque : Orphée jouant de la lyre.
- Tutela.

b) *Poème* :

— Antoine SOYÈRE. — « Vignes et fleuves en Côte-Rôtie », Lyon, 1982.

c) *Beaux-arts* :

— Marcel GIRY. — « Le Fauvisme », éd. d'art, Ides et Callendes, Neufchâtel (Suisse).

---

(1) Nouvelle série de cartes et affiches éditées pour le compte des Musées - en vente dans les musées de Vienne.



# SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR DE VIENNE

Le Bureau de notre Société de nouveau, comme en 1978 et 1980, attire l'attention de la Municipalité sur un certain nombre de points concernant la ville (1).

## I. — Sauvegarde

Il est nécessaire :

- de faire procéder dans les meilleurs délais à la restitution de la mosaïque « Aux poissons » confiée pour restauration depuis 1977 à M. DEPAGE (2) ;
- d'engager les réparations de la tombe protégée du sculpteur Della Lianna, restaurateur des sculptures de Saint-Maurice ;
- d'affecter un crédit chaque année pour l'entretien de l'*Odéon*, qui aujourd'hui est à nouveau dans un état déplorable ;
- d'éviter que l'espace dit de « Cybèle » ne devienne un terrain de jeux, qu'il soit à nouveau placé une notice explicative avec plan ;
- de faire procéder à une enquête pour savoir exactement ce qu'est devenue la fontaine de l'ancien Hôpital (cf. votre lettre du 25/04/78) ;
- de faire enlever le panneau placé sans aucune autorisation au-dessus du petit fronton du passage sis au n° 3 de la rue des Clercs (cf. notre lettre du 21 octobre 1981) ;
- de replacer la porte de l'ancien Hôpital comme vous-même le suggérez dans votre lettre du 25/04/78. « La

---

(1) Nous venons de recevoir une lettre de M. Louis Mermaz, député-maire de Vienne, répondant favorablement à certaines de nos suggestions. Nous publierons d'ailleurs ce que nous avons pu obtenir depuis 1978.

(2) A la suite de notre intervention cette mosaïque vient de réintégrer l'atelier de Saint-Romain-en-Gal.

porte de l'ancien Hôpital pourrait être replacée dans la ville. On a pensé l'installer près de l'endroit où elle se trouvait, à l'entrée du passage entre la rue de la Charité et la rue Victor-Hugo, contre le mur du théâtre. Ce *mur pourrait être recrépi ou recouvert de plantes grimpantes.*

## II. — Rues, circulation, fléchage

Nous vous soumettons une nouvelle liste de Viennois qui mériteraient que leur nom fût apposé sur des plaques de rues ou de squares.

Nous nous permettons d'insister tout particulièrement sur *François-Jacques de Larderel*, père de la géothermie ; nous vous proposons également :

- Charles Morel ;
- Pierre de Boissat ;
- Madame Agar.

Si les panneaux concernant les monuments historiques sont assez nombreux, nous déplorons que certains soient placés trop bas et par conséquent invisibles, car cachés par des voitures en stationnement. De plus, ces panneaux trop bas sont dangereux pour les jeunes enfants (ainsi celui qui se trouve rue de la Charité).

Nous déplorons aussi que certains panneaux de signalisation soient placés trop hâtivement et arrivent ainsi à en cacher d'autres : ainsi à l'angle de la rue Boson et de la rue Milleret, le panneau de stationnement interdit cache le nom de la rue ; de même, à l'angle du Cours de Verdun et de la rue E.-Romanet le panneau « A.N.P.E. » couvre en partie celui du « Centre Socio-Culturel ».

Nous souhaitons également que la Gare Routière soit signalée par des panneaux.

En ce qui concerne les passages pour piétons, il est tout à fait nécessaire de rétablir celui qui existait en haut de la rue du Collège, afin de protéger les nombreux écoliers qui empruntent la rue Victor-Hugo.

Nous estimons aussi qu'il devrait être mis fin à l'utilisation abusive, par le gérant de la Société Shell, Cours Brillier, des grilles du Jardin de Ville ainsi que des panneaux de signalisation qui servent de support publicitaire.

### III. — Propreté - Ravalement

De même, nous vous signalons que rue du Cimetière un panneau « Bar à cinquante mètres » est accroché à un panneau de stationnement interdit, ce qui est à la fois indécent et illégal.

Si la rue Marchande est très agréable, nous regrettons toutefois que sur la place E.-Zola et la rue du Collège, moins d'un an après sa réalisation, la mousse ait fait son apparition sur les espaces bétonnés et sur les briques, ce qui produit un effet déplorable.

Nous insistons pour que les W.C. de la place de Miremont soient régulièrement nettoyés.

Quant à la place Saint-Pierre, nous vous rappelons notre demande d'installation d'un W.C. lorsqu'il sera procédé à son aménagement (cf. notre remarque du mois de janvier 1978 lors de l'enquête d'utilité publique consignée sur le cahier d'enquête).

Enfin, nous déplorons le disgracieux W.C. installé quai A.-France. N'y aurait-il pas un moyen de remédier à cela ?

Nous l'avions demandé en 1978, « pour crépir la murette qui longe la Maison de Retraite, rue Victor-Hugo », face au parking. Votre accord avait été donné (cf. *lettre du 25/04/78*), mais nous constatons que rien n'a été fait.

LA COMMISSION DE SAUVEGARDE  
ET DE MISE EN VALEUR.



# UN LIVRE FONDAMENTAL SUR LES MOSAIQUES GALLO-ROMAINES DE VIENNE

par François RENAUD

Mlle Janine LANCHÀ, déjà connue par sa thèse de troisième cycle sur les mosaïques géométriques de Vienne éditée en 1977 (1), vient de signer un ouvrage qui fera date pour longtemps dans la connaissance des mosaïques gallo-romaines de notre ville : le fascicule consacré à Vienne dans le Recueil Général des Mosaïques de la Gaule, une publication monumentale dirigée par Henri STERN (2).

Il s'agit d'un répertoire exhaustif des mosaïques recensées à ce jour dans notre cité, très précisément dans les trois communes actuelles de Vienne, Sainte-Colombe et Saint-Romain-en-Gal. Ce n'est pas la première entreprise de ce genre : G. LAFAYE l'avait déjà tentée en 1909, dans son ouvrage « Narbonnaise et Aquitaine » publié dans le cadre d'un systématique « Inventaire des mosaïques de la Gaule ». Mais, depuis près de trois quarts de siècle, les découvertes ont été nombreuses et il était bon, en outre, de corriger l'œuvre même de G. LAFAYE où s'étaient glissées des redites et des erreurs. Une refonte du répertoire s'avérait indispensable et Mlle LANCHÀ s'y est employée de magistrale façon.

Alors qu'au temps de G. LAFAYE on ne connaissait que 80 mosaïques viennoises, 212 sont aujourd'hui dénombrées. Rien d'étonnant donc si l'ouvrage actuellement publié se présente sous l'aspect d'un épais volume de 320 pages imprimées, auxquelles s'ajoutent 182 planches et 2 plans hors-texte sans compter divers plans de détail. Au surplus, on est loin, matériellement, du

---

(1) J. LANCHÀ : Mosaïques Géométriques, les ateliers de Vienne (Isère), leurs modèles et leur originalité dans l'Empire romain. Romc, 1977.

(2) *Recueil général des Mosaïques de la Gaule* ; tome III : Province de Narbonnaise, fascicule 2, Vienne, par J. LANCHÀ. Editions du C.N.R.S., Paris, 1981. 300 francs.

pâle ouvrage de LAFAYE qui, malgré tout, a eu le grand mérite d'être le premier et combien précieux instrument de travail de plusieurs générations de chercheurs. Ici, au contraire, rien n'a été négligé par le Directeur général de la publication, Henri STERN, pour donner au livre savant et pourtant très accessible de Mlle LANCHA la somptueuse présentation qu'il mérite. Certes, d'aucuns déploreront la trop grande parcimonie des reproductions en couleurs qui eussent si admirablement convenu à ce genre d'ouvrage, mais quand on songe au prix de revient de celles-ci...

L'intérêt du recensement qui nous est présenté réside en premier dans le caractère exhaustif du travail accompli : l'auteur a exploité systématiquement les archives les plus diverses, photographié partout, y compris chez les particuliers détenteurs de pavements, répertorié toutes les récentes découvertes faites aux quatre coins de la ville, de sorte que l'on a tout sous les yeux, jusqu'à des mosaïques connues parfois par un seul dessin, voire une aquarelle.

L'ouvrage nous révèle aussi que Vienne fut un des plus grands foyers du travail de la mosaïque en Gaule romaine : par la prodigieuse activité sur place de ses mosaïstes d'abord, car nulle autre ville n'a offert tant de mosaïques et des techniques aussi variées, par la créativité de ses artistes ensuite, car à côté de canevas empruntés à des modèles italiens, il en est d'invention locale, par le rayonnement enfin des ateliers viennois dont l'influence se fit sentir en Suisse aussi bien qu'à Vaison-la-Romaine. Or il s'agit d'artistes locaux, non de maîtres italiens itinérants comme il s'en trouvait parfois en Gaule : la qualité de l'exécution des pavements est souvent moyenne chez nous.

La durée de l'activité de Vienne dans l'art de la mosaïque a été assez réduite : sa production est datée du 1<sup>er</sup> siècle avant J.-C. à 225 de notre ère, près de la moitié (84 pavements) se situant au II<sup>e</sup> siècle. Après 225, il n'y a plus rien, ni au Bas-Empire, ni au Moyen-Age.

On demeure ravi, en tout cas, par la variété du travail : des 212 mosaïques viennoises recensées, 21 sont en opus sectile, revêtement toujours jugé luxueux dans l'Antiquité, 50 en opus signinum, le reste étant constitué de mosaïques proprement dites dont 23 sont noires et blanches et 49 figurées. Parmi ces 49 mosaïques à figures, 5 ont pour thème des scènes de la vie quotidienne et 30 des sujets mythologiques, dionysiaques pour 9 d'entre elles.

Sachons donc dire à Mlle LANCHA toute notre gratitude pour son livre magistral qui contribuera sans aucun doute à faire connaître largement le prestigieux passé de Vienne.

# CHRONOLOGIE VIENNOISE 1982

par François RENAUD

## *Janvier*

La ville de Vienne achète à M. Frédéric DIDIER la colossale tête de « Junon » (?) découverte en 1975 dans sa propriété. D'époque gallo-romaine et en marbre, elle mesure plus d'un mètre de haut et appartenait à une statue dont le reste a disparu.

## *Janvier / Juin*

Travaux de piétonisation des rues de la Table Ronde, des Clercs, des Orfèvres, Pérouillère, et de la partie basse de la rue du Collège (entre rue des Orfèvres et Place des Carmes).

## *31 janvier*

Mort de Marius PELLET, 84 ans. Employé aux Etablissements Dyant, il milita de façon très active et très efficace dans le domaine des sociétés mutualistes de Vienne et de l'Isère, au point d'atteindre une notoriété nationale : il devint membre du Conseil d'Administration de la Fédération nationale de la Mutualité française.

## *4 mars*

31<sup>e</sup> RECENSEMENT général de la population française.

Les résultats (chiffres I.N.S.E.E.) pour la ville de Vienne sont les suivants, sachant qu'il faut retenir le chiffre de la population municipale *sans les doubles comptes* (ceux-ci concernent les personnes recensées deux fois : dans leur commune de résidence normale et, en outre, à Vienne, parce qu'elles s'y trouvaient accidentellement le jour du recensement, tels les élèves internes de lycées, les militaires logés en caserne...) :

— partie de Vienne située dans le canton Vienne-Nord :

16 652

— partie de Vienne située dans le canton Vienne-sud : 11.602

— total pour la ville de Vienne : 28 254

*Comparaison avec les recensements des 20 dernières années*  
(chiffres I.N.S.E.E. sans doubles comptes) :

	1962	1968	1975
— partie de Vienne du canton Vienne-Nord :	13 281	14 379	14 973
— partie de Vienne du canton Vienne-Sud :	13 696	14 678	12 857
— total pour la ville de Vienne :	26 977	29 057	27 830

La population de Vienne a donc globalement stagné, mais en se redistribuant à l'intérieur de la ville : gonflement de Vienne-Nord par suite de l'urbanisation massive d'Estressin, diminution de Vienne-Sud, c'est-à-dire du centre ville où les taudis étaient nombreux.

La stagnation de la population de la ville rend mal compte de la réalité démographique de l'agglomération viennoise : de 1962 à 1982 la couronne des 9 communes suburbaines a connu une spectaculaire expansion passant de 8 677 habitants en 1962 à 16 413 en 1982, soit, dans le détail : Seyssuel de 747 à 1 345, Serpaize de 443 à 950, Pont-Evêque de 1 881 à 5 542, Estrablin de 967 à 2 738, Jardin de 449 à 1 180, Reventin-Vaugris de 848 à 1 209, Saint-Cyr-sur-le-Rhône de 280 à 520, Sainte-Colombe de 1 881 à 1 580 et Saint-Romain-en-Gal de 1 181 à 1 349. Cette expansion n'est pas due à un essor parallèle de l'économie viennoise, mais dans une large mesure à l'implantation ici de nombreux travailleurs de la banlieue sud de Lyon (Feyzin, Saint-Fons, Vénissieux...).

14 mars

Premier tour des ELECTIONS CANTONALES pour le canton de Vienne-Nord, dont le conseiller général sortant est Louis MERMAZ élu en 1979 en remplacement de Joseph DOMEYNE démissionnaire.

1982 1 <sup>er</sup> tour	Inscrits	Votants	Exprimés	CURTAUD (R.P.R.)	MARON (P.C.F.)	MERMAZ (P.S.)
Ville de Vienne	8 680	5 189	4 993	1 865	605	2 523
Total canton	18 215	11 237	10 846	4 121	1 289	5 436

élu (50,11 %)

*Rappel des deux élections cantonales précédentes  
(1979 et 1976) :*

1979	Inscrits	Votants	Exprimés	CURTAUD	MARON	MERMAZ
1 <sup>er</sup> tour				(R.P.R.)	(P.C.F.)	(P.S.)
Total canton	17 399	10 257	9 771	2 750	2 037	49 84 élu
1976	Inscrits	Votants	Exprimés	DOMEYNE	MARON	ROUX
1 <sup>er</sup> tour				(P.S.)	(P.C.F.)	(U.R.C.)
Total canton	16 313	9 785	9 583	4 673	1 935	2 975
2 <sup>e</sup> tour						
Total canton	16 312	10 044	9 853	6 600 élu	—	3 253

*29 mars*

Mort de Joseph DOMEYNE, 73 ans. Originaire de Chasse-sur-Rhône dont il fut maire (comme son père) de 1965 à sa mort, il succéda à Lucien HUSSEL comme conseiller général du canton de Vienne-Nord en 1967 et le resta jusqu'à sa démission en décembre 1978 pour raison de santé. Il appartenait au parti socialiste (S.F.I.O. puis P.S.). Directeur des Services techniques de la ville de Vienne de 1949 à 1969, il joua un rôle important dans l'urbanisme de celle-ci.

*Mai*

PLACE DU PILORI, côté Nord, après démolition du pâté de maisons vétuste, une reconnaissance archéologique dans les sous-sol aboutit à la découverte d'un dépotoir de céramique médiévale. L'équipe de fouille a procédé en outre au relevé photographique systématique des lieux avant et pendant la démolition ; il sera versé aux archives du patrimoine de Vienne.

*2 juillet*

Inauguration du PARC DE STATIONNEMENT de la Montée Saint-Marcel implanté à l'emplacement de l'ancien dispensaire. C'est le premier du genre à Vienne. Il compte 304 places réparties en 4 niveaux et a coûté près de 15 millions de francs. Le même jour, inauguration des rues piétonnes citées plus haut.

*6 / 16 juillet*

Second FESTIVAL DE JAZZ au théâtre antique. A côté d'artistes mondialement connus et qui ont déplacé des foules,

tels Ray Charles (5 000 spectateurs) et la chanteuse Ella Fitzgerald (7 000 spectateurs, malgré ses 64 ans), ou encore le saxophoniste Gerry Mulligan et Luther Allison, de nouvelles étoiles du jazz, françaises celles-là, se font applaudir, comme le jeune pianiste toulonnais Michel Petrucciani. Succès éclatant du festival : 26 000 spectateurs en 6 soirées contre 15 000 en 1981 en 5 concerts.

### *Août*

Près de la mairie de Sainte-Colombe, des FOUILLES mettent au jour des sépultures provenant vraisemblablement d'une nécropole médiévale.

### *21 août*

La C.C.M.C. (600 employés) quitte ses locaux de Vienne-Estressin et s'installe à AMPUIS dans un élégant bâtiment construit tout exprès près du barrage de Vaugris sur un terrain loué à la C.N.R. pour 30 ans.

### *10 / 11 septembre*

Tenue à Vienne, pour la première fois, des 52<sup>e</sup> ETATS GENE-RAUX DU TOURISME SAVOIE-DAUPHINE qui rassemblent des représentants du tourisme des trois départements de Savoie, Haute-Savoie, Isère.

On y envisagea notamment le développement du tourisme associatif, expression nouvelle remplaçant celle de tourisme populaire, et dont l'objectif est de promouvoir la culture de la masse.

### *10 / 14 septembre*

Des dizaines de tonnes de poissons morts dérivent au fil de l'eau du Rhône, victimes d'une pollution chimique.

### *27 / 29 / 30 septembre*

GRÈVE des élèves du Lycée polyvalent de Saint-Romain-en-Gal excédés de l'absence de nombreux professeurs trois semaines encore après la rentrée. Ils défilent dans les rues de Vienne les 27 et 30 au cri de « On veut des profs ».

### *Octobre*

Publication aux Editions Horvath (Roanne) de « VIENNE ANTIQUE », thèse de doctorat d'Etat d'André PELLETIER, professeur à l'Université de Lyon II.

16 octobre

Inauguration du SALON des Artistes Viennois qui présente cette année une très intéressante rétrospective des œuvres du peintre J.-B. GALLAND.

15 novembre

Mort d'Eugène DYANT, 84 ans, la plus puissante personnalité du patronat viennois du milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Fondateur et président (1942) de la Fédération française de filature de laine cardée, il devint ensuite (1958) président de la Conférence de la Fédération lainière internationale et (1959) président du Groupement central des filateurs de cardé du Marché Commun.

Parallèlement, il présida la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vienne de 1945 à 1955. Intrépide alpiniste jusqu'à la fin et s'intéressant à beaucoup de sports, il se révéla dans ce domaine aussi un organisateur et un chef, notamment comme président du Club local des Sports montagnards. Il était membre de notre Société des Amis de Vienne.

22 novembre

Renouvellement de la moitié des 24 membres de la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE de Vienne.

Depuis le renouvellement général de février 1974, les représentants du C.I.D.-U.N.A.T.I. disposaient de la majorité et de la présidence. Les élections de 1982 voient le triomphe complet de la liste concurrente, l'U.P.I., Union Patronale de l'Isère, qui représente le C.N.P.F. dans ce département : ses 12 candidats sont élus, de sorte qu'elle dispose désormais de 18 sièges et obtiendra la présidence à l'élection de janvier 1983.

Les présidents de la Chambre depuis la fin de la guerre ont été MM. Eugène Dyant (1945/55), Morand, industriel à La Tour-du-Pin (1956/59), Armanet, industriel et maire de Bourgoin (1959/61), Bonnet, industriel viennois (1961/69), Armand Pellet, industriel viennois (1969/70), Durand, industriel au Grand Lemps (1970/72), Lienhard, Directeur de l'usine chimique Francolor à Saint-Clair-du-Rhône (1972/74), Reyboz, commerçant viennois (1974), et Charbonnier, commerçant à Heyrieux, depuis novembre 1974.

26 novembre

Première chute de NEIGE en même temps qu'un long et violent orage. Vienne est peu touchée par cette dépression qui a fait d'énormes dégâts dans les régions voisines (Pilat,

Monts du Lyonnais, Saint-Etienne, Tarare). Huit jours pleins après, le « Dauphiné Libéré » du 5 décembre signale que 17 500 abonnés restent toujours privés de courant électrique dans le département de la Loire.

#### 4 / 5 décembre

Aux Championnats du monde de JUDO FÉMININ, qui ont lieu à Paris, la jeune Viennoise Béatrice RODRIGUEZ, 23 ans, remporte le titre de championne du monde dans sa catégorie (les moins de 56 kilos) après une démonstration éblouissante : « Immobilisation, étranglement, clés de bras sont un domaine où les femmes excellent en exploitant au maximum leur souplesse naturelle. La jeune Dauphinoise y ajoute une science du contrôle qui lui permet de porter des prises dont la préparation constituait de petits chefs-d'œuvre. Cela explique assurément la trajectoire météorique de cette pétulante blondinette qui, en l'espace d'un an, est devenue championne de France, d'Europe et du monde, avec une confiance en elle à déplacer les montagnes ». (Alain Giraud, « Le Monde », 7/12/1982).

#### 8 décembre

Elections générales des CONSEILS DE PRUDHOMMES. Celui de Vienne — il y en a cinq dans l'Isère : Grenoble, Voiron, Bourgoin-Jallieu, La Tour-du-Pin, Vienne — donne les résultats suivants pour l'ensemble des cinq sections (Industrie, Commerce, Agriculture, Activités diverses, Encadrement) :

##### — Collège Employeurs :

- liste Action 38 (union patronale) : 82,51 % des suffrages exprimés ;
- liste S.N.P.M.I. (syndicat national de la petite et moyenne industrie, patronat indépendant) : 11,47 %. Cette formation nouvelle effectue une percée remarquable.

##### — Collège Salariés :

- C.G.T. : 42,39 % des suffrages exprimés ; C.F.D.T. : 25,39 % ; F.O. : 13,44 % ; C.F.T.C. : 7,65 % ; C.G.C. : 8,82 %.

Aux élections précédentes (12 décembre 1979), la C.G.T. totalisait 47,71 % des suffrages exprimés, la C.F.D.T. 26,38 %, F.O. 12,23 %, la C.F.T.C. 8,20 %, la C.G.C. 3,28 %.

*Année*

Dans le cadre du contrat ville moyenne, continuation, par l'équipe groupée autour du Conservateur des Musées, R. Lauxerois (Mmes J. Tardieu, A. Seguin, R. Bony, M. Woinet, M. Valendru et G. Adayat) du DEPOUILLEMENT SYSTEMATIQUE des documents, journaux et revues locaux pour dresser l'inventaire de toutes les informations concernant Vienne, Sainte-Colombe et Saint-Romain-en-Gal. Le but de ce travail, colossal et encore inachevé, est de fournir une somme sur l'ensemble du patrimoine viennois, sans même négliger les réactions de l'opinion publique d'alors aux restaurations entrepris au XIX<sup>e</sup> siècle.

*Données climatiques de Vienne en 1981*

Mois .....	J.	F.	M.	A.	M.	J.	J.	A.	S.	O.	N.	D.	Année
<b>Précipitations en mm .....</b>	51	43	62	25	145	82	89	63	150	46	17	118	981
<b>Températures moyennes en ° C</b>	0,5	0,7	10	11,3	14,2	17,4	18,7	19,4	16,8	12,1	5,7	4,0	10,9
<b>Températures extrêmes en ° C</b>													
<b>minimum absolu</b>	-7,5	-7	0	-1	4	6,5	7	8,5	4,5	-0,5	-6	-9	-9
<b>maximum absolu</b>	10	12	25,5	23	27	30	29	32,5	27	25,5	16	16	32,5



# TRADITIONS POPULAIRES DANS LA VALLÉE DU RHONE AU DÉBUT DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

## L'EXEMPLE DE LOIRE-SUR-RHONE

par Nicolas COCHARD (1)

présenté par Jean-François GRENOUILLER

*Nicolas-François COCHARD (1763-1834), avocat et historien, a laissé dans sa notice sur Loire (Rhône) une description ethnologique dont la rédaction peut être fixée entre 1815 et 1834. Elle est d'une grande richesse.*

*Cette évocation n'appartient pas au monde dauphinois, mais elle fait partie de l'espace rhodanien auquel se rattachent les marges occidentales du Dauphiné.*

*Le Manuel de Folklore Français, d'Arnold Van Gennepe et surtout les volumes intitulés « Du berceau à la tombe », ainsi que ceux consacrés aux Cérémonies périodiques cycliques et saisonnières permettent par quelques annotations de replacer l'exemple ci-dessous dans un contexte plus général :*

(...) Le tableau que je viens d'esquisser de la manière de vivre des habitants de Loire, serait défectueux et incomplet, si je ne faisais connaître en même temps les principaux usages qu'ils pratiquent aux époques mémorables de leur carrière, et qui pour la plupart sont communs à toutes les paroisses du canton. Ces usages nous paraissent puérils, ridicules, singuliers ; cependant ils ont eu dans leur origine un but moral ; ils lient les temps modernes aux temps anciens, et démontrent plus que tout autre chose le véritable caractère de la population qui les a introduits et qui les observe. Leur histoire entre naturellement dans la

---

(1) Notice historique et statistique [sur] Loire (Rhône), s.l.n.d. in-8 (pp. XXI-LVI).

composition d'un ouvrage du genre de celui dont nous nous occupons, puisqu'elle tend à répandre plus de lumière sur ce qui constitue l'état de cette commune.

*Les baptêmes* sont annoncés au son de la cloche. La marraine donne au parrain un bouquet et un ruban dont celui-ci se pare. En se rendant à l'église, tout comme au retour, le parrain et la marraine sont à la tête du cortège, le compère babillard et sa commère viennent ensuite, tandis qu'ailleurs ils les précèdent (1). Lorsque le père du nouveau-né est dans l'aisance, il offre à la société une collation. Quelquefois le violon vient animer la fête (2), et les danses succèdent au repas. Le parrain fournit ordinairement un pain de sucre et le cierge, et la marraine l'étoffe du linge. Le cierge qui a servi à la cérémonie est présenté à l'accouchée qui l'éteint. Elle le porte à l'église lorsqu'elle va se faire bénir (3).

*Les mariages* entraînent de plus grandes démonstrations de joie que les baptêmes. Pour peu que les futurs aient de l'aisance, le notaire vient recevoir le contrat dans le domicile du père de la fille (4) ; on appelle ce premier acte les fiançailles, parce qu'on y distribue des dragées à tous ceux qui y assistent. Le notaire en se retirant reçoit des mains de la future une poule vivante. Avant la noce, les futurs vont visiter leurs parents, leurs amis, les personnes qu'ils considèrent, et ils leur portent des dragées (5). On les félicite, on les embrasse, et on leur fait le meilleur accueil : les gens riches font presque toujours un cadeau à la future. Le jour de la cérémonie religieuse, tous les parents des deux familles et les amis invités se rendent chez le père ou la mère de la fiancée ; c'est de là que le cortège se met en marche pour l'église, précédé des joueurs d'instruments. L'épouse donne le bras à son plus proche parent (6) en allant, et à son mari au retour. Les jeunes gens tirent des coups de pistolet (7) pendant toute la journée.

---

(1) Lorsque le parrain et la marraine « babillard » (deuxième couple de parrain et marraine honorifiques) sont des enfants.

(2) En Provence les cortèges étaient parfois précédés d'un joueur de tambourin, d'un joueur de violon. La collation, ou le repas de baptême, est à la charge du père de l'enfant.

(3) Le cierge a dû être rapporté de l'église, car la mère n'a pas assisté au baptême. Le texte de N.F. Cochard n'est pas explicite. La bénédiction se nomme les « relevailles ».

(4) En Bretagne, le contrat est l'occasion d'un repas, auquel participent les invités de la noce. Le notaire est invité si les familles sont riches.

(5) Dans l'Isère, d'après Arnold Van Gennep, la tournée est faite par le jeune couple accompagné d'une amie, d'une parente, ou d'une fille d'honneur. Dans la Loire, la tournée des fiancés s'accompagne de l'offrande d'une prise de tabac aux hommes. On ne visite pas uniquement les personnes invitées à la noce.

(6) Cochard signale, il faut le noter, le plus proche parent, et non pas le père.

(7) *Du Berceau à la Tombe* (volume 2), p. 431. « L'un des usages les plus caractéristiques du cortège de noces à l'aller, mais aussi au retour, et à bien d'autres moments du scénario nuptial était celui des coups de fusil et de pistolet, usage disparu vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ».

La durée des festivités du mariage est en général de deux jours pleins ou francs.

Les repas et la danse se prolongent très avant dans la nuit. Sur le soir, les garçons tendent des pièges pour enlever l'épouse et la faire chercher au mari (8) ; mais celui-ci met tous ses soins à déjouer leurs projets, et s'échappe avec elle furtivement pour aller se coucher. Aussitôt qu'on les croit au lit, on leur porte la rôtie au sucre ; cet hommage est toujours assaisonné de nombreuses plaisanteries (9). Les fêtes durent quelquefois plusieurs jours de suite.

Le lendemain de la noce (10), les époux et leurs parents en habits de deuil, font ordinairement célébrer une grand'messe pour les morts, à laquelle ils assistent. Cet usage, fréquent dans diverses contrées, semble avoir eu pour objet d'avertir les époux de ne point trop s'attacher aux plaisirs de la vie, en leur montrant de si près l'image de notre destruction.

Lorsque l'époux ne doit pas habiter la paroisse où il prend sa femme, il est obligé de traiter avec les garçons pour obtenir la permission de l'emmener. Ce droit, connu sous le nom de reboudage, se paye depuis 12 jusqu'à 36 francs. Mais si les jeunes gens comptent sur une récompense plus généreuse, ils présentent aux époux, à la sortie de l'église, une brillante collation.

Ce droit est également exigé des veufs (11), soit qu'ils se marient entre eux, soit que le veuf choisisse une fille, ou la veuve un garçon ; cette circonstance semble établir que les secondes noces ont toujours été considérées de mauvais œil, et que la jeunesse n'a consenti à les laisser contracter que sous l'obligation d'une indemnité préalable.

Lorsque les garçons veulent exercer le raboudage, on bat de la caisse ; ceux-là seuls qui se rendent à l'appel, participent aux avantages. Le jeune homme qui s'y présente pour la première fois est obligé de faire un don à la masse. Le produit de ces droits est employé à un bon repas.

Si une fille devient enceinte, les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe se rassemblent tous les soirs, du moment où ils croient avoir acquis la certitude de cet outrage fait aux mœurs, et ne cessent de faire du bruit avec des cornets en terre cuite, autour

---

(8) C'est dans certains cas un moyen pour que la jeunesse obtienne de l'argent du marié.

(9) L'escapade des mariés ne se retrouve ni en Corse, ni dans le Sud-Ouest, ailleurs elle est très répandue.

La rôtie est quasiment universelle.

Dans l'Isère elle se nomme rotie, panée, saucée, potée, salade, chichole. Van Gennep signale que dans le Lyonnais la rôtie au vin, comme dans l'Ardèche, tend à être remplacé par du café au lait.

(10) Ailleurs cette messe est célébrée soit le dimanche avant, la veille, le lendemain ou le dimanche d'après.

(11) Un droit général en France est perçu lors des charivaris aux veufs, phénomène général en France. Il est parfois payé d'avance pour éviter les charivaris.

du domicile des coupables, qu'au moment où ceux-ci ont réparé le scandale en s'unissant par les liens du mariage, ou en quittant la commune. Cette déconsidération publique est bien de nature à retenir les personnes du sexe dans le devoir.

*Les inhumations* ont lieu avec le plus de pompe possible. Le convoi est toujours nombreux. Celui d'une fille est ordinairement suivi d'une multitude de jeunes vierges habillées de blanc et ayant sur la tête un voile de la même couleur (12). Le cercueil est couvert d'un drap également blanc et décoré d'une couronne de fleurs. Au retour de la cérémonie funèbre, on traite les parents qui y ont paru ; mais toutes les viandes qu'on sert sont bouillies, en signe de tristesse (13). J'ai assisté, il y a plus de 30 ans, à l'un de ces repas funèbres (sur la hauteur de Loire, près d'Echallas). Les conviés en rentrant se mirent à genoux autour du lit qu'avait occupé le mort, et après une courte prière, mangèrent la soupe dans un profond silence et un grand recueillement. Cela fait, le matador de la compagnie se leva, et après avoir ordonné de remplir les verres, il leur adressa cette singulière invitation : *Maina e no faut boire à la santé du pouro défunt. A l'instant les verres sont vidés, et la joie vient faire trêve à la tristesse. Avant de se séparer, ils se mirent de nouveau à genoux, et récitèrent à haute voix le « De profundis ».*

Par un usage particulier et dont l'origine se perd dans la nuit des temps, la cloche de l'église de Loire est sonnée à grande branle dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, à l'instant même où l'horloge sonne la douzième heure ; les domestiques se lèvent aussitôt et vont souhaiter la bonne année à leurs maîtres : les enfants en font autant vis-à-vis de leurs pères et mères. Dans beaucoup d'endroits l'on ne se couche pas la nuit qui termine le siècle ; on se rassemble et l'on s'adresse des félicitations réciproques au moment où la nouvelle ère prend naissance (14).

Le carnaval opère peu de travestissements, mais de temps à autre les jeunes gens choisissent cette époque pour promener dans une partie de la paroisse, sur un âne, l'homme qui a été battu par sa femme. Il est assis le visage tourné du côté de la queue de l'animal, et porte une quenouille à la main. Cette cavalcade ridicule se fait en chantant (15).

(12) Le deuil en blanc est réservé aux enfants et aux jeunes vierges.

(13) Le repas funéraire est une coutume générale. C'est, selon Van Gennep, un mode de remerciement à ceux qui ont témoigné leur sympathie à la famille affligée. C'est aussi une compensation pour la perte de temps et de gain occasionnée par la participation aux funérailles. Le repas de « communion » symbolise les liens de voisinage et d'amitié. Les viandes servies sont bouillies et non rôties ni rouges. Très souvent ils se finissent dans la gaieté.

(14) (On ne souhaite la bonne année, dans la société patriarcale, qu'aux supérieurs maîtres et parents.) Une exception est faite au début du siècle (1800), où les congratulations sont générales.

(15) « Chevauchée de l'âne ».

Sur la face occidentale du clocher, au-dessous du cadran de l'horloge, est une tête en pierre incrustée dans le mur et qui semble faire la moue, on l'appelle le Carémier. Une croix pattée est auprès. Avant la Révolution, les enfants se réunissaient après l'office du samedi saint, au devant de cette figure et s'amusaient à lui lancer des pierres au bruit de leurs crécelles. Cet usage avait sans doute pour objet d'amorcer le terme d'un temps d'abstinence et de privations. L'aurore d'une nouvelle vie, le retour du printemps, la résurrection. Sous ce rapport il aurait dû être conservé.

La nuit du dernier avril au premier mai, les garçons parcourent la commune et vont chanter aux portes des maisons où habitent des jeunes filles, des chansons relatives aux plaisirs que promet le mois de mai ; quelquefois ils se font accompagner d'un violon ou de tout autre instrument. Les filles à qui ils offrent des bouquets, leur donnent en retour des œufs, et même de l'argent. Le produit de la quête est employé à se divertir (16).

Le 1<sup>er</sup> de mai, les petites filles se divisent en troupes de dix à douze. La plus jeune de chaque troupe est habillée de blanc, couronnée de fleurs et parée de rubans. Elles vont de porte en porte, chanter le mai, et présentent également des bouquets aux jeunes filles qui s'y trouvent. Les offrandes qu'elles reçoivent sont aussi consacrées à des fêtes. C'est un reste des Florales célébrées sous les Romains (17).

Une petite place de cette paroisse est connue sous la dénomination de place du *Dansoir*. Un nommé Moulin dit l'Hautbois en avait concédé, en 1614, le terrain à la jeunesse pour y danser. La veille de la Saint-Jean Baptiste de chaque année, on élevait un bûcher sur ce local ; le curé (18) à la tête des habitants, mettait le feu, et pendant qu'il brûlait, on faisait des rondes (19). Le Syndic voulut un jour s'attribuer la prérogative de présider la cérémonie, le curé lui intenta un procès, et depuis ce temps là ce divertissement cesse d'être pratiqué. Ainsi les prétentions de l'amour propre nuisent toujours à l'allégresse publique.

La fête paroissiale qui a lieu le 15 août, est presque toujours accompagnée de jeux, de danses et d'autres instruments. Le plus ordinairement l'on joute deux jours de suite sur le Rhône, ou dans les lônes qui y communiquent. Le premier jour ce sont les

---

(16) Les jeunes gens allant chanter le Mai ne plantent pas d'arbre de Mai.

(17) « La plus jeune habillée de blanc » est la « reine de mai », elle appartient pour les folkloristes à la catégorie des « reines ambulantes », par opposition aux « reines immobiles », les mayanches dauphinoises.

En Lyonnais, une reine peut avoir jusqu'à dix demoiselles d'honneur. Les reines « ambulantes » récoltent des dons pour une fête.

Pilot de Thorey, cité par Van Gennep, a écrit que « les Reines de Mai, ne sont plus, aujourd'hui (vers 1880), que des enfants parées d'une couronne de fleurs, assises sous un feuillage d'aubépine... » (mayanches).

(18) En Angoumois, par exemple, le feu de la Saint-Jean est allumé par le curé.

(19) Ces rondes sont plus ou moins magiques selon Van Gennep.

garçons qui se livrent à cet exercice, alors les hommes remplissent les fonctions de rameurs ; le lendemain, les hommes joutent, et les garçons conduisent à leur tour les bateaux. D'autrefois l'on tire l'anguille, ou l'oie. Ces divertissements sont toujours suivis de longs repas et d'abondantes libations.

A peu de distance de l'église est une source dont l'eau limpide et légère invite les habitants à s'en servir de préférence pour leur boisson. Des médecins ont même conseillé à leurs malades, dans certains cas, d'en faire usage, et ceux-ci s'en sont bien trouvés. On assure que le mot *dinachin* que porte le territoire où elle se montre, signifie *eau divine*. Il serait à désirer qu'un chimiste habile analysât les propriétés de cette eau salubre (\*).

---

(\*) Nous tenons les détails de ces divers usages de MM. Desgranges, juge de paix, Dumas et Civier, qui se sont prêtés avec une obligeance totale à nous procurer tous les renseignements dont nous avons eu besoin.

# SOUVENIRS SUR LA VIE RURALE A VILLETTE-DE-VIENNE \*

Je me propose de décrire la commune de Villette-de-Vienne qui, il y a un siècle, se nommait Villette-Serpaize. A deux reprises elle a été amputée d'une certaine superficie de son territoire : en 1867, au profit d'une commune voisine créée à cette date, c'est la commune de Chuzelles ; plus récemment, en 1927, la création de la commune de Serpaize a encore réduit son territoire.

## Les cultures

### *Le blé*

Jusque vers 1950, la culture principale était celle du blé. Les rendements très variables atteignaient rarement vingt-cinq quintaux à l'hectare ; la moyenne était de quinze à dix-huit quintaux à l'hectare. Actuellement, avec l'apport massif des engrais, le rendement en blé peut dans certains cas atteindre cinquante-cinq à soixante quintaux à l'hectare avec une moyenne de cinquante quintaux. En 1950, il se cultivait encore de l'avoine utilisée surtout pour la nourriture du cheptel chevalin.

### *Le colza*

A partir de 1940, la guerre, la perte de nos colonies incita à nouveau à cultiver des plantes oléagineuses ; après plusieurs essais (œillette, navette, tournesol) ce fut la culture du colza qui prévalut. Cette culture avait déjà une certaine ampleur il y a un siècle et demi ; puis elle fut à peu près abandonnée, car on ne possédait pas les moyens pour faire comme actuellement les traitements chimiques au moment de la floraison (1).

Il est à noter que dans presque toutes les communes, existe

---

(\*) L'auteur, un habitant de Villette, préfère conserver l'anonymat.

(1) Un insecte, le méligète, pond dans la fleur ouverte du colza des œufs qui, devenant larves, détruisent celles-ci et nuisent ainsi à la production des cosses.

un pressoir à huile. Cette production servait à la consommation et était aussi utilisée pour l'éclairage. Dans de petits récipients en cuivre, qui possédaient une petite poche remplie d'huile de colza, on plaçait une mèche qui allumée donnait une pâle lumière. Ces petits récipients étaient pendus aux murs. Ils sont maintenant très recherchés par les antiquaires. Il faut se souvenir que le pétrole n'est apparu chez nous que vers 1860. Le rendement de la culture du colza varie beaucoup, selon les années : allant de trente quintaux et quelquefois plus à l'hectare, pour ne donner que huit à dix quintaux en année médiocre.

Il faut noter que cette culture n'est possible sur une grande superficie que grâce à la moissonneuse-batteuse. Car auparavant le mode de récolte du colza était archaïque et immuable depuis des siècles. Coupé à la faucille ; alors que cette récolte n'était qu'à demi-mûre, celle-ci était étalée au soleil sur le terrain. Pour acquérir la maturité, quelques petites pluies, suivies du soleil de juillet, faisaient éclater les cosses et la récolte était presque perdue... Le battage se faisait au fléau, sur une grande bâche à même le champ. Pour la fabrication de l'huile, la graine de colza très sèche était étalée sur une plateforme spéciale en pierre. Une grande roue en pierre aussi appelée meule, écrasait cette graine, jusqu'à la réduire en bouillie. La traction était faite par un cheval attelé dans une fourche le surplombant. Celle-ci était reliée à son collier. Cette fourche prolongée par un bras actionnait la meule. Le cheval tournant en rond exerçant sa traction les yeux bandés. Cette bouillie écrasée était ensuite cuite à une certaine température. Puis toute chaude elle était immédiatement passée au pressoir. Le rendement était de 33 pour 100. C'est-à-dire que 30 kg de grains donnaient un litre d'huile. Il restait un résidu constituant un tourteau en plaque, celui-ci servant à l'alimentation du bétail.

### *Le maïs*

Vers 1950, apparut la culture du maïs hybride. Créée aux Etats-Unis, cette culture représente dans notre région, une superficie au moins égale à celle consacrée au blé. Avant le maïs hybride cette culture se faisait sur des petites superficies, 1 000 à 2 000 m<sup>2</sup>, et la récolte servait à la nourriture de la volaille. Pour la culture du maïs hybride, la chimie est venue à notre secours. Le traitement chimique des sols, fait au moment des semis, détruit au stade de la germination, les mauvaises herbes et évite les binages lents et fastidieux.

### **La vente des produits agricoles**

Jusqu'en 1935, les produits agricoles n'étaient soumis à aucune taxation. Une seule exception, la récolte de blé pendant la

guerre de 1914-1918. C'était la liberté des prix et parfois l'anarchie. Tous les prix des produits agricoles étaient fixés par une concertation entre vendeurs et acquéreurs. Pour les céréales, les cours étaient donnés dans notre région par le marché de Lyon. Ce marché avait lieu à la Maison Dorée, place Bellecour. Les meuniers achetaient rarement en culture. C'était la spécialité des courtiers en grains. Pour ma région, les transactions concernant céréales, pailles et fourrages se déroulaient à Vienne, au marché du samedi, place Miremont. Muni d'un échantillon le producteur attendait ou provoquait les contacts. Les cours du blé avant 1914 en France variaient un peu selon les régions de un à deux francs. Les plus cotés étaient les blés récoltés dans les départements suivants : Rhône, Isère, Drôme. Les moins cotés étaient ceux de la région normande. Les courtiers en grains se méfiaient des blés vendus en fin de saison ; c'est-à-dire juillet et août. Car il arrivait que la récolte conservée dans un but spéculatif (les prix avaient tendance à augmenter en période de soudure) étaient parfois charançonnés, c'est-à-dire percés par le charançon ; insecte qui fait des dégâts au grain de blé pendant la saison chaude. La livraison se faisait la semaine qui suivait la conclusion du marché.

Quant aux pailles et fourrages, c'était un débat, car le prix du fourrage variait du simple au double selon la qualité. Les prairies marécageuses donnaient une récolte, de mauvaise qualité, mais assez lourde. Cette récolte était surtout acquise par le parc à fourrage de Vienne ; car nous avions en garnison dans cette ville un régiment de cavalerie. On désignait ce fourrage de qualité médiocre, sous le nom de *foin administratif*. Le parc à fourrage était tenu par un adjudicataire qui pouvait changer toutes les années. Quant aux fourrages de bonne qualité, leurs acquéreurs étaient les limonadiers, camionneurs, marchands de charbon, et aussi les exploitations forestières et maraîchères de la vallée du Rhône, qui ne récoltaient pas de fourrage.

Le lait transformé en beurre à la ferme était écoulé le samedi au marché de Vienne. Une diligence qui faisait la liaison Heyrieux-Vienne collectait quelques bidons de lait, pour certaines épiceries. Ceci se passait avant 1920 ; le trafic automobile était faible. Le prix du lait rendu à Vienne avant 1914 en bidons de quinze litres variait de 0,12 F à 0,15 F le litre. Il est à noter que ces traditions commerciales disparurent tout doucement à dater de 1920, sous des pressions économiques nouvelles : ramassage du lait à la ferme, fabrication du beurre dans des laiteries spécialisées. Ces nouvelles méthodes sonnèrent le glas des vieilles coutumes.

De même le trafic automobile et la suppression des régiments de cavalerie, amena la transformation ou l'abandon des prairies marécageuses ; car en l'absence de main-d'œuvre pendant la guerre de 14-18, les fossés d'entretien et les fossés collecteurs ne furent plus entretenus. De surcroît ces prairies marécageuses

donnent aux troupeaux de ruminants (vaches, brebis) une maladie sérieuse : la douve. Beaucoup de ces mauvaises prairies sont devenues des plantations de peupliers, ou ont été abandonnées. Une autre activité, avant 1914, et même quelques années suivantes, étaient l'exploitation des coupes de bois taillis. La main-d'œuvre nombreuse à cette époque, trouvait emploi pendant l'hiver à la fabrication des fagots à deux liens, utilisés par la boulangerie. Le fagot à un lien était l'apanage de la pâtisserie. Cette façon de faire fut abandonnée au profit du pétrole et de ses dérivés. Les œufs et les volailles s'écoulaient au marché de Vienne ; ou encore étaient collectés à domicile par des professionnels appelés : coquetiers au prix de 0,12 F à 0,15 F la douzaine au moment de la grande ponte. Les bouchers et charcutiers assuraient l'écoulement des veaux et des cochons gras. Pour les veaux d'environ 80 à 100 kg, 0,90 F à 1,10 F le kilo (1), vif selon qualité ; les porcs un peu moins cher.

### **Les moyens de transport, de communications et d'équipement rural**

C'était uniquement la traction animale, et ceci environ jusqu'en 1925, où apparurent les premiers autobus. Chaque exploitation agricole un peu importante, possédait une voiture à deux roues nommée *char à bancs*. Quelquefois un char à quatre roues avec capote. Certains cultivateurs dont l'exploitation était importante, possédaient en plus des chevaux de trait et de labours, un cheval de réforme de l'armée, celui-ci servait uniquement à la traction de la voiture et à l'usage de la rateleuse pour ramasser le foin dans les prairies, et collecter les épis dans les champs après la moisson. La bicyclette, très répandue, était largement utilisée.

Jusqu'au début du siècle, c'est-à-dire 1900, l'équipement rural était sommaire et immuable depuis des siècles. Charrettes avec deux roues cerclées de fer pour les gros transports. Parfois un tombereau pour récolter les betteraves et assurer le transport du fumier de la ferme aux champs. Pour les labours, charrue araire avec mancherons. Une version de la charrue araire consistait en une charrue très lourde et très solide et qui servait à faire des labours profonds. On passait deux fois dans le même sillon, une première fois abattre une épaisseur de 15 à 20 cm dans le sillon ; et une deuxième fois passer la dite charrue araire, avec un versoir spécial dans le même sillon, pour obtenir un labour profond de 35 à 50 centimètres, avec un attelage de quatre chevaux, surtout s'il s'agissait de planter une vigne ou des arbres fruitiers.

---

(1) Avant 1914.

Au cours des siècles, une seule innovation importante datant autant que je sache du XIII<sup>e</sup> siècle. C'est le remplacement par le collier de l'ancien attelage qui faisait que les chevaux produisaient l'effort de traction, par une solide bande de cuir de 15 cm environ de largeur. L'effort étant fait uniquement avec le poitrail. Par cette innovation, le collier augmenta la force de traction du cheval d'environ 30 pour 100. Il est à noter que l'artillerie et le train des équipages étaient restés fidèles au vieux mode de traction. Vers 1830, on observa l'abandon de la faucille pour la coupe des céréales. On adapta à cette époque sur le manche de la faux, un outil très léger nommé improprement rateau. Cet outil se composait de deux montants verticaux, lesquels étaient percés pour recevoir trois tiges de fer, posées horizontalement et recourbées à l'équerre. Bien réglé, ce petit outil prenait ce que la fourche coupait, et déposait la récolte contre la moisson qui restait debout. Derrière le faucheur venait un autre travailleur, qui marchait à reculons, et tenant dans sa main droite une cheville. Cet ouvrier nommé ramasseur prenait entre son bras gauche et son buste la moisson ainsi présentée, et déposait la valeur d'une gerbe, sur le champ de la moisson. Quant aux outils courants, ils existaient depuis toujours. Une exception, l'apparition de l'acier, ce qui nous valut des outils légers, solides et pratiques. Ils remplacèrent les anciennes fourches, lourdes, et d'un maniement difficile.

Au début du siècle apparut une petite mécanisation. Cela nous amena la *charrue brabant*, le *rateau à cheval*, la *faucheuse mécanique*, la *javelleuse* et la *moissonneuse lieuse*. Il faut que je décrive la réserve avec laquelle ces outils furent accueillis. Le paysan n'aime pas la nouveauté ; il voulait voir avant d'être convaincu. Pour faciliter la moisson on adapta sur la lame de faucheuse une claie placée en arrière de la lame de coupe. La planche à *andives* était enlevée, cette claie d'environ 1,10 m de profondeur, servait à recevoir le blé coupé par la lame de coupe. Un deuxième siège fixé sur la faucheuse était utilisé par une personne munie d'un rateau de bois. Cet outil servait à faire basculer le blé sur la claie. Lorsque cette personne jugeait qu'il y avait sur la claie la valeur d'une gerbe, un coup sec de rateau faisait glisser sur le sol ladite gerbe. Il fallait que le conducteur de l'attelage modère l'allure des chevaux. Trois ou quatre personnes suivaient cet outillage, parfois femmes et jeunes gens, et déviaient cette javelle pour laisser le champ libre à l'attelage. Cet outil assez rudimentaire fut remplacé par la javelleuse : un seul ouvrier, le conducteur de l'attelage. Sur cet outil était adapté un système de pales pour coucher la moisson au moment de la coupe ; et une pale intercalée faisait glisser la javelle sur le tablier arrondi et la javelle était déposée extérieurement laissant le passage libre pour un autre tour. La moissonneuse lieuse remplaça vite tout cela.

La conséquence de cette mutation fut que beaucoup de petites exploitations marginales qui ne disposaient pas de 2 000 francs-or ne purent ou ne voulurent pas se moderniser et disparurent. Avant l'utilisation de ce petit matériel, c'est-à-dire avant 1900, l'usage était dans une exploitation un peu importante d'avoir ce que l'on nommait un *batteur*. C'était un travailleur venant faire la moisson avec l'ouvrier agricole de l'exploitation ; ou parfois le patron si l'exploitation n'était pas trop importante. Le batteur participait à tous les travaux de la moisson ; au liage des gerbes, à la confection des meules ; c'est-à-dire 100 ou 200 gerbes arrangées de façon à être à l'abri de la pluie ; aux charrois de la récolte, du champ à l'aire de battage ; et ensuite au battage proprement dit. Ce travail (le battage) qui durait une douzaine de jours, se faisait en association d'une dizaine d'exploitants agricoles. Ce *batteur* n'avait pas de salaire. Pour payer celui-ci, on prélevait sur la récolte. Dans une bonne exploitation, pourvue de bons terrains à blé, cela pouvait donner pour l'ouvrier un salaire de 10 à 12 quintaux de blé. Ces batteurs étaient ordinairement des habitants du département de l'Ardèche, pays pauvre avec beaucoup de main-d'œuvre disponible. Quelquefois aussi des habitants du pays pourvus d'un peu de terrain faisaient ce travail au moment de la moisson. La moissonneuse licuse supprima tout cela. Avant la locomobile, machine à vapeur qui actionnait la batteuse, par l'intermédiaire d'un volant et d'une grande courroie de cuir, le dépiquage des céréales se faisait soit au fléau, soit au rouleau. Le battage au fléau était un exercice rythmique agréable à regarder, mais très pénible à exercer. Dans certaines exploitations importantes, il était parfois pratiqué par quatre personnes ; deux qui avançaient et deux qui reculaient. Il faut préciser que ce travail ne se faisait que par très grande chaleur ; car celle-ci fait ouvrir la balle entourant le grain. Un autre mode de battage était le dépiquage au rouleau en pierre naturellement. Celui-ci, large de 70 à 80 cm, avec une hauteur égale, pesait environ 800 kg. Traîné par un cheval et guidé par derrière à l'aide de deux mancherons fixés sur l'armature, ce rouleau séparait très bien le grain de son alvéole. La paille enlevée, il restait sur l'aire la balle et le grain. Tout ceci était mis en tas, était ensuite passé dans un outil nommé *tarare* qui était actionné à la main. Débarrassé par la ventilation et par un système de grilles de toutes ses impuretés, le grain restait propre et prêt à être ensaché ; la locomobile décrite plus haut actionnant la batteuse fit disparaître ces vieilles activités. Les autres travaux agricoles se faisaient tous manuellement. Fauchage du foin et des céréales ; liage des gerbes à la main, avec une cheville en bois de noyer de préférence, parce que ce bois très souple glissait bien pour l'extraire du nœud. Un bon ouvrier devait lier cent gerbes à l'heure. Les normes de travail étaient celles-ci : trois journées de travail pour faucher un hectare de prairie. Pour la moisson, il fallait une journée et demie pour abattre un hectare. Le faucheur

expérimenté devait avoir deux lames de faux, l'une pour le fourrage, et l'autre pour les céréales ; celle-ci étant d'une trempe plus dure. Pour l'entretien des faux, le faucheur avait toujours avec lui une petite enclume spéciale, et avec l'aide d'un marteau spécial pour ce travail il battait et entretenait son outil deux ou trois fois par jour. Travail délicat, que personne ne connaît maintenant.

### **Evolution des conditions du travail agricole**

Avec la locomobile comme moteur de la batteuse, le reste du travail agricole était essentiellement manuel ; jusque vers 1900, on eut bien une petite mécanisation décrite précédemment. Il faut que je note ce qu'était le battage du blé.

Un matériel assez lourd nécessitant vingt-deux hommes pour assurer le bon fonctionnement de l'entreprise, trois hommes aux meules de gerbes, deux délieurs sur la batteuse, trois hommes étaient nécessaires pour faire ce que l'on nommait les *daguées*, cinq porteurs de paille, avec l'outil que l'on appelait la *dague*, deux hommes pour arranger la meule de paille, un homme pour arranger le *boursier* qui était évacué dans de grands draps spéciaux, deux hommes pour remplir avec un rateau cette *balle* ou *bourrier*, dans son contenant, c'est-à-dire les draps spéciaux dont il est parlé plus haut. Et enfin trois hommes choisis parmi les plus costauds pour porter la récolte au grenier.

Effort pénible dans la poussière et la chaleur parfois excessive. Vers 1930, apparut le *monte-paille*, et quelques années plus tard la *bottleuse à ficelle*. Ensuite vint la presse à haute densité faisant des bottes de paille de 35 à 45 kg liées au fil de fer. Un monte-gerbe économisait la peine des hommes qui pourvoient la batteuse. Et dans les dernières années de service de ce matériel, suprême raffinement, il y avait même un élévateur pour les sacs de grains. Il n'y avait qu'à passer l'épaule dessous. A ce point de perfectionnement, la locomobile était insuffisante comme puissance. Ce furent de très gros tracteurs qui la remplacèrent, et qui en même temps tractaient le matériel. La moissonneuse-batteuse a supprimé tous ces travaux, et a rendu le travail du paysan plus humain.

### **Situation et évolution de la main-d'œuvre salariée à diverses époques**

Avant 1914, il y avait une vingtaine d'ouvriers agricoles dans notre commune. Au sortir de l'école primaire, c'est-à-dire vers la douzième année, et quelquefois avant, le futur ouvrier agricole était placé chez un patron, avec un très petit salaire. Le travail consistait en la garde des troupeaux ; car à cette époque les parcs

clos en barbelés ou en clôture électrique n'existaient pas. Ces très jeunes gens travaillaient aussi à la préparation et à la cuisson des aliments pour bestiaux. Chaudières préparées ; et cuites à la vapeur pour la nourriture des cochons et aussi des bovins. Passer les betteraves à la machine pour les sectionner en minces lames. Un petit salaire les récompensait.

Plus tard, vers les seize ou dix-sept ans, il prenait part aux gros travaux agricoles, avec un salaire de 350 à 400 francs par an, et ensuite, après le service militaire, s'il était apte à tous travaux et à conduire les chevaux, et apte à semer le blé à la main, le salaire atteignait 450 francs par an, et exceptionnellement 500 francs. Ces ouvriers agricoles trouvaient un employeur soit par conversation directe avec un patron, soit en se rendant au premier dimanche du mois de juin à une loue, c'est-à-dire une foire aux ouvriers agricoles. Dans ma région, cette loue avait lieu dans la commune d'Eyzin-Pinet. Ceux qui postulaient pour un emploi de charretier portaient un fouet sur l'épaule. Il y avait chez ces ouvriers agricoles une certaine concertation. Ils préféraient se louer chez un patron qui n'avait pas commencé sa carrière comme ouvrier agricole. Ils prétendaient que ceux-ci étaient plus exigeants que les autres patrons.

### **Evolution de l'habitat rural**

Beaucoup de nos bâtiments ruraux sont très vieux et ont deux siècles et plus. Dans notre région ils sont construits en terre (pisé). Ces bâtiments étaient très simples, et souvent mal entretenus. Les trois familles qui avaient acquis à la révolution française, les biens des congrégations religieuses, et des nobles émigrés, firent construire vers 1830-1840 ce que nous nommons improprement châteaux. Ces demeures étaient beaucoup plus grandes et plus luxueuses que les maisons des cultivateurs. Il se construisit aussi pendant la période de 1820 à 1875 de vastes et agréables demeures paysannes : une dizaine environ. A ma connaissance, pendant la période 1875-1914 (période de vaches maigres) il ne se construisit que trois maisons dans ma commune. Beaucoup de petites exploitations disparurent, et les bâtiments abandonnés s'écroulèrent ou furent démolis.

Pendant la période 1920-1970, l'entretien des bâtiments ruraux fut très soigné. Une certaine aisance et une crainte très justifiée de dévaluation du franc incitaient les propriétaires à dépenser pour bien entretenir leurs bâtiments, plutôt que d'économiser. Il faut que je note ici une particularité peu connue, et bien oubliée. Jusqu'au début du siècle, il y avait un impôt sur les portes

et fenêtres. Les législateurs de la III<sup>e</sup> République décidèrent de supprimer cet impôt, et le remplacèrent par la cote mobilière, qui elle tient compte de la superficie et du nombre de pièces d'habitation, mais pas du tout des portes et fenêtres. C'est pourquoi, dans les maisons de plus d'un siècle, on voit de très grandes pièces d'habitation n'avoir qu'une seule fenêtre...

Villette de Vienne, février 1980

Le présent rapport a été établi en vertu de la loi n° 111 du 10 août 1977 relative à la déontologie de la profession d'architecte, et plus particulièrement de l'article 11 de cette loi.

Il a pour objet de rendre compte de l'activité professionnelle de l'architecte pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 1982 et le 31 décembre 1982.

### Evénements de l'année 1982

Le présent rapport a été établi en vertu de la loi n° 111 du 10 août 1977 relative à la déontologie de la profession d'architecte, et plus particulièrement de l'article 11 de cette loi.

Pendant la période 1982-1983, l'architecte a exercé ses fonctions de manière régulière et conformément aux obligations de la profession.

---

Directeur de la publication : A. HULLO — C.P.P.A.P. N° 54282  
Imp. Bosc Frères - Lyon — Dépôt légal n° 7587 - Février 1983

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES « AMIS DE VIENNE »  
EN ASSEMBLEE GENERALE DU 16 MAI 1982**

*Président d'Honneur (à vie) :*

M. Charles JAILLET - Ancien Président

*Comité de Patronage :*

M. Gabriel CHAPOTAT - Membre du C.N.R.S. - Fondateur,  
Directeur du Centre de Recherches Archéologiques

M. Roger LAUXEROIS - Conservateur des Musées

M. Serge TOURENC - Conservateur de Fouilles

M. André VIGIER - Président du Syndicat d'Initiative

**BUREAU**

*Président :* M. André HULLO - Professeur au Lycée de SAINT-  
ROMAIN-EN-GAL

*Vice-Présidents :* M. Louis BLANC

M. Jean-François GRENOUILLER - Docteur de 3<sup>e</sup> Cycle

M. François RENAUD - Professeur au Lycée de SAINT-  
ROMAIN-EN-GAL

M. Marcel PAILLARET - Ingénieur - VIENNE

*Secrétaire Général :* M. Louis BLANC - SAINT-ROMAIN-EN-GAL

*Trésorière :* Mme THÉVENET - Directrice du Syndicat d'Initiative

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Paul BLANCHON - Professeur - VIENNE

D<sup>r</sup> Marc CHALON - SAINTE-COLOMBE.

M. Charles COGNAT - Industriel - SAINTE-COLOMBE

M<sup>e</sup> Charles FRECON - Notaire - VIENNE.

M. le Chanoine Joseph GROS - SAINTE-COLOMBE-LÈS-VIENNE.

M. Jean GUEFFIER - Adjoint au Maire de VIENNE.

M. Jean-François GUILLET - Licencié ès-Sciences - SAINTE-COLOMBE-  
LÈS-VIENNE

Mme Michel GUILLOT - SAINT-ROMAIN-EN-GAL

Mme Jean-Claude HASSLER - VIENNE

M. Jean PERRIOLAT - Chimiste - VIENNE

Mme Maurice SEGUIN - VIENNE

M. SONDAZ - VIENNE

M. Michel TRANCHAND - Cadre Administratif - VIENNE

M. Jean VAGANAY - Industriel - VIENNE

Mme WIDLOCHER - VIENNE

## SAUVEGARDES ET INTERVENTIONS

- 1907 - Achat à un propriétaire grâce à une souscription lancée par la Société, de la mosaïque de Lycurgue ; financement de la restauration de la statue de l'Apollon Pythien.
- 1909 - Création par notre Société du Syndicat d'Initiative qui ne devient indépendant qu'en 1947.
- 1920 - Début des travaux de restauration de la façade ouest de la cathédrale Saint-Maurice. La Société lutte depuis 1908 pour obtenir la contribution des Monuments Historiques et organise une souscription publique.
- 1922 - La Société achète des immeubles pour faciliter le début des fouilles du théâtre antique.
- 1928 - Dégagement et achèvement de la façade de Saint-André-le-Bas par l'achat puis la démolition de vieux immeubles, grâce à une nouvelle souscription et grâce aux dons de sociétaires.
- 1938 - Résurrection du cloître de Saint-André-le-Bas grâce à divers dons de sociétaires, en particulier de Mme GUILLEMAUD qui cède les colonnes.
- 1958 - Contribution financière pour le rachat de la statue de la Tutela à un antiquaire.
- 1967 - Interventions multiples pour la sauvegarde des mosaïques de la place Saint-Pierre et du site de Saint-Romain-en-Gal.
- 1977 - Sauvetage du mobilier du musée retrouvé chez un antiquaire lyonnais.

*BULLETIN*  
*DE LA*  
*SOCIÉTÉ*  
*DES*  
*AMIS DE VIENNE*

Société fondée en 1904

N° 78

Fascicule 2 — Deuxième trimestre 1983



LYON  
IMPRIMERIE BOSC FRÈRES  
42, quai Gailleton  
1983

## SOMMAIRE

---

- In mémoriam : Docteur Henri CHAUMARTIN.
- Charlatans sur le Marché de Vienne au XIX<sup>e</sup> siècle.
- Sauvetage de l'Ancien Castrum de Surieu, par Monique JANNET-VALLAT.
- Une illustration des biens fonciers de l'Eglise de Vienne au XVIII<sup>e</sup> siècle : « Saint Clair prez Coindrieu », par A. GUIRONNET.

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

### REVUE TRIMESTRIELLE

publiée par la SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

pour « *répandre la connaissance de l'histoire de la Ville et des antiquités viennoises* » (article premier des statuts).

Pour 1983

Le numéro .....	20,00 F
Abonnement annuel normal .....	75,00 F
Abonnement de soutien .....	100,00 F
Retraités et étudiants .....	50,00 F

*Avis important* : Les abonnements commencent avec le premier numéro de chaque année. Les numéros déjà sortis de presse dans l'année au moment du règlement d'un abonnement nouveau seront remis ou envoyés au nouvel abonné.

*Correspondance* : Secrétaire des Amis de Vienne, Bureau du Tourisme, Syndicat d'Initiative, Cours Brillier, 38200 Vienne. C.C.P. Amis de Vienne - LYON 185-71 J.

*Le Comité de rédaction laisse aux auteurs des articles l'entière responsabilité des opinions émises*

***Pensez à payer  
le plus rapidement possible  
votre Abonnement  
pour 1983***

• Nous remercions les personnes qui ont déjà acquitté leur abonnement pour 1983.

• Nous invitons les personnes qui ne l'ont pas encore fait à effectuer rapidement leur versement :

*soit par C.C.P. ou chèque bancaire,  
soit directement au S.I.*

**FICHE D'ABONNEMENT AU BULLETIN DES « AMIS DE VIENNE »  
POUR L'ANNEE 1983**

NOM : ..... Prénoms : .....

Adresse exacte (pour l'envoi du bulletin par poste) : .....

.....

.....

**TARIF ABONNEMENT :**

<i>Abonnement de soutien</i> .....	100 F
<i>Abonnement normal</i> .....	75 F
<i>Etudiants - Retraités</i> .....	50 F

A retourner accompagné du règlement par :

chèque bancaire ou par C.C.P. LYON 185-71 J

à l'adresse suivante :

« AMIS DE VIENNE » - Syndicat d'Initiative - Cours Brillier - 38200 VIENNE

---

**Programme de nos manifestations au verso**

## NOS ACTIVITÉS

*Samedi après-midi 4 juin :*

Promenade à travers le Bas-Bugey et visite commentée de Belley.

*Samedi après-midi 17 septembre :*

Visite commentée d'Annonay.

*Samedi après-midi 15 octobre :*

Visite de l'Abbaye d'Ambronay.

*BULLETIN*  
*DE LA*  
*SOCIÉTÉ*  
*DES*  
*AMIS DE VIENNE*

Société fondée en 1904

N° 78

Fascicule 2 — Deuxième trimestre 1983



LYON  
IMPRIMERIE BOSC FRÈRES  
42, quai Gailleton  
1983

# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

DES

# AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1844

Le bulletin est publié trimestriellement le premier jour de chaque trimestre.

Fascicule I - Des origines de la ville de Vienne

Par M. le Dr. J. G. ...



1904

Imprimerie de la Société

1, rue de la Harpe

Paris

## Docteur Henri CHAUMARTIN

C'est avec peine que les « Amis de Vienne » ont appris le 4 novembre dernier le décès du Docteur Henri Chaumartin.

Né en 1901 à Pont-Evêque, d'une famille de drapier, après des études à l'institution Robin, puis au Collège Ponsard, il entreprit des études de Médecine, puis se spécialisa en stomatologie. Il installa son cabinet à Vienne au n° 1, Port de l'Écu, dans la maison ayant appartenu à la famille Grimaldi de Monaco.

Plus que thérapeute, le Docteur Chaumartin fut un érudit : en effet, il soutint une thèse remarquable sur le Mal des Ardents et l'Abbaye de Saint-Antoine-en-Viennois. Auteur de nombreux articles sur des sujets très variés, il créa la collection « Petite histoire de la Médecine » et fut d'ailleurs lauréat de l'Académie de Médecine ; membre ou correspondant de nombreuses Sociétés Savantes : Société d'Histoire de la Pharmacie, Groupement des écrivains médecins, « Amis de Vienne », Académie Delphinale, Académie de Lyon.

Ne recherchant pas la popularité, Henri Chaumartin aimait la compagnie des érudits : il fut l'ami du Chanoine Cavard, du Docteur Paul-Louis Couchoud, de Joseph et Jean Bernard. Il fut d'ailleurs l'une des chevilles ouvrières de la « Société des Amis de Joseph Bernard ».

Marié en 1933 avec Noëlie Schneider, fille de Louis Schneider, président du Tribunal de Commerce de St-Etienne, il était le père de Fr. Chaumartin agrégé de l'Université et professeur à l'Université de Créteil et de P. Chaumartin, Directeur d'école publique à Pont-Evêque.

En 1963, Henri Chaumartin se retire dans sa villa Bonaparte (1) à Pont-Evêque. En 1974, il perd sa femme et les deux dernières années de sa vie furent marquées par la maladie. Une de ses qualités était la fidélité et c'est dans la foi de ses ancêtres qu'il s'est éteint en toute sérénité.

Il aimait à rappeler que jeune médecin il avait, au cours d'un pèlerinage diocésain, été amené à constater une guérison inexplicable scientifiquement.

Ceux qui l'ont connu, ont apprécié l'étendue de sa culture et la finesse de son esprit, son œuvre littéraire en reste le témoignage et le plus sûr garant de son souvenir.

(1) Son père fut en effet candidat aux élections législatives de 1914 comme Bonapartiste, ce qui explique le nom de la villa.

Docteur Henri CHAUMARTIN

C'est avec peine que les « Annales de Vienne » ont appris le 4 novembre dernier le décès du Docteur Henri Chaumartin.

Né en 1891 à Font-Evêque, d'une famille de doctiers, après des études à l'Institut Pasteur, puis au Collège Rolland, il entreprit des études de médecine, puis se spécialisa en stomatologie. Il installa son cabinet à Vienne au n° 1, Rue de l'Éclair, dans la maison appartenant à la famille Charbonnel de Menage.

Puis, par étapes, le Docteur Chaumartin fut un écrivain; en effet, il soutint une thèse remarquable sur le Mal des Ardents et l'abbaye de Saint-Amand-en-Vivoin. Auteurs de nombreux articles sur des sujets très variés, il eut la collection « Petite Histoire de la Médecine » et fut élu membre honoraire de l'Académie de Médecine; membre du correspondant de nombreuses Sociétés Savantes, Société d'Histoire de la Pharmacie, Groupement des Écrivains Médicaux, « Annales de Vienne », Académie Delphinale, Académie de Lyon.

Le Docteur Chaumartin n'a pas la popularité d'un Chaumartin de la compagnie des érudits; il fut l'un de Charles Lévêque, du Docteur Louis-Jean Comroux, de Joseph et Jean Farraud. Il fut élu l'un des membres étrangers de la « Société des Annales de Joseph Bernard ».

Marié en 1933 avec Marie Schuster, fille de Louis Schuster, directeur du Tribunal de Commerce de St-Rhémond, il était le père de M. Chaumartin agrégé de l'Université et professeur à l'Université de Caen et de F. Chaumartin, Directeur d'École Publique à Font-Evêque.

En 1953, Henri Chaumartin se retira dans sa ville natale (1) à Font-Evêque. En 1955, il eut sa retraite et les deux dernières années de sa vie furent marquées par la maladie. Une de ses qualités était la fidélité et c'est dans la foi de ses proches qu'il s'est éteint en toute sérénité.

Il nous a rappelé que dans l'ordre il avait eu cours d'un mouvement révolutionnaire et nous à constater une jeunesse indépendante et autonome.

Ces qui font d'un homme un homme, l'histoire de sa culture et la fin de son esprit, son œuvre littéraire en toute la forme, l'usage et le plus sûr garant de son savoir.

(1) Son père fut en effet condamné aux travaux forcés de 1894 comme boulangère et qui capitula le jour de la 1917.

## CHARLATANS SUR LE MARCHÉ DE VIENNE\*

Il ne s'agit ici ni d'approvisionnements, ni de mercuriales, ni de la quantité ou de la qualité plus ou moins appréciables des denrées que le producteur agreste des environs apporte à la consommation du citadin. Encore moins m'occuperai-je de faire ressortir le pittoresque de cet assemblage bourdonnant, véritable tohu-bohu d'animaux bipèdes, dindons et canards, coqs et poules, hommes et femmes ; le tout gloussant, criant et parlant parmi les choux, les navets, et les fruits de la saison. Il n'appartenait qu'au gracieux et savant Auber de trouver de l'harmonie dans le salmigondis d'un marché, et encore lui a-t-il fallu l'aller chercher sur une place de Naples ; je doute fort qu'il eût pu s'inspirer sur la Place-Neuve, à Vienne, même par le plus beau samedi que puisse offrir notre climat.

Je ne parlerai non plus de politique à propos de marché ; nous sommes trop près des élections, maintenant marché conclu, et trop éloigné du jour où l'on appréciera les élus, et où l'on jugera du marché ; attendons.

Ce que je veux dire du marché de Vienne a cependant son importance, importance dédaignée, quoiqu'elle embrasse les intérêts sociaux sous trois rapports : la morale, la santé et la loi. Cela vaut bien, je crois, une question de politique.

Donc ce qui m'a frappé, les jours de marché à Vienne, c'est la présence continuelle, assidue, successive ou permanente des charlatans stationnant à poste fixe sur la place, à pied, à cheval ou en voiture, et débitant à la foule crédule et irréfléchie des campagnes des fioles de liqueur, des boîtes de poudre, des emplâtres, des coups de bistouris, et des préceptes ; le tout au plus grand préjudice de la santé et de l'intelligence du paysan aveuglé.

L'un, vêtu en mandarin de paravent, la poitrine chargée de chaînes et de breloques, le visage barbu d'une étrangeté affectée, et le nez affublé d'une paire de lunettes à verres couleur flamme

---

(\*) D'après une chronique viennoise de 1837.

d'enfer, se pavane sur une calèche à deux chevaux, entouré de son état-major à costume militaire, qui joue épouvantablement de la grosse caisse, du tambour et de la clarinette ; là il remue à pleines mains l'or et l'argent sur le tablier de sa voiture, étourdissant et éblouissant ainsi la foule imbécile à laquelle il distribue, comme par grâce, pour vingt sous, une liqueur jaunâtre, panacée universelle selon lui.

Voyez ce pauvre diable qui se soutient ou semble se soutenir à peine, car le charlatan a ses compères, comme jadis les faiseurs de miracles en avaient à Naples ou à Compostelle ; il est hissé dans la voiture de l'Esculape, d'où il doit descendre ingambe après les frictions énergiques d'une main plus propre à étriller un cheval qu'à étendre un liniment. Cependant un soulagement apparent a lieu dans l'état du patient, même de bonne foi. Pour le charlatan c'est une cure dont il célèbre le triomphe à grands renforts de musique enragée, en mettant hors de son officine roulante le malade *radicalement guéri*. Les témoins stupidement oculaires, séduits par la parade, se jettent sur les flacons d'eau jaunâtre, sans réfléchir que, dans le cas où, même, ils ne seraient pas dupes d'une mystification de compérage, l'impression morale causée sur le paysan simple et superstitieux par l'attirail de l'opérateur, le bruit de cette musique, le reflet de cet or, et cette espèce de massage auquel la partie affectée de son corps est soumise pendant quelques minutes, tout cela a pu produire une certaine modification dans l'état ordinaire de la maladie, mais qui, le soir, à coup sûr, reprendra son cours avec un degré d'irritation de plus.

Un autre est opérateur, sans parcil, oculiste breveté, bardé d'attestations délivrées par une infinité d'ophtalmistes à gages que personne ne connaît. À côté de ses opérations, qu'il fait malheureusement gratis, il distribue aussi de l'eau verdâtre et des poudres, qu'il n'échange que contre un prix spécial en argent pur ; arrière la monnaie de billion pour cet aristocrate saltimbanque : nous l'avons vu la semer sur les têtes de la foule qui l'entourait, sans se préoccuper des pochades d'yeux qui pouvaient en survenir ; son talent était là pour tout réparer. Avec la même audace qu'il se loue, il opère : un malheureux, que ses phrases sonores ont attiré, s'approche ; un de ses yeux est à-peu-près privé de lumière ; — vous allez voir ! s'écrie l'infailible opérateur ; le bistouri brille sous la paupière du trop confiant affligé, le sang jaillit, l'opéré se retire, son mouchoir sur l'œil, et, le lendemain, il aura acquis la parfaite conviction qu'il est borgne.

Un troisième, enfin, qui m'a paru moins dangereux, d'abord parce qu'il n'était point d'or, ni de musique, et ensuite parce qu'il signale assez vigoureusement les *floueries* de ses confrères, un troisième arrache des dents. S'il y a dans le charlatanisme

une spécialité peu susceptible d'entraîner et d'égarer les imaginations, c'est certainement celle d'arracheur de dents. Là, en effet, l'adresse est tout, et elle est immédiatement jugée, même par celui qui en a ou profité, ou souffert. Aussi je ne dirais rien du dentiste forain si, comme l'oculiste et le Chinois, il ne joignait à ses actes opératoires la vente d'une eau rosacée, moins concluante que ses instruments d'acier, et évidemment préparée pour *arracher sans douleur* l'argent du gousset campagnard.

La première conclusion à tirer de ce tableau, dont la fidélité est loin d'être exagérée, c'est que nos médecins, qui ont employé six années de leur plus active jeunesse à des études profondes, qui, après avoir éprouvé leurs forces physiques, préoccupent encore leur conscience au milieu des soins d'une pratique fatigante et souvent ingrate; nos médecins, qui sacrifient à la santé publique leurs veilles, leur sommeil et les doux et tranquilles jouissances du foyer domestique, n'ont peut-être jamais obtenu la dixième partie de l'attention et du profit accordés à ces histrions nomades.

Cette observation n'est certainement pas ici pour revendiquer, en faveur de nos honorables docteurs, ce que de misérables charlatans escroquent; mais comme, en fait d'amélioration sociale, tout se touche, et que la médecine, telle qu'elle est maintenant comprise et pratiquée, doit, sur ce point, exercer une puissante action, il est très important que son bienfaisant concours ne soit pas entravé par les grossières et dangereuses singeries auxquelles les esprits peu éclairés des campagnes se laissent encore prendre. Et si l'on envisage l'influence des charlatans sous le point de vue plus direct de la santé, on sera encore plus convaincu de la nécessité de la détruire. En effet, elle agit sur le paysan de deux manières: d'abord, en lui faisant admettre la possibilité d'une guérison immédiate, elle empêche la confiance qu'il pourrait avoir en une science réelle; ensuite elle complique la maladie, soit par la perniciosité des remèdes, soit parce qu'elle affranchit le malade de toute règle de conduite et de régime.

On voit qu'il y a plus d'importance qu'on ne pense dans cette question touchant les marchands d'orviétan, qui, jusqu'à présent, n'ont excité que le sourire du dédain chez ceux qui les méprisent sans croire à leur influence, alors qu'il faudrait une sérieuse réflexion sur les conséquences qu'entraînent la vie errante et les ressources plus qu'équivoques de savoir et de moralité de ces aventuriers empiriques.

L'autorité, dont la tolérance est une autorisation, est d'autant plus repréhensible, que la foule qui s'entasse autour de ces baladins est moins éclairée. L'esprit public des grandes cités, moins exposé à la séduction et à l'entraînement de ces sortes de parades, est, depuis longtemps, affranchi même de la ten-

tation, par de sévères ordonnances de police. Pourquoi cette distinction dans l'application exécutive de la loi ? Est-ce que le principe de protection et de garantie sociale perdrait de sa puissance en s'éloignant du centre ? Est-ce que la santé des paysans du Dauphiné est moins précieuse à conserver que celle du peuple micux avisé des grandes villes ? Est-ce ignorance, insouciance ou faiblesse de la part des autorités Viennoises, alors que les charlatans audacieux prennent leurs ébats bruyants en face de l'hôtel commun à la mairie et à la sous-préfecture ? — La réponse au prochain marché.

# SAUVETAGE SUR L'ANCIEN CASTRUM DE SURIEU Commune de St-Romain-de-Surieu (Isère)

par Monique JANNET-VALLAT

Equipe de recherche et de fouille :  
Renée Bony, Alegria Bouvier, Elise Boucharlat,  
Christophe Laporte, Tommy Vicard (\*)

Nous avons voulu, malgré l'intervention brève du sauvetage sur le terrain, débiter une recherche « générale » du site de Surieu.

- Il fallait tenter de délimiter le site dans sa relativité spatiale et chronologique, ce qui est indissociable du problème ponctuel de l'étude des ateliers de céramique. Une recherche a débuté dans les archives médiévales et modernes ainsi qu'une étude des cadastres.

- Il était également important d'esquisser l'organisation et peut-être l'évolution topochronologique du secteur. Un enregistrement systématique par courbes de niveau nous a permis d'ébaucher des hypothèses de travail pour les programmes futurs.

- Enfin, il était indispensable d'effectuer une recherche archéologique afin d'expliquer la forte concentration de tessons à l'emplacement d'une butte de terre se trouvant entre la tour et l'église médiévale : ce sauvetage étant provoqué par la construction d'une nouvelle route et d'une aire de parking au sud de l'église.

---

(\*) Le fonctionnement du chantier a été assuré grâce aux subventions accordées par le Conseil Général de l'Isère et par l'Etat, ainsi que l'aide de la municipalité de St-Romain et du Foyer Intercommunal.

## Topographie et histoire

### *Bref aperçu topographique et géologique du site*

Le site de Surieu, au flanc du plateau de Bonnevaux, s'intègre dans la commune actuelle de Saint-Romain-de-Surieu et dans l'arrondissement de Vienne en Isère.

En face du promontoire de Surieu (altitude : 319) se situe l'ancien site du prieuré de Saint-Romain, entouré du cimetière. Rive droite de la Sanne, plus à l'est, s'est développé le village de la Chapelle-de-Surieu. Le Bourg, et Saint-Romain-de-Surieu, villages de la période moderne, se sont installés dans la Vallée de la Sanne (altitude : 250).

L'ancienne carte géologique (feuille St-Etienne, 1938) nous définit avec précision la géologie du site. Surieu se situe sur des molasses sablo-gréseuses, et un épandage d'argile passe à l'avant du plateau. Cette argile locale est encore utilisée par des potiers à Roussillon.

Le relevé topographique par courbes de niveau (équidistance un mètre) met en évidence l'existence d'un mamelon entre la tour et la chapelle. Celui-ci a jusqu'à aujourd'hui fait partie du relief naturel. Nous verrons qu'il semble s'agir d'un remblais artificiel. Le tracé des courbes de niveau témoignent à l'avant du site, contre le rempart nord, de traces de remaniements (terrasses ou habitations), et de la dénivellation importante du village intramuros avec le reste de l'éperon au nord. Ainsi l'enregistrement du relief met en valeur les mouvements de terrain, témoignant d'une ancienne occupation humaine importante (1).

### *Historique du site*

La recherche historique pourrait à elle-seule faire l'objet d'une étude. Nous résumons ici, les faits les plus importants pour la compréhension de la recherche archéologique.

Il y a déjà quelques années, l'abbé Pierre Cavard avait réuni une documentation concernant Surieu. Sa note manuscrite n'a jamais été publiée (2).

C'est au début du X<sup>e</sup> siècle qu'apparaît une mention de Surieu. En 908, l'archevêque de Vienne, donne la permission à son féal, Frodac, seigneur de Surieu, de bâtir une église dédiée à Notre-Dame sur son propre fond, en un lieu dénommé « in Auremonte ». Il lui donne en même temps la dîme de Surieu que Frodac tenait de Saint-Maurice (3).

(1) Alegria Bouvier, Rapport 1982, Surieu Isère, p. 3.

(2) Cavard Pierre, Notice sur Surieu, 35 p., 1958.

(3) Charvet : Histoire de la Sainte Eglise de Vienne, p. 240, 1763 ; Chevalier : Cartulaire de Saint-Maurice de Vienne, p. 38, n° 161.

Vers 1075, Pons surnommé Hector restitue à l'abbaye Saint-Pierre et des Apôtres de Vienne des églises qu'il avait en sa possession, dont la chapelle de Sainte-Marie dans le château de Surieu, en dehors du château l'église paroissiale de Saint-Romain, ainsi que d'autres églises aux environs proches (4).

Cette restitution est importante car elle prouve que la chapelle et l'église paroissiale avaient été bâties avant l'usurpation laïque (5). En mai 1237, le chevalier Guillaume de Surieu cède au chapitre de Saint-Maurice ses possessions dans les paroisses d'Assieu et de Sonnay, un moulin situé au-dessous du château de Surieu et le bois des Garins (6).

La famille de Surieu disparaît au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Une bonne généalogie a été reconstituée par Cavard. Mais déjà en 1260, le château de Surieu appartient à Artaud de Roussillon. A partir de cette fin du XIII<sup>e</sup> siècle, la seigneurie de Surieu, puis les terres vont passer de mains en mains.

L'évolution du mandement de Surieu suit le même sort et devient le mandement de Surieu et de Terrebasse, ou simplement le mandement de Ville-sous-Anjou.

Pour nous résumer, trois lieux de culte existent dans l'horizon proche du promontoire de Surieu, à l'intérieur du mandement.

- *L'église paroissiale de Saint-Romain, citée en 1075.* A cette date elle devient également le siège d'un prieuré sous l'autorité de l'abbaye de Saint-Pierre-Hors-les-Murs de Vienne. Un cimetière devait entourer l'église comme aujourd'hui.

- *L'église Sainte-Marie-Madeleine à la Chapelle.* De création tardive, elle semble mentionnée dans un pouillé de 1435. Ce bâtiment n'est qu'une succursale religieuse desservie par un vicaire et ses habitants sont enterrés au cimetière de Saint-Romain.

- *La chapelle de Notre-Dame à Surieu.* Nous avons vu qu'elle existe avec certitude en 1075. Le texte de 908, mentionne vraisemblablement l'église de Bougé. Elle ne deviendra église paroissiale qu'en 1887. Est-ce un ancien lieu de culte castral ?

Dans tous les cas, son élévation aujourd'hui ne doit plus avoir grand-chose de commun avec le bâtiment cité en 1075.

---

(4) Cartulaire de Saint-André-le-Bas, n° 60 - « in pago Viennensi, in castello Siuriaco capellam Sancte Marie, extra vero positam ecclesiam Sancti Romanis parochialem ».

(5) Renée Bony, Rapport 1982, Surieu Isère, p. 7.

(6) Cavard : Surieu, p. 8 ; Registres Dauphinois n° 7512 ; Chevalier : Constitution de l'église Saint-Maurice de Vienne, t. II, p. 259.

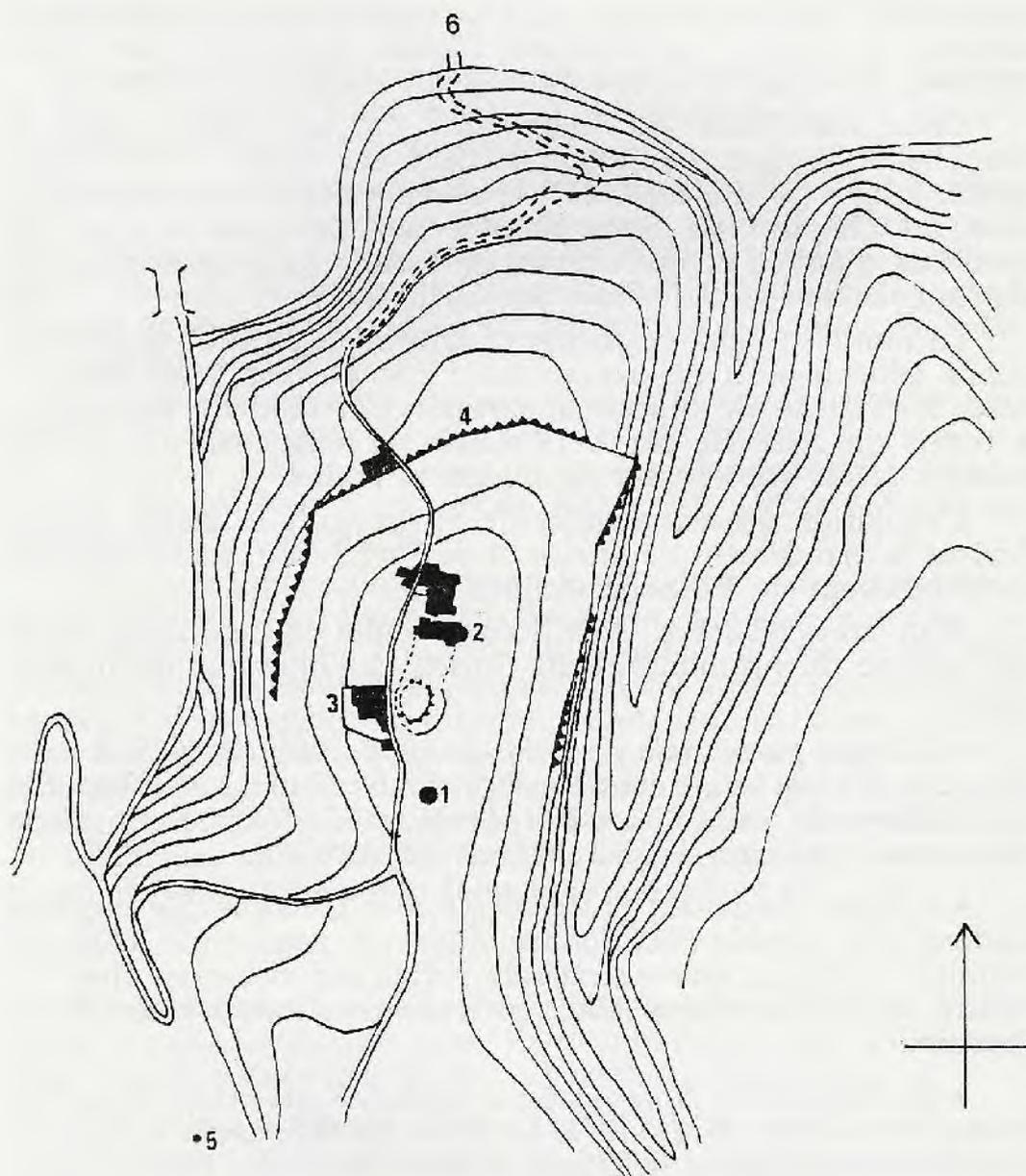
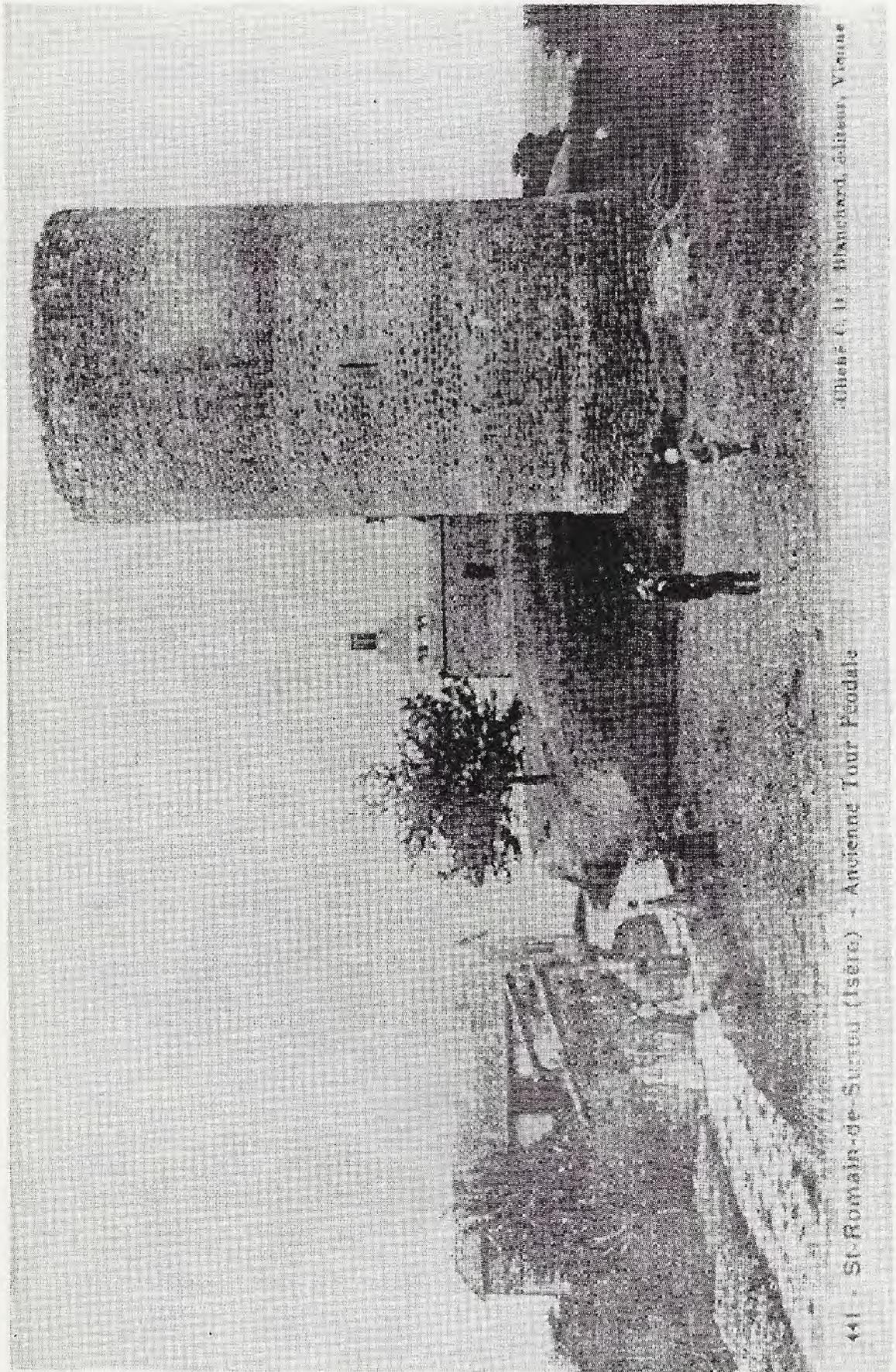


PLANCHE I — Courbes de niveau : équidistance de 5 m.

*Le castrum de Surieu (relevé Aलगria Bouvier)*

- 1 : la tour contemporaine des remparts
- 2 : la chapelle Sainte-Marie
- 3 : la maison forte restaurée autour des années 1950
- 4 : le rempart conservé en élévation autour du promontoire
- 5 : la source dans la combe de Mollumard
- 6 : la vallée de la Sanne



41 - St-Romain-de-Surieu (Isère) - Ancienne Tour Péodale

42 - La tour et, à l'arrière, la butte artificielle, avant qu'elle soit cultivée par des moyens mécaniques.

Photo I. — Surieu (cliché C.D.) Blanchard, éditeur, Vienne

## La recherche archéologique et l'étude de la céramique

Quatre grandes directions ont été suivies lors de la fouille de sauvetage de mai 1982 : Une étude ponctuelle au sujet des remparts par rapport à l'étude des parcellaires, une fouille en extension à l'emplacement du nouveau parking, deux sondages profonds en vue de déterminer si la butte entre l'église et la tour était ou non un remblais artificiel, et enfin une prospection de surface (7).

### *Etude des remparts (planche I)*

A partir de l'étude du parcellaire du XVII<sup>e</sup> siècle, nous conservons comme hypothèse de travail que le chemin traversait le site et le village du Nord au Sud, tout comme aujourd'hui. L'accès par la vallée nous semble plausible, ainsi qu'un accès par le plateau, au champ dit « de la Porte » (8). Pourtant des deux accès certainement fortifiés, il ne reste rien en élévation, à part la Tour qui jouxtait l'accès Sud, le plus vulnérable.

Si les côtés Nord et Ouest sont relativement bien conservés et encore à certains endroits en élévation de plusieurs mètres, toute la face Sud a disparu et à l'Est, l'interprétation est délicate : le labour profond avec des moyens mécaniques, effectué du Nord au Sud, a effacé la trace des fossés et les élévations en surface tout en raclant et rabaissant la butte (côte 320).

Une carte postale du début du siècle (photo 1) nous représente fort bien l'élévation de la butte avant ces cultures. Il est possible que sans l'intervention de sauvetage, cette butte, petit à petit, serait devenue très proche du terrain naturel et l'on n'aurait jamais soupçonné l'emplacement d'une ancienne occupation médiévale. Nous proposons, à ce sujet, l'hypothèse d'une motte médiévale.

Le rempart au Sud, peut-être aisément repéré, même par une étude en surface. En effet beaucoup de pierres ressortent dans le champ après les labours ou de fortes pluies. Par contre la restructuration des propriétés au Sud-Est, à proximité de la maison forte, ne nous permet pas actuellement d'évaluer le passage exact de cette partie du rempart.

Le rempart Est va être étudié avec plus de précisions au cours du programme 1983. En effet, il semble que deux murs se suivent parallèlement à la combe dite « des Garennes » (8).

---

(7) Prospection de surface effectuée en décembre 1982, sous la responsabilité d'Elise Boucharlat.

(8) René Bony, Rapport 1982, Surieu Isère, p. 12 et planche X. Etude des lieux dits à partir de l'étude du parcellaire du XVII<sup>e</sup> siècle.

La forte dénivellation entre la courbe 315 et la courbe 310, va être débroussaillée, en vue de vérifier si des structures appareillées ne sont pas encore existantes sous le talus. En contrebas, la combe des Garennes, assez abrupte, ne nous a pas permis une prospection soutenue, mais il semblerait qu'elle soit chemisée d'une structure en pierres.

L'intérêt du site de Surieu réside dans cette originale fossilisation du tracé des remparts enfermant l'ancien castrum. En effet, les relevés du cadastre du XIX<sup>e</sup> siècle, du cadastre moderne et des photographies aériennes retracent avec exactitude le passage des fortifications.

Il semblerait que deux murs parallèles existent autant à l'Est qu'à l'Ouest : sont-ils contemporains ? Témoignent-ils d'un retrait ou au contraire d'un élargissement de l'habitat ? Autant de directions pour la recherche future...

#### *Un four de potier de la fin de l'époque médiévale (planche II)*

Cette découverte est d'une grande importance pour notre région. En effet, c'est la première fois qu'un four du Moyen-Age

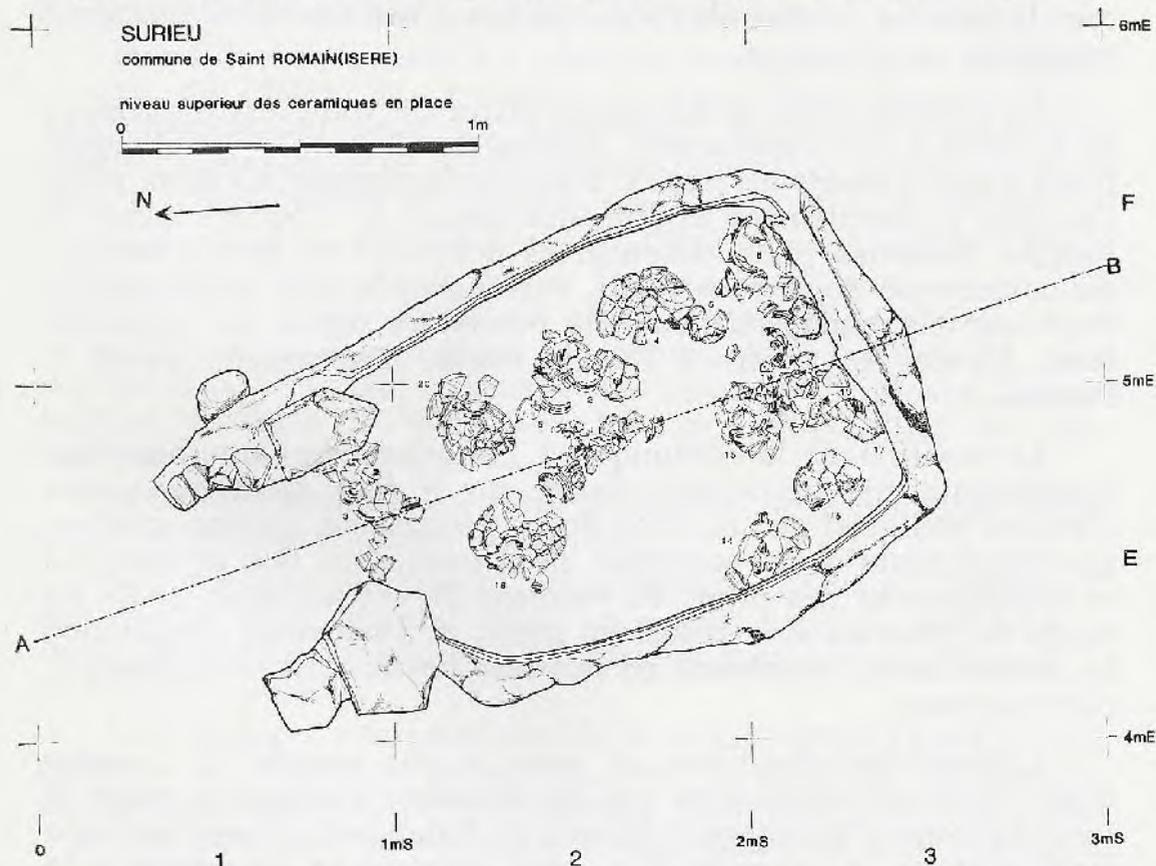


PLANCHE II. — *Le four découvert avec au nord l'alandier*

A l'intérieur de la chambre de chauffe unique, les poteries, qui après une forte surcuisson, ont été écrasées sur place par l'effondrement de la voûte en terre (relevé Christophe Laporte).

peut être fouillé et étudié dans la région Rhône-Alpes. Et par un hasard inouï, le chargement de la dernière cuisson était encore en place sous la voûte effondrée.

Il s'agit d'un four de conception « archaïque », de type « four tunnel ». Ce four ne possède pas de sole perforée. Les poteries sont déposées sur le fond même de la cavité que forme la chambre de cuisson unique. Il n'est absolument pas construit, mais simplement creusé dans le remblai que forme la butte à cet emplacement. Seules, deux molasses équarries ont été placées à l'avant de la chambre de cuisson.

Lors de la découverte du four, l'argile rubéfiée dénotait la forme ovale de la voûte en argile écroulée sur place. En descendant légèrement le niveau, cette forme a disparu pour dessiner la base même de la voûte qui est le périmètre extérieur de la chambre de cuisson (rectangulaire 2 m × 1 m). Nous sommes donc en présence de tous les éléments du four : chambre de cuisson, piles et voûte avec trace de l'évent ou cheminée extérieure. Ce qui est un phénomène archéologique à caractère tout à fait exceptionnel. En effet, souvent on ne retrouve du four que la sole et la chambre de cuisson n'est que très rarement conservée en élévation.

Au sujet du four de Surieu, le terme de voûte est impropre : la fournée a été simplement recouverte d'une chappe d'argile, lissée par les mains du potier. Pour confectionner les deux piles, l'artisan a simplement enduit des branches d'arbres avec de l'argile. Ainsi les piles, découvertes à l'intérieur de la chambre de cuisson ne soutiennent pas, mais simplement maintiennent avec leur clayonnage de bois, la fermeture légère en argile du four. L'évent se trouve à l'angle ouest, légèrement opposé à l'entrée.

La position de la céramique à l'intérieur du four, bien que surprenante, est désormais claire, car il faut noter que nous n'avions pas saisi au moment de la découverte, qu'une surcuisson importante avait provoqué la déformation des céramiques et le glissement des piles. Au moment de cet accident, seuls les fonds de poteries sont restés en place, et ainsi nous savons que les marmites se trouvaient en position horizontale, empilées sur deux niveaux.

L'étude des alentours, ne nous a pas permis de trouver trace de structures légères qui en élévation auraient protégé le four. La zone d'épandage à l'avant de l'alandier, s'étend sur une large surface. D'autres indices nous permettent de penser à la présence très proche d'autres fours. Nous sommes peut-être en présence d'une batterie de plusieurs petits fours, avec un alandier commun.

Treize ou quatorze récipients en pâte grise, typologiquement identiques, dont plusieurs très déformés, composent la dernière cuisson de ce four. Cinq poteries reconstituées presque complètement nous restituent donc une forme de la fin du Moyen-Age, qui est la marmite globulaire ou « oulle » (9).

Ces poteries présentent toutes les caractères morphologiques suivants :

- lèvre à extrémité horizontale qui confère à l'ensemble un profil grossièrement triangulaire ;
- col cylindrique court ;
- panse globulaire ;
- fond parfaitement hémisphérique ;
- deux anses symétriques sont rattachées d'une part juste au-dessous de la lèvre et d'autre part, à environ mi-hauteur de la panse.

Ces poteries sont tournées, comme l'attestent les stries de tournage régulières et l'épaisseur constante des parois à même hauteur. La cuisson défectueuse, les variations accidentelles d'atmosphère et de température à l'intérieur du four, sont à l'origine de l'hétérogénéité d'aspect et de couleur de la charge.

Des recherches dans les archives modernes, pour le département de l'Isère ne signalent aucune activité potière à St-Romain-de-Surieu pour les XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles. Le parcellaire étudié de 1643 ne nous donne aucune indication précise au sujet d'un possible travail de la terre sur l'ancien site de Surieu.

Les textes ne fournissant pas d'éléments de datation pour le four et son contenu, on se fondera donc surtout sur des comparaisons typologiques. Le type de la marmite à deux anses et fond bombé ou sphérique est connu, dans nombre de sites, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. A Vienna, les réserves du Musée Archéologique recèlent de nombreux tessons comparables au type majoritaire décrit ci-dessus.

Malheureusement, les renseignements de provenance et de datation sont quasiment inexistantes.

Les fouilles du coteau Saint-Gérald à Givors (fouille E. Boucharlat et B. Mandy) nous apportent quelques indications ; de la céramique identique a été étudiée dans les remblais de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Les analyses comparatives de la composition chimique des pâtes de la céramique de Surieu, avec du mobilier typologiquement comparable trouvé sur d'autres sites, devraient nous aider à cerner son aire de diffusion commerciale, et ainsi, la durée de son activité.

---

(9) Elizabeth Boucharlat et Tommy Vicard, Rapport 1982, Surieu, p. 26 et suivantes.

### Conclusion

Le plateau de Surieu recèle certainement encore bien d'autres fours, des traces plus anciennes d'un castrum et peut-être d'un habitat. Il s'avère nécessaire de poursuivre les recherches sur un site aussi riche.

Il nous faut cerner le travail de la terre sur le plateau de Surieu, par des prospections, par la poursuite de la collecte des documents et par des analyses céramologiques. Ce n'est qu'après une synthèse de ces recherches que l'archéologie devrait prendre le relais. Ce travail peut conduire à la connaissance d'une céramique locale et peut-être régionale médiévale.

La présence de structures enfouies sous des remblais artificiels considérables, l'existence de fortifications et d'une chapelle, l'importance de Surieu dans les textes médiévaux doivent orienter la réflexion sur le développement et l'organisation de cette communauté rurale.

Ainsi l'installation d'un habitat sur cet éperon, voisinant avec un prieuré, puis la création d'un centre semi-industriel dans la vallée, sont d'un intérêt primordial pour notre connaissance du monde rural médiéval.

L'année 1983 doit voir l'ouverture d'une autre fouille de sauvetage programmée, à l'emplacement de l'implantation d'un couvent de Carmélites.

# Une illustration des biens fonciers de l'Eglise de Vienne au XVIII<sup>e</sup> siècle : "Saint Clair prez Coindrieu"

par A. GUIRONNET

Nul doute que l'origine de la puissance temporelle de l'Eglise de Vienne réside dans la donation faite par le roi Rodolphe, au profit de Saint Maurice.

La mention de St Maurice comme donataire marque bien qu'il s'agit d'une concession à l'église entière. Avec l'assentiment de son épouse, Ermangarde, Rodolphe III, par un diplôme daté d'Orbe, le 14 septembre 1023, donne à l'archevêque Burchard, et à ses successeurs, la ville et le comté de Vienne, avec tous les droits qui s'y rattachent.

Les archevêques de Vienne n'exercent pas eux-mêmes les fonctions du pouvoir comtal (fonctions administratives, judiciaires et militaires). Ils les concèdent en fief à de puissantes familles. Ainsi Burchard inféode le nord du comté à son beau-frère Humbert aux Blanches Mains, et le Sud-Viennois à Guigues le Vieux, sire de Vion et Comte d'Albon.

Malgré la donation de Rodolphe III, il ne s'ensuit pas que les archevêques tiennent la totalité des fiefs sous leur autorité. Au cours des siècles suivant l'acte de 1023, on retrouve beaucoup des possessions de l'église acquises à des particuliers et achetées deniers comptants.

Ainsi en est-il pour le fief de Saint Clair, en Viennois, que les archevêques acquièrent peu à peu aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, pour en achever l'acquisition dans le premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle.

Parmi les possessions de l'Eglise de Vienne, appelées « La terre de St Maurice », il est diverses sortes de fiefs : les fiefs hommages, c'est-à-dire possédés par des nobles qui en font hommage à l'Eglise, et les fiefs domaniaux directement administrés par l'Eglise avec des officiers nommés par elle.

C'est dans cette dernière catégorie qu'entre Saint Clair Propriété indivis de l'archevêque et du chapitre, les chanoines s'étant affranchis de la juridiction archiépiscopale obtiennent vers 1285 de partager les terres communes.

Ainsi, en 1448, une enquête sur les fiefs domaniaux, établie à la demande du Dauphin Louis II, précise que le Chapitre St Maurice possède seul des terres à St Clair, auparavant possession de l'archevêque et de ses chanoines.

Avec le rattachement du Dauphiné à la France (1349) et surtout le traité de Moras (1450) par lequel, Louis, Dauphin de France, devient suzerain de la ville de Vienne, c'est la fin de l'influence des archevêques sur le pouvoir temporel.

Après les guerres de religion, quoique la primauté ecclésiastique de Vienne soit maintenue, le déclin de l'autorité épiscopale s'accroît au profit de l'autorité monarchique.

Mais l'archevêque et son chapitre, ainsi que les abbayes viennoises, conservent de grands biens, et à l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle, l'Eglise de Vienne est encore propriétaire de seigneuries autour de Vienne, à l'instar de nobles ou de bourgeois en Dauphiné.

C'est cette propriété terrienne qu'il convient de préciser pour le fief de « Saint Clair prez Coindrieu ».

Nous puiserons nos éléments dans un parcellaire dressé le 10 mai 1680 par Alexandre Simond, d'après les estimations faites par « honeste Anthoine Moucheroud et Nicolas Chanas, estimateurs nommés par la dite communauté et aussi deubement sermentés » (1).

« L'arpenteur et preffacteur » du parcellaire Alexandre Simond précise que l'arpentage et l'estimation des fonds a été faite « le plus justement quil ma esté possible toutes fraudes et haines cessants, et le tour mesuré à la toise delphinalc, à raison de quatre centz toises en superficie pour chacune bicheréc » (1).

Il s'agit ici de la Bicheréc ou Metterée du mandement de Condrieu, dont un terrier de 1771 pour le hameau des Roches nous indique :

« Bicherée... composée de quarante pas quarrés, ce qui fait seize cens pas de surface. La faucherée ou seyterée est composée de trois bicherées dans les pays en pente, et de deux bicherées et quelque chose dans les pays de plaine gras et bien arrosés. La

---

(1) Voir mon ouvrage « St Clair du Rhône - son histoire », Chap. 19, « Parcellaire de Saint Clair », pages 61 à 66.

seyterée ou fauchrée est ce qu'un homme peut faucher en un jour » (2).

Voilà donc déterminée l'unité de mesure et de surface lorsque l'on sait qu'une toise carrée égale environ 3,798 m<sup>2</sup>, par conséquent, une bicherée égale 1 519 m<sup>2</sup> (400 × 3,798 m<sup>2</sup>) d'après les données du parcellaire de 1680.

Nous arrivons au même résultat en utilisant les données du terrier Montucla : « une bicherée égale seize cens pas de surface ». Cochard, dans sa « Notice historique sur Condrieu » (1814), nous donne la clé du calcul : « la bicherée de terre était de 1 600 pas carrés, 3 picds de France et donne 15 ares 19 centiares et demi », soit également 1 519 m<sup>2</sup>.

Entrons maintenant dans le détail des « terrains » du parcellaire. Ecclésiastiques possédant des terres à St Clair :

1) « Les Messieurs du Chapitre de St Maurice de Vienne » (article 555).

2) « Le Seigneur Abé de Saint Pierre » (articles 659 et 661).

3) « Les Messieurs du Chapitre de Saint Pierre » (articles 406, 650, 654, 656 et 658).

4) « La Chapelle N.D. de St Maurice de Vienne » (articles 302, 396, 410, 414 et 662).

5) « La Chapelle de Sainte Appolonie » (article 147).

6) « La Chapelle de Maguelonne » (article 437).

7) « La Cure dudit lieu » (Saint Clair) (articles 430, 586 et 655).

Quelles sont la nature et l'étendue de ces terres ?

Un exemple : article 555 :

« Au terroir du chastcau, les Messieurs du Chapitre de Saint Maurice de Vienne, Bois, Chaisne, Brossaille et terre dans laquelle pièce sont posés les vieux murs du chastcau dudit Saint Clair audit terroir (3)... contenant vingt bicherées, une couperée et trois cinquiesmes estimé huict bicherées à raison de sept deniers la bicherée, huict bicherées à raison de cinqt deniers la bicherée et le reste à raison de deux deniers la bicherée ; fait huict sols huict deniers trois pittes et un cinquiesme ».

Autre exemple : les possessions du « Seigneur abé de Saint Pierre » :

(2) Terrier Montucla (1771) - Rente du Comté de Lyon - Roches en Dauphiné - 10 G 2283 Archives Départementales du Rhône.

(3) Sur l'histoire de ce château, voir chap. 15 « Guerre et Paix - Condrieu contre St Clair », pages 51 à 54, dans « St Clair du Rhône - son histoire ».

— Article 659 : « Au terroir de Champ-mourant (Archimbaudes, aux confins de St Clair avec St Alban du Rhône), une terre de trante une bicherées deux couperées et trois cinquièmes » estimée à 4 livres 11 sols et 4 deniers.

— Article 661 : « Au terroir du Zugay (Archimbaudes, terre voisine de la précédente), une terre de vingt sept bicherées, deux couperées et trois cinquièmes », estimée à 4 livres 2 sols et 2/5 de pitte.

Soit, pour les terres de l'Abbé de Saint Pierre : 58 bicherées 4 couperées et 3/5 de couperée.

Nous pourrions ainsi énumérer chacun des articles concernant des biens ecclésiastiques. Nous nous contenterons, pour la clarté de l'exposé, d'en dresser l'état ci-dessous :

	Bicherées	Couperées	Fractions de couperées
1) Chapelle de Ste Appolonie	22	—	2/5 <sup>e</sup>
2) Chapelle de Maguelonne	4	1	4/5 <sup>e</sup>
3) Cure dudit lieu (total des articles)	7	8	1/20 <sup>e</sup>
4) Chapitre St Maurice	20	1	3/5 <sup>e</sup>
5) Abbé de St Pierre (total des articles)	58	4	3/5 <sup>e</sup>
6) Chapitre de St Pierre (total des articles)	36	9	31/80 <sup>e</sup>
7) Chapelle N.D. de St Maurice (total des articles)	30	16	17/20 <sup>e</sup>

Nous arrivons à un total général des articles de 177 bicherées 42 couperées et 55/80<sup>e</sup> de couperée.

Ce bilan établi, opérons la conversion en mesures actuelles pour juger de l'étendue des terres ecclésiastiques à Saint Clair.

Rappelons qu'une bicherée égale 1 519 m<sup>2</sup>, quant à la couperée en question ici, il s'agit également de la couperée de Condrieu et de Sainte Colombe (soit d'après Eugène Vial (4) 3 ares 79 ou 379 m<sup>2</sup>).

Nous épargnerons au lecteur le détail des calculs. Il ressort de ceux-ci, les superficies des fonds ecclésiastiques :

(4) « Les anciennes mesures du Lyonnais », par Eugène Vial, n° 3 de « Lyon et sa région » (5 juin 1920).

- 1) Chapelle de Sainte Appollonie (5) : 3 hectares 35 ares 69 m<sup>2</sup>.
- 2) Chapelle de Maguelonne (6) : 67 ares 58 m<sup>2</sup>.
- 3) Cure de Saint Clair : 1 hectare 36 ares 83 m<sup>2</sup>.
- 4) Chapitre Saint Maurice : 3 hectares 9 ares 86 m<sup>2</sup>.
- 5) Abbé de Saint Pierre : 8 hectares 98 ares 45 m<sup>2</sup>.
- 6) Chapitre de Saint Pierre : 5 hectares 82 ares 41 m<sup>2</sup>.
- 7) Chapelle N.D. de St Maurice : 5 hectares 19 ares 56 m<sup>2</sup>.

Tous biens confondus, l'étendue des propriétés de l'Eglise de Vienne, y compris la cure et le luminaire pour l'église paroissiale de Saint Clair, se monte à 28 hectares 50 ares, et 41 m<sup>2</sup>. Sur un territoire de 722 hectares, 649 hectares 86 ares pour St Clair et 72 hectares 14 ares pour Les Roches (au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces deux paroisses sont une seule communauté rurale et payent leur taille sur un même parcellaire), l'Eglise de Vienne en possède presque le vingt-cinquième.

Le revenu de toutes ces terres est estimé à 24 livres 15 sols 5 deniers et 8/20<sup>e</sup> de pitte.

Il faut noter que, autant en ce qui concerne l'étendue que le revenu, l'Abbaye de Saint Pierre se taille la part du lion :

— *Surfaces*

- Abbé de Saint Pierre : 8 hectares 98 ares 48 m<sup>2</sup>.
- Chapitre de Saint Pierre : 5 hectares 82 ares 41 m<sup>2</sup>.
- Soit 14 hectares 80 ares 86 m<sup>2</sup> sur 29 hectares de terres à l'Eglise de Vienne : la moitié pour l'abbaye !

— *Revenus (7)*

- Abbé de Saint Pierre : 8 livres 13 sols 4 deniers et 2/5<sup>e</sup> de pitte.
- Chapitre Saint Pierre : 4 livres 12 sols 7 deniers et 3 pittes.
- Soit 13 livres 5 sols 11 deniers 3 pittes et 2/5<sup>e</sup> de pitte sur 25 livres de revenus à toute l'Eglise de Vienne : là, également, la moitié pour l'abbaye !

---

(5) Chapelle de Ste Appolonie : septième chapelle du côté Nord de la cathédrale St Maurice de Vienne.

(6) Chapelle de Maguelonne : une des trois chapelles du cloître St Maurice (détruites en 1804) dénommée à l'origine chapelle des Machabées ou St Maurice le Vieux. Elle prit l'appellation de Maguelonne en souvenir d'Antoine de Louvier, ancien chanoine de Vienne, évêque de Maguelonne en 1389. Mort à Montpellier, le 23 octobre 1405, il fut inhumé dans cette chapelle (voir « La cathédrale St Maurice de Vienne », par P. Cavard, pages 124 à 127).

(7) A noter que : 1 livre = 20 sous ou sols ; 1 sol = 12 deniers ; 1 denier = 4 pittes ; ou encore, 1 livre = 20 sous = 240 deniers = 960 pittes.

Saint Pierre de Vienne possède les plus grandes et les meilleures terres de Saint Clair, en Viennois.

Cela s'explique aisément : dès le IX<sup>e</sup> siècle, la terre de Saint Alban du Rhône, alors dénommée St Alban de Vogoria, est dépendante de l'Abbaye Saint Pierre de Vienne. En 863, le roi Lothaire II restitue à cette église St Alban et St Prim soustraites à St Pierre de Vienne sous Charles Martel. En 1056, un concile tenu à Chalon-sur-Saône, précise dans les biens de l'abbaye « l'église de St Alban avec dimes et premices, presbytères et toutes autres dépendances » (8).

Or, depuis l'origine, St Alban du Rhône et Saint Clair ne sont qu'une seule paroisse, St Alban étant l'église principale et St Clair son annexe...

Rien d'étonnant alors que Saint Pierre de Vienne possède des terres sur St Clair, terres d'ailleurs nous l'avons vu, limitrophes de St Alban.

Notons encore qu'en 1680, date d'établissement du « Parcelaire de Saint Clair », l'abbé de Saint Pierre se nomme Louis II Henri Faye d'Espeisses, en place depuis 1640. Mais cette même année 1680, Toussaint Rose est nommé abbé, il le restera jusqu'en 1713. Ce titre d'abbé auquel est attribué depuis la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, le revenu des terres du prieuré de St Alban du Rhône, annexé à l'église-mère.

L'archevêque de Vienne, Henry de Villars (élu en 1663) est, en 1680, le 5<sup>e</sup> archevêque d'une même maison depuis 1569... Son chapitre de cent chanoines comptant des membres de puissantes familles du Viennois, ainsi que celui de St Pierre sont les plus grands propriétaires de terres à Saint Clair.

Cette situation de privilège est encore renforcée du fait que le doyen du chapitre St Maurice est seigneur obéancier de St Clair et, perçoit à ce titre, les droits seigneuriaux, cens et rentes. De plus, l'abbé de St Pierre de Vienne et son chapitre sont les décimateurs sur St Alban et St Clair.

Cet état de fait restera en usage jusqu'à la Révolution Française et la vente des biens du clergé.

Une dernière indication : le 4 février 1791, Maître Granet, commissaire des terres et notaire, dresse pour Messire Dcbarat « ci-devant seigneur obéancier dudit Saint Clair » un état sommaire des « rentes, servis et cens dus au terrier de St Clair dépendant du chapitre St Maurice » (9), la somme se monte, hormis les revenus des terres, à 1.385 livres 8 sols.

---

(8) Voir « L'abbaye Saint Pierre de Vienne », par P. Cavard (Manuscrit M 397 Bibliothèque de Vienne), pages 49, 56 et 73.

(9) Terrier de Saint Clair (1769-1791) - 2 G 25 Archives Départementales de l'Isère.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES UNIVERSITÉS  
EN ASSOCIATION GÉNÉRALISÉE DE 1964 À 1983

Président : M. Jean Luchet - Professeur au Lycée de Saint-Étienne  
Membres : M. Jean Luchet - Professeur au Lycée de Saint-Étienne  
M. Jean Luchet - Professeur au Lycée de Saint-Étienne  
M. Jean Luchet - Professeur au Lycée de Saint-Étienne  
M. Jean Luchet - Professeur au Lycée de Saint-Étienne

SECRET

Président : M. Jean Luchet - Professeur au Lycée de Saint-Étienne  
Membres : M. Jean Luchet - Professeur au Lycée de Saint-Étienne  
M. Jean Luchet - Professeur au Lycée de Saint-Étienne  
M. Jean Luchet - Professeur au Lycée de Saint-Étienne  
M. Jean Luchet - Professeur au Lycée de Saint-Étienne

COMMISSION DE LA COMMISSION D'ADMINISTRATION

M. Jean Luchet - Professeur au Lycée de Saint-Étienne  
M. Jean Luchet - Professeur au Lycée de Saint-Étienne  
M. Jean Luchet - Professeur au Lycée de Saint-Étienne  
M. Jean Luchet - Professeur au Lycée de Saint-Étienne  
M. Jean Luchet - Professeur au Lycée de Saint-Étienne  
M. Jean Luchet - Professeur au Lycée de Saint-Étienne  
M. Jean Luchet - Professeur au Lycée de Saint-Étienne  
M. Jean Luchet - Professeur au Lycée de Saint-Étienne  
M. Jean Luchet - Professeur au Lycée de Saint-Étienne  
M. Jean Luchet - Professeur au Lycée de Saint-Étienne

---

Directeur de la publication : A. HULLO — C.P.P.A.P. n° 54282  
Imp. Bosc Frères, Lyon — Dépôt légal n° 7641 - Juin 1983

1. The first part of the document is a letter from the Secretary of the State to the Governor, dated 18th March 1904.

The letter is addressed to the Governor and is signed by the Secretary of the State. It contains a report on the progress of the work done during the year 1903. The report is divided into two parts: the first part deals with the work done in the field of education and the second part deals with the work done in the field of agriculture.

The first part of the report deals with the work done in the field of education. It mentions that the number of schools has increased and that the standard of education has improved.

The second part of the report deals with the work done in the field of agriculture. It mentions that the number of farms has increased and that the standard of agriculture has improved.

The report concludes by stating that the work done during the year 1903 has been successful and that the standard of education and agriculture has improved. It also mentions that the Secretary of the State is pleased to report that the work done during the year 1903 has been successful and that the standard of education and agriculture has improved.

The Governor has received the report and is pleased to hear that the work done during the year 1903 has been successful. He has also received a letter from the Secretary of the State, dated 18th March 1904, in which the Secretary of the State has reported on the progress of the work done during the year 1903.

The Governor has also received a letter from the Secretary of the State, dated 18th March 1904, in which the Secretary of the State has reported on the progress of the work done during the year 1903. The Governor has also received a letter from the Secretary of the State, dated 18th March 1904, in which the Secretary of the State has reported on the progress of the work done during the year 1903.

The Governor has also received a letter from the Secretary of the State, dated 18th March 1904, in which the Secretary of the State has reported on the progress of the work done during the year 1903. The Governor has also received a letter from the Secretary of the State, dated 18th March 1904, in which the Secretary of the State has reported on the progress of the work done during the year 1903.

The Governor has also received a letter from the Secretary of the State, dated 18th March 1904, in which the Secretary of the State has reported on the progress of the work done during the year 1903. The Governor has also received a letter from the Secretary of the State, dated 18th March 1904, in which the Secretary of the State has reported on the progress of the work done during the year 1903.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES « AMIS DE VIENNE »  
EN ASSEMBLEE GENERALE DU 16 MAI 1982**

*Président d'Honneur (à vie) :*

M. Charles JAILLET - Ancien Président

*Comité de Patronage :*

M. Gabriel CHAPOTAT - Membre du C.N.R.S. - Fondateur,  
Directeur du Centre de Recherches Archéologiques

M. Roger LAUXEROIS - Conservateur des Musées

M. Serge TOURENC - Conservateur de Fouilles

**BUREAU**

*Président :* M. André HULLO - Professeur au Lycée de SAINT-  
ROMAIN-EN-GAL

*Vice-Présidents :* M. Louis BLANC

M. Jean-François GRENOUILLER - Docteur de 3<sup>e</sup> Cycle

M. François RENAUD - Professeur au Lycée de SAINT-  
ROMAIN-EN-GAL

M. Marcel PAILLARET - Ingénieur - VIENNE

*Secrétaire Général :* M. Louis BLANC - SAINT-ROMAIN-EN-GAL

*Trésorière :* Mme THÉVENET - Directrice du Syndicat d'Initiative

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Paul BLANCHON - Professeur - VIENNE

D<sup>r</sup> Marc CHALON - SAINTE-COLOMBE.

M. Charles COGNAT - Industriel - SAINTE-COLOMBE

M<sup>r</sup> Charles FRECON - Notaire - VIENNE.

M. le Chanoine Joseph GROS - SAINTE-COLOMBE-LÈS-VIENNE.

M. Jean GUEFFIER - Adjoint au Maire de VIENNE.

M. Jean-François GUILLET - Licencié ès-Sciences - SAINTE-COLOMBE-  
LÈS-VIENNE

Mme Michel GUILLOT - SAINT-ROMAIN-EN-GAL

Mme Jean-Claude HASSLER - VIENNE

M. Jean FERRIOLAT - Chimiste - VIENNE

Mme Maurice SEGUIN - VIENNE

M. SONDAZ - VIENNE

M. Michel TRANCHAND - Cadre Administratif - VIENNE

M. Jean VAGANAY - Industriel - VIENNE

Mme WIDLOCHER - VIENNE

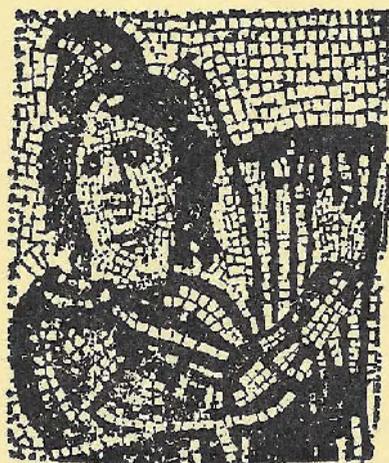


*BULLETIN*  
*DE LA*  
*SOCIÉTÉ*  
*DES*  
*AMIS DE VIENNE*

Société fondée en 1904

N° 78

Fascicule 3 - Troisième trimestre 1983



LYON  
IMPRIMERIE BOSC FRÈRES  
42, quai Gailleton  
1983

## SOMMAIRE

---

- Les événements de 68-69 après Jésus-Christ, par Jean MELMOUX.
- Charles Morel, inventeur né à Vienne, par Jean-François GRENOUILLER.

### BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

#### REVUE TRIMESTRIELLE

publiée par la SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

pour « *répandre la connaissance de l'histoire de la Ville et des antiquités viennoises* » (article premier des statuts).

Pour 1983

Le numéro .....	20,00 F
Abonnement annuel normal .....	75,00 F
Abonnement de soutien .....	100,00 F
Retraités et étudiants .....	50,00 F

*Avis important* : Les abonnements commencent avec le premier numéro de chaque année. Les numéros déjà sortis de presse dans l'année au moment du règlement d'un abonnement nouveau seront remis ou envoyés au nouvel abonné.

*Correspondance* : Secrétaire des Amis de Vienne, Bureau du Tourisme, Syndicat d'Initiative, Cours Brillier, 38200 Vienne.  
C.C.P. Amis de Vienne - LYON 185-71 J.

*Le Comité de rédaction laisse aux auteurs des articles l'entière responsabilité des opinions émises*

***Pensez à payer  
le plus rapidement possible  
votre Abonnement  
pour 1983***

• *Nous remercions les personnes qui ont déjà acquitté leur abonnement pour 1983.*

• *Nous invitons les personnes qui ne l'ont pas encore fait à effectuer rapidement leur versement :*

*soit par C.C.P. ou chèque bancaire,  
soit directement au S.I.*

**FICHE D'ABONNEMENT AU BULLETIN DES « AMIS DE VIENNE »  
POUR L'ANNEE 1983**

NOM : ..... Prénoms : .....

Adresse exacte (pour l'envoi du bulletin par poste) : .....

.....

.....

**TARIF ABONNEMENT :**

<i>Abonnement de soutien</i> .....	100 F
<i>Abonnement normal</i> .....	75 F
<i>Etudiants - Retraités</i> .....	50 F

A retourner accompagné du règlement par :

chèque bancaire ou par C.C.P. LYON 185-71 J

à l'adresse suivante :

« AMIS DE VIENNE » - Syndicat d'Initiative - Cours Brillier - 38200 VIENNE

---

**Programme de nos manifestations au verso**

Pensez à payer  
le plus rapidement possible  
votre Abonnement  
pour 1983

• Vous évitez les problèmes de paiement qui ont pu se poser l'année dernière.  
• Vous évitez les problèmes de paiement qui ont pu se poser l'année dernière.

FORME D'ABONNEMENT EN ALIENATION  
POUR L'ANNÉE 1983

Le présent document est destiné à servir de preuve de paiement.

Le présent document est destiné à servir de preuve de paiement.

Le présent document est destiné à servir de preuve de paiement.

Le présent document est destiné à servir de preuve de paiement.

# *BULLETIN*

DE LA

*SOCIÉTÉ*

DES

# *AMIS DE VIENNE*

Société fondée en 1904

N° 78

Fascicule 3 - Troisième trimestre 1983



LYON

IMPRIMERIE BOSC FRÈRES

42, quai Gailleton

1983

## NOS ACTIVITES

— SAMEDI APRÈS-MIDI 15 OCTOBRE :

*Visite guidée de l'Abbaye d'Ambronay ; si le temps le permet, visite également du Château des Allymes près d'Ambérieu-en-Bugey.*

— MARDI 6 DÉCEMBRE :

*Au Syndicat d'Initiative à partir de 17 h 30, causerie illustrée avec des diapositives sur les frères Montgolfier et leurs étonnantes machines, par Marie-Hélène REYNAUD.*

# LES ÉVÉNEMENTS DE 68-69 APRÈS JÉSUS-CHRIST

(La guerre civile romaine et ses développements  
en Gaule et, plus particulièrement, à Vienne) \*

par Jean MELMOUX

En l'an 68 de notre ère, le monde romain qui semblait inébranlable est secoué, de l'Espagne à la Syrie, de l'Afrique du Nord à la Germanie, par des convulsions gigantesques qui provoquent la stupeur, la terreur, le désespoir et qui accumulent d'immenses ruines. Dans son ouvrage le plus puissant, les *Histoires*, Tacite parle de l'année terrible où Rome semble sur le point de s'écrouler.

Cet orage brutal dans un ciel jusque-là serein jette une lumière violente sur un problème historique qui est de tous les temps : la genèse d'une guerre civile. Et c'est, au-delà de l'épisodique, son intérêt majeur.

En 68, on a un espace immense, l'Empire romain, fruit de siècles de conquêtes et d'organisation. Le huitième centenaire de la fondation de Rome a été célébrée en 47 après J.-C., durant la septième année du règne de l'empereur Claude. C'est le laps de temps qui sépare le premier des Capétiens de Louis XVI. Cet empire ainsi entré dans son neuvième siècle n'a jamais été aussi grand : il domine la Méditerranée entière et une grande partie de l'Europe connue. Sous Claude les Maurétanies y ont été intégrées, et la Grande-Bretagne actuelle dans sa partie méridionale. Le surnom du fils de Claude, Britannicus, témoigne éternellement de cet exploit.

Bien sûr Rome a connu des échecs face aux Germains au-delà du Rhin, et face aux Parthes en Mésopotamie. Mais elle n'a pas encore pris conscience des limites de sa vocation impériale, et

---

\* Conférence faite devant la « Société des Amis de Vienne », le 15 déc. 1981.

elle vit toujours le grand dessein défini par Virgile : « Souviens-toi, Romain, que tu es fait pour dominer le monde » (1).

Au fil des années, Rome voit ses frontières s'élargir ou se rétrécir comme les battements d'un cœur immense, au flux des succès et des revers d'une conquête arrivée aux limites du possible, variant au rythme de la *deditio in fidem*, du *foedus* ou de l'*amicitia* consentis par les *externae gentes* hostiles, craintifs, ou prudents.

De cet Empire, Rome est la tête, le cerveau, un cerveau qui n'a cessé de devenir plus complexe avec le temps. Les ordres qu'il donne sont de plus en plus nombreux, de mieux en mieux transmis, de plus en plus docilement exécutés, depuis qu'à l'inefficacité d'une République dépassée par les problèmes divers nés de la conquête s'est substitué un régime singulièrement plus adapté, où les décisions partent d'un seul homme, l'empereur. Octavien-Auguste en effet a mis fin par la victoire d'Actium, en 31 avant J.-C., à un siècle de guerres civiles latentes ou paroxysmiques, qui avaient vu croître la lassitude, le désespoir, le dégoût de la République impuissante et anarchique. L'appel universel à l'homme providentiel qui ramènerait la paix et la concorde trouvait sa pleine réponse. Auguste allait établir la Paix « déesse éblouissante, les cheveux parés des lauriers d'Actium ».

Et sous ses successeurs, la gestion de l'Empire s'est graduellement mise en place, notamment sous le grand règne de l'empereur Claude (41-54 après J.-C.). Une administration mieux contrôlée, moins corrompue, plus juste, gère les provinces. Une armée peu nombreuse mais bien organisée maintient la paix et la sécurité. Après la grande crise Aélius Aristide dans son *Eloge de Rome* définira dans une comparaison admirable ce chef-d'œuvre de la sagesse politique qu'est l'Empire : « Mais, comme une flûte après un complet nettoyage, l'ensemble du monde civilisé n'émet qu'un seul son, plus parfait que celui qui s'échapperait d'un chœur, en accord avec l'éternelle durée de cet Empire... Tel est le degré de perfection auquel atteint la cohésion réalisée par le chef de ce chœur... Tout s'accomplit dans le monde sur un mot ou sur un geste, plus aisément qu'on ne ferait vibrer les cordes d'un instrument... Si grand est le respect inspiré à tous par le gouverneur suprême, le pourvoyeur essentiel de toutes choses » (2).

Mais, si tout va bien, pourquoi la crise de 68 ? Quel grain de sable imprévu a-t-il enrayé l'admirable mécanisme ? Eh bien ! en réalité il y a des problèmes... il y en a toujours. Comme l'a dit Montherlant : « Tout est toujours une chose à réformer ».

---

(1) VIRGILE, *Enéide*, VI, 851

(2) AELIUS Aristide, *Eloge de Rome*, 30-31.

Il y a tout d'abord, dans les années qui précèdent 68, un problème de pouvoir. Le régime est de plus en plus personnalisé. Cela a certes des avantages, mais lorsque l'empereur ne fait pas le poids, c'est grave : le chef d'orchestre maîtrise mal sa baguette, et c'est la cacophonie.

Or l'empereur, depuis 54, c'est Néron, arrivé au pouvoir à 17 ans. Peu d'hommes ont autant fasciné la postérité que ce jeune empereur mort à 31 ans après 14 années d'un règne éblouissant, tragique et baroque. Le fameux roman de Sienkiewicz, *Quo Vadis*, en trace un portrait haut en couleurs. Un excellent ouvrage, très récent, de notre ami roumain Eugen Cizek donne les meilleurs jugements sur l'homme et l'œuvre (3). C'est avant tout un comédien — l'Artiste — soucieux de poser de beaux gestes devant les âges à venir. Il a d'ailleurs la conscience qu'il ne disparaîtra jamais de la mémoire des hommes. Suétone dit de lui qu'il avait « la passion de la popularité », et il précise le portrait en disant : « Il y avait en lui une soif perpétuelle et insatiable d'éternité » en ajoutant pourtant « mais inconsidérée » (4). Tacite quant à lui définit Néron comme l'« *incredibilium cupitor* » (5), l'amant de l'inaccessible en quelque sorte. Et c'est peut-être cette quête démesurée qui le pousse aux tournées théâtrales en Italie et en Grèce où il s'identifie devant des foules en délire (mais en délire surveillé et « orchestré ») au dieu artiste, Apollon. Il avait du souffle indiscutablement. Et il était parfois traversé du « feu artiste qui parcourt et illumine toutes choses ». Mais cet énorme vaniteux qui était incapable de tout retour critique sur lui-même — « *haudquaquam sui detractor* » — (6) n'était en rien le gestionnaire d'un Empire immense.

Un artiste à la tête de l'Etat n'est valable que s'il s'occupe modestement de l'harmonie générale, et non pas seulement des accords personnels plaqués sur sa cithare. Néron n'était pas l'empereur positif, raisonnable, qu'il fallait pour « faire vivre habituellement » l'Empire romain.

Et en effet, dans les années précédant 68, tout s'est peu à peu desserré, dissocié. Les événements de 68 étaient prévisibles aux observateurs lucides. Et en effet certains avaient prévu les risques... mais pas leur brusque convergence en boule de neige, puis en avalanche qui brusquement avait fait que l'impensable était devenu possible, puis présent, et s'imposait aux yeux effarés des contemporains... comme si, à certains moments de l'Histoire, les peuples qui ont trop fait crédit à la bonne fortune, à la

---

(3) E. CIZEK, *Néron*, Fayard, 1982, 476 pp.

(4) SUÉTONE, *Néron*, 55, 1

(5) TACITE, *Annales*, XV, 42, 4

(6) TAC., *Ann.*, XI, 11, 5.

facilité, se voient subitement présenter un bilan de faillite : la France en 40, l'Occident de notre avenir proche peut-être...

Que s'est-il donc passé ? En dehors du problème fondamental de la carence du pouvoir, bien d'autres drames couvaient. A Rome même le Sénat est mécontent de sa mise à l'écart trop évidente. La garnison prétorienne est pleine de violence latente et d'ambitions inemployées. Le peuple est prêt à tout.

Dans les provinces les noblesses locales regrettent l'indépendance passée. Les bourgeoisies municipales grondent contre les impôts. Les religieux excitent parfois aux troubles : ainsi, en Gaule, les druides « traditionalistes » et anti-romains sont au cœur des soulèvements qui éclatent périodiquement ici ou là, en 21 après J.-C. notamment. En Israël des sectes messianiques, les Zélotes notamment, provoquent la révolte générale qui marque le début de la tragique guerre juive où se signalent les futurs empereurs Vespasien et son fils Titus. Il y a certes bien des éléments favorables à Rome dans ces provinces qui ont réellement bénéficié du régime impérial. Dans l'espace gaulois pour ne parler que de lui, la citoyenneté romaine a été généreusement distribuée. Les cités profitent de la paix, et leur prospérité est croissante. Les notables s'intègrent presque trop bien à Rome, comme le sénateur d'origine viennoise Valerius Asiaticus, grand homme d'Etat, dont un boulevard de notre cité pérennise le souvenir, ou comme le chevalier, également d'origine viennoise, L. Julius Vestinus. Claude dans la Table claudienne a évoqué l'un et l'autre d'ailleurs (7). Mais, comme toujours en période troublée, les mécontentements font oublier le positif.

Les armées elles aussi vacillent en 68. Pourquoi ? L'action de Néron a été en politique extérieure marquée par le goût de l'ostentatoire. Le sommet en a sans doute été l'étonnant voyage du roi d'Arménie Tiridate, anti-romain forcené, venant en 66 recevoir à Rome sa couronne des mains de Néron (8). Mais à long terme cela ne signifie rien.

Et en Germanie c'est bien pire : les généraux romains les plus fameux sont arrêtés en plein élan, tel Corbulon (9). Les armées sont lassées de guerres dures et inutiles. Les chefs, sont prêts à utiliser ce mécontentement.

(7) *Inscr. lat. select.*, 212 ; voir aussi Philippe FABIA, *La Table claudienne de Lyon*, Lyon, 1929, pp. 103-108. Nous renvoyons le lecteur à notre article sur ces deux personnages, *Deux Viennois au service des empereurs*, « *Archéologia* », 88, 1975, pp. 36-38.

(8) SUEC., *Ner.*, 13 ; TAC., *Ann.*, XVI, 23, 3 ; DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LXIII et suiv.

Voir aussi l'article de M. L. CHAUMONT, *L'Arménie entre Rome et l'Iran*, I, *De l'avènement d'Auguste à l'avènement de Dioclétien*, « *Austieg und Niedergang der Römischen Welt* », II, 1976, pp. 116 et suiv.

(9) TAC., *Ann.*, XI, 20.

Et les peuples étrangers, les *externae gentes*, sont eux aussi en attente, et surtout en Germanie.

Le tableau d'ensemble étant ainsi dressé, de façon bien sûr très générale, voici les événements, en mettant l'accent sur ce qui se passe en Gaule.

En 68 Néron est de plus en plus déconsidéré. Les assassinats parmi ses proches ont fait scandale. Le dernier en date est celui de Poppée, tuée au cours d'une crise de colère, d'un coup de pied dans le ventre, alors qu'elle était enceinte (10). Le mariage homosexuel avec Sporus (11), l'incendie de Rome (12), la mort atroce des chrétiens (13), les tournées théâtrales de l'impérial histrion (14), tout cela aboutit à une suite de complots et de répressions (15).

En, enfin, en mai 68, la révolte éclate à Lyon. Le gouverneur de la province porte un nom approprié aux circonstances : Julius Vindex, le Vengeur donc, et c'est un grand personnage d'origine gauloise (16). Très vite la Gaule se rallie à lui... sauf Lyon. Vienne notamment va, par hostilité à Néron, se rallier à Vindex puis à Galba (17).

Vindex allait marcher sur Rome avec des troupes gauloises hâtivement levées (18), lorsqu'intervient le premier drame qui se soit passé sur le sol gaulois durant cette période : les légions de Germanie interviennent. Le gouverneur de Germanie supérieure, Verginius Flavus arrive en Gaule de l'Est. Les deux chefs, entourés de leurs troupes se rencontrent à Besançon. Et c'est le drame : ambitions rivales, provocations, bagarres, aboutissent à l'affrontement général. Les légions de Germanie se ruent sur les troupes de Vindex et c'est l'épouvantable massacre de Besançon (19). L'hypothèse la plus probable c'est que les chefs des légions de Germanie ont joué, à tort, Néron gagnant.

(10) Suet., *Ner.*, 35, 5 ; Tac., *Ann.*, XVI, 6.

(11) Suet., *Ner.*, 28, 3.

(12) Suet., *Ner.*, 38 ; Tac., *Ann.*, XV, 38 et suiv. Voir aussi l'article de J. M. BEAUJEU, *L'incendie de Rome et les chrétiens*, « Latomus », 19, 1960, pp. 65-80 et 291-311.

(13) Tac., *Ann.*, XV, 43. Tacite lui-même, qui, pourtant, en bon aristocrate romain, méprise ces Orientaux, semble les prendre en pitié.

(14) Dio., LXIII, 8-12 ; Suet., *Ner.*, 22-25.

(15) Le plus connu, à juste titre de ces complots, c'est évidemment celui, en 65, de Calpurnius Pison auquel participèrent tant de sénateurs, tant de chevaliers et tant d'officiers de la garnison de Rome que Néron, après sa découverte, en fut rétrospectivement terrifié. La mort de Sénèque, de son frère Mela, du sénateur stoïcien Thræsea, et même de Pétrone, « l'Arbitre des Élégances » du règne, s'inscrivent dans l'atroce et interminable répression qui suivit l'échec de Calpurnius Pison. Sur ces événements voir l'article de H. de La Ville de Mirmont, *Calpurnius Piso et la conspiration de l'an 818/65*, « R.E.A. », 15, 1913, pp. 405 et suiv.

(16) Il est sans doute le fils du premier noble d'Aquitaine à être entré au Sénat en application directe des principes de la Table claudienne de Lyon.

(17) Tac., *Hist.*, I, 51, 9 ; 65.

(18) Plutarque, *Galba*, 4, 5.

(19) Dion Cassius, LXIII, 24 ; Plutarque, *Galba*, 6, 4. Sur ce sujet voir aussi J. VAN OOTEGHEM, *Verginius et Vindex*, « Les Etudes classiques », 36, 1, 1968, pp. 18 et suiv.

Nous quittons à présent, pour y revenir d'ailleurs assez vite, la scène gauloise. La révolte de Vindex a donné le signal d'un irrépressible mouvement de révolte contre Néron. A Rome le Sénat et les cohortes prétoriennes l'abandonnent (20). Dans les provinces d'Occident l'Espagne, le Portugal, l'Afrique se dressent contre lui. Néron abandonné de tous, traqué, finit par le suicide (21). Et Galba, gouverneur de l'Espagne, s'impose comme empereur (22). Et l'un de ses premiers actes, c'est de punir Lyon d'être restée à l'écart de la révolte de Vindex contre Néron (23).

Mais Galba ne peut rétablir l'ordre. Les gens ont pris goût à la révolte, aux pillages, aux violences. Tacite décrit cette plèbe de Rome, autrefois un peuple fier, maintenant une tourbe sans principes et sans dignité. Plus de travail : le parasitisme social sévit, encouragé par les services urbains, les fournitures alimentaires, les fêtes. Le clientélisme sévit comme le montre le « *Satyricon* » de Pétrone. L'argent, le sexe et le plaisir sont rois. Chacun s'occupe de « son problème » dans le mépris des autres. A cela s'ajoutent les étrangers, attirés par la richesse de la ville, et qui s'y sont implantés en nombre immense. Des quartiers entiers sont abandonnés aux Orientaux qui importent leurs coutumes, leurs mœurs. Et les « Vieux-Romains » s'indignent en vain (24).

Alors ces gens voient dans les troubles une distraction, un spectacle de plus. Ils « font le cirque » dans la rue. Et Galba n'en peut venir à bout. Le Sénat, d'ailleurs, veut profiter de la situation pour limiter les pouvoirs de l'empereur. Les soldats du Prétoire eux, lui demandent de l'argent, et, devant son refus (25), ils soutiennent le putsch d'un aristocrate autrefois compagnon des débauches de Néron, Othon, qui, après le massacre de Galba et de son entourage, devient empereur en janvier 69 (26).

---

(20) En fait c'est la défection de la garnison de Rome qui a porté à Néron le coup fatal : TAC., *Hist.*, I, 5. Le Sénat a seulement participé à la curée, décrétant Néron ennemi public quand tout danger d'un retournement de situation était exclu : SUEP., *Ner.*, 49, 2.

(21) SUEP., *Ner.*, 49, 5.

(22) SUEP., *Galb.*, 11.

(23) TAC., *Hist.*, I, 65, 3 : « Galba en raison de sa colère avait détourné vers le fisc les revenus des Lyonnais, tandis qu'il multipliait les marques de sa considération aux Viennois »

(24) Juvénal témoignera un peu plus tard de cette persistante indignation. Voir notamment Iuv., *Sat.*, III, 60 et suiv. « Je ne puis, ô Quirites, supporter une Rome grecque. Et encore ! quelle est la proportion des Grecs dans cet égoût ? Depuis longtemps déjà, l'Oronte syrien se déverse dans le Tibre, charriant avec lui la langue et les mœurs de ces pays... les voilà en passe de devenir les maîtres... ».

(25) Le vieil empereur aurait dit, en une formule qui ne manquait pas de hauteur : « *Je choisis mes soldats, je ne les achète pas* » (TAC., *Hist.*, I, 5, 4). Mais il avait absolument besoin de l'appui de la garnison de Rome pour pouvoir consolider son pouvoir, et cette belle formule représentait, politiquement, un coup d'épée dans l'eau, et même pis que cela

(26) TAC., *Hist.*, I, 40 et suiv. Othon, ancien compagnon des plaisirs de Néron, et son rival malheureux dans l'amour de la fameuse Poppée, est qualifié par Tacite (TAC., *Hist.*, I, 24, 2) de corrupteur passionné (*animosus corruptor*). En fait « Othon-Néron », comme on l'appellera parfois (TAC., *Hist.*, I, 78, 5) était un homme d'envergure.

Mais Othon ne va guère rester plus de trois mois au pouvoir. En effet, et nous retrouvons pour la deuxième fois, en Germanie Inférieure un général ambitieux, A. Vitellius, fils d'un des plus grands hommes d'Etat de la génération précédente, L. Vitellius (27), est acclamé empereur par ses légions (28). Et ce putsch aux armées est d'emblée encouragé et soutenu par Lyon (29), qui n'avait pas soutenu Vindex, tandis que Vienne, qui avait soutenu Vindex s'affirme hostile à Vitellius. L'hostilité entre les deux cités qui date de loin n'est jamais apparue avec plus d'évidence. Vienne, la cité des notables prospères, est favorable à un type d'empereur modéré, « libéral » que Galba, oligarque âgé et faible représentait assez bien.

Marchant sur Rome, les légions de Vitellius passant par la Gaule vont se livrer à d'immenses pillages, à des exactions en tout genre, à Metz notamment. Mais elles épargnent Lyon, et les Lyonnais signalent aux soldats que Vienne, toute proche, a été favorable à Vindex, puis à Galba. Un long passage de Tacite (30) rappelle cette dénonciation haineuse : « Depuis longtemps il y avait entre Lyonnais et Viennois un désaccord que la dernière guerre avait attisé. Ils s'étaient maintes fois causé des dommages, dans trop d'occasions, et avec trop d'acharnement pour que la raison en fût uniquement la lutte pour Néron ou pour Galba. Galba d'ailleurs, tirant profit de son ressentiment avait confisqué les revenus des Lyonnais, tandis qu'il prodiguait aux Viennois les marques de sa considération. De là des rivalités, des jalousies, et, entre ces deux peuples séparés par un seul et même fleuve, un seul trait d'union, la haine. Donc les Lyonnais excitaient les soldats les uns après les autres et les poussaient à anéantir les Viennois, leur rappelant que ces gens-là avaient assiégé leur colonie, aidé la tentative de Vindex, levé naguère des légions pour appuyer Galba. Et, après avoir mis en avant ces prétextes de haine, ils leur montraient l'énormité du butin ; puis, passant de l'encouragement secret à des prières non dissimulées, ils les conjuraient de marcher à la vengeance, de détruire cette place d'armes de la guerre des Gaules : chez les Viennois, tout étranger est ennemi ; eux, au contraire, étaient une colonie romaine, une partie de l'armée, des alliés dans les bons et dans les mauvais jours ». Vienne a donc payé un lourd tribut à la guerre civile de 68-69.

---

(27) Grand soldat en Orient, vainqueur des Parthes, trois fois consul, censeur avec l'empereur Claude, maître provisoire de l'Empire lorsque Claude était parti pour la Bretagne en 43, L. Vitellius avait été un homme politique très calculateur, opportuniste, flatteur si habile que Suétone nous le présente « *miri in adulando ingenii* », « doté d'un merveilleux talent d'adulateur » : Suet., *Vit.*, 2. A. Vitellius, rude et grossier, ne les vaut pas, il s'en faut du tout.

(28) Suet., *Vit.*, 8 ; Tac., *Hist.*, I, 52 et suiv.

(29) Tac., *Hist.*, I, 51, 9.

(30) Tac., *Hist.*, I, 65.

Mais poursuivons notre survol de ces événements tragiques, en quittant une nouvelle fois la Gaule. A. Vitellius bat Othon dans la plus grande bataille de la guerre civile, à Bédriac (31). Le voilà donc empereur à son tour au printemps 69. La succession accélérée des empereurs éphémères va-t-elle s'arrêter ? Non, car Vitellius gouverne en autocrate terrifiant, pire que Néron (32). Il laisse ses légions, formées en grande partie de Gaulois du Nord, de quasi-Germains, établir une terreur quotidienne dans Rome. Il les a même implantés dans les cohortes prétoriennes (33). Rome vit un premier épisode des invasions barbares : les soldats de Vitellius haïssent, jaloussent, méprisent les civilisés décadents de Rome.

Alors des appels désespérés s'élèvent vers le grand général des légions d'Orient, Vespasien, qui avec ses deux fils Titus et Domitien, mène durement la guerre contre les Juifs (34). Vespasien, pondéré, sérieux, sûr, bon administrateur, est très estimé. Il suit la situation de loin, mais avec attention. Et en juillet 69 il juge le moment favorable à peu près atteint. Acclamé empereur par ses troupes, l'Orient se rallie à lui, puis les légions danubiennes. La marche victorieuse sur Rome s'achève par la victoire de Crémone (35) puis par le siège épouvantable de Rome au cours duquel le Capitole est incendié, ce qui apparaît comme le scandale absolu (36). Vespasien, nous le savons, va être le grand restaurateur. Grâce à lui l'Empire va surmonter les facteurs de dissociation qui se sont fait jour. Jusqu'en 166, pour près d'un siècle, la paix va à nouveau régner dans l'espace romain.

Avant de terminer nous allons revenir une troisième et dernière fois à la Gaule. En effet les Gaulois du Nord, et même les Gaulois dans leur ensemble éprouvent en 69 la violente tentation de profiter des convulsions de l'Empire romain pour recouvrer leur indépendance. Un Batave de grande valeur, Julius Civilis, citoyen romain, officier romain, décide de se venger de Rome qui a mis à mort son frère, accusé de complot. Civilis dresse son peuple contre les Romains en des discours enflammés. Selon lui les Romains pompent la vitalité des provinces par les impôts, par les engagements dans les légions... Or le moment est propice

---

(31) TAC., *Hist.*, I, 43 et suiv.

(32) Il admire d'ailleurs profondément Néron : TAC., *Hist.*, II, 71, 2.

(33) SUEP., *Vit.*, 10, 1 ; M. DURRY, *Les cohortes prétoriennes*, Paris, B.E.F.A.R. n° 146, 1968, p.

(34) SUEP., *Vesp.*, 4 ; TAC., *Hist.*, I, 10, 5 ; le grand écrivain juif contemporain de ces événements, et acteur important, les raconte dans *La Guerre des Juifs*, notamment dans le livre 3.

(35) TAC., *Hist.*, III, 26 et suiv.

(36) TAC., *Hist.*, III, 69-72. Tacite dit en conclusion sur cet événement : « Ce fut depuis la fondation de Rome l'attentat le plus déplorable et le plus affreux qui eut éprouvé la République du peuple romain (*l.l.*, 72, 1). Et les Barbares crurent y discerner la fin prochaine de Rome : TAC., *Hist.*, IV, 53, 3-4... et ils tentèrent de l'accélérer... »

pour lancer un grand mouvement d'insoumission militaire, contre l'empereur Vitellius, pour l'instant (37). Il est acclamé. Puis la révolte éclate. Elle connaît de grands succès initiaux. La flotte romaine de Germanie est surprise et anéantie (38). Alors les tribus voisinent se jettent avec enthousiasme dans le camp de Civilis. L'ensemble de la Gaule du Nord et du Nord-Est, celle des confins de la Germanie, se joint à la révolte (39). Et Civilis jette le masque : il lutte pour l'indépendance (40). L'Empire gaulois est proclamé à Neuss (41). Les insurgés prennent de nombreuses colonies romaines, et notamment Cologne. Le rôle de Velleda est capital. Avec elle les forces profondes de la religion germanique entrent en jeu : « Cette vierge, Bructère de sa nation, exerçait un pouvoir étendu, conformément à une antique coutume chez les Germains, qui attribue à beaucoup de femmes le don de prophétique... Dès lors l'autorité de Velleda grandit car elle avait prédit aux Germains leurs succès et l'anéantissement des légions » (42).

Mais les dissensions éclatent entre les Gaulois du Nord, proches des Germains et les autres Gaulois, inquiets de l'orgueil et de la volonté de puissance des premiers (43). Les Romains d'ailleurs avec l'arrivée au pouvoir de Vespasien ont retrouvé leur assurance et leur énergie. Ils réarment, réorganisent, menacent. Et les Gaulois du Centre et du Sud hésitent. Ils décident de réunir une Assemblée générale des Gaules à Reims en 70 (44). Dans ce conseil des Gaules le parti de la lutte à outrance contre Rome est vaincu par le parti du maintien de l'ordre romain, représenté par le Rémois Julius Auspex, qui présente les Romains en amis un peu trop exigeants et les Germains en Barbares redoutables. Il montre aussi Rome prête à intervenir : « Les légions sont sur nos têtes » (45). Un officier supérieur romain intervient pour l'appuyer : « Vous profitez comme nous des vertus des bons empereurs, vous souffrez moins que nous des excès des mauvais princes, car vous êtes plus éloignés... Huit cents ans de labour ont édifié cet Empire. S'il venait à s'écrouler, il écraserait sous ses ruines tous les peuples qu'il abrite aujourd'hui » (46). Et Tacite conclut justement : « Ils ne tenaient pas encore la victoire, mais ils avaient déjà la discorde » ou encore :

---

(37) TAC., *Hist.*, IV, 14 et suiv.

(38) TAC., *Hist.*, IV, 16-17.

(39) TAC., *Hist.*, IV, 28.

(40) TAC., *Hist.*, IV, 54.

(41) TAC., *Hist.*, IV, 59. Novaesium (Neuss) était un élément important de la présence militaire romaine sur le Rhin en Germanie Inférieure. Voir H. SCHONBERGER, *The Roman frontier in Germany*, « J.R.S. », 59, 1969, pp. 144 et suiv.

(42) TAC., *Hist.*, IV, 61, 3-5.

(43) TAC., *Hist.*, IV, 61, 2.

(44) TAC., *Hist.*, IV, 68, 8.

(45) TAC., *Hist.*, IV, 69, 1 : *iamque super caput legiones...*

(46) TAC., *Hist.*, IV, 74, 4 et 8.

« Le dégoût de l'avenir leur donna le goût du présent » (47). Les Gaulois du Nord durent donc compter sur leurs seules forces pour mener la lutte contre Rome. Vespasien vint, non sans peine, à bout de cette révolte. Mais les régions du Rhin restèrent des marges de la romanisation. Le *limes*, la grande muraille, les isola de la Germanie sans réellement les unir à Rome.

Le reste de la Gaule, au contraire, mieux administré qu'auparavant, se romanisa de façon irréversible, et le choix « romain » du Conseil de Reims ne fut plus jamais remis en cause (48).

Rome avait donc progressivement surmonté tous les chocs. Et la Gaule avait joué dans ces événements un rôle décisif, à trois reprises : la révolte de Vindex et le massacre de Besançon, la ruée des légions de Vitellius et l'affaire de Vienne, la révolte de Civilis, l'Empire gaulois et le Conseil de Reims.

C'était le signe de son importance dans l'Empire romain.

Mais la crise avait révélé la fragilité du colossal Empire romain, trop centralisé, non héréditaire, désuni par trop de tensions sociales ou ethniques internes. Et les Barbares étaient aux portes, aux aguets.

Désormais tout dépendait clairement de l'énergie du chef, de la solidité des légions et du haut commandement. Pendant un siècle tout va bien marcher, mais, à partir de 166, et surtout de 192, les craquements se font à nouveau entendre. Mais, comme dit Kipling, c'est une autre histoire, et j'ai assez usé de votre patience ce soir.

---

(47) Tac., *Hist.*, IV, 69, 4 : ...*taedio futurorum praesentia placuere*... Cette formule sans gloire, mais non sans sagesse, fait peut-être bien partie des leçons inutilisées de l'Histoire...

(48) J. J. HATT, *Histoire de la Gaule Romaine*, Paris, Payot, 1959, pp. 150-152.

# Charles MOREL

## inventeur né à Vienne (1848-1914) \*

par Jean-François GRENOUILLER \*

Charles Morel naquit à Vienne le 19 juillet 1848, dans une propriété jouxtant au nord l'actuel couvent du Carmel (rue Vimaine). Comme ses frères et sœurs, il reçut un minimum d'instruction.

La tradition veut que Charles Morel se soit fait remarquer, à cause de son intelligence, par un industriel retiré des affaires, M. Blanc, un de leurs voisins (1).

Il complétera l'instruction de Charles Morel en lui donnant des notions de mathématiques, de physique et de chimie. La tradition voudrait qu'il ait souhaité faire de cet adolescent son successeur. En même temps, Charles Morel aide son père dans son jardin et reçoit quelques piécettes lorsqu'il a déversé un certain nombre d'arrosoirs. Il peut, toujours d'après la tradition, suivre quelques cours de perfectionnement (où, quand, comment ?). Il ne sait pas encore définitivement s'il restera jardinier ou prendra un « état ».

Ayant l'amour de la mécanique, continuant le métier de jardinier sans goût particulier, il prit la décision de le quitter définitivement.

Il alla se faire embaucher comme ouvrier dans l'usine Jouffray à Estressin (quartier d'Arpod, Vienne). Les Jouffray, père

---

\* Extrait de la thèse pour le doctorat de 3<sup>e</sup> cycle de Jean-François GRENOUILLER : « Les descendants d'un ménage de jardiniers de Vienne (Isère) - 1804-1981 ».

(1) Marie-Frédéric Blanc, époux de Louise Thomas, était né le 4 janvier 1805. Il était fabricant en draperie et habita rue des Clercs à Vienne. Il avait des propriétés dans le quartier de l'Isle. La biographie des *Alpes pittoresques* (1901) indique à propos de la jeunesse de Ch. Morel : « Mais il avait toujours le goût de l'étude et bien souvent, après les journées employées tout entières aux pénibles travaux de culture, il lisait et relisait dans l'humble logis familial les quelques livres que lui prêtait un vieil ami, vivement intéressé par ses aptitudes. Il se sentait surtout intéressé par l'étude de la mécanique et du dessin... » (cette biographie est « électorale » et s'adresse aux grands Electeurs Sénatoriaux, néanmoins, l'information en est vérifiable et constitue une source utile).

et fils étaient spécialisés dans la construction mécanique. Là, il dut faire connaissance de Camille Jouffray, alors jeune ingénieur des Arts et Métiers (Aix), qui revenait d'Amérique.

A dix-neuf ans, en 1867, il se rendit, en compagnie du jeune abbé Laurent Guétal, à l'Exposition universelle, sise au Champ-de-Mars à Paris.

Il continue de travailler à Vienne, jusqu'en mai 1870, au moment où éclate la grève des métallurgistes de Vienne, soutenue par la Première Internationale et par tous les grands centres ouvriers de France (2). Il quitte alors Vienne et va peut-être à Lyon (car un M. Dupon, après la guerre de 1870, lui a gardé sa place, ce qui laisse supposer qu'il l'avait déjà avant) (3). Charles Morel participe à la guerre de 1870, en tant que mobilisé de l'Isère (il fut à Poitiers et Toulouse). Le 12 avril 1871, il est démobilisé.

Avant de reprendre son travail à Lyon, il passe quelque temps à Vienne où il apporte une aide à son père maraîcher. Les conditions contraignantes du travail agricole lui donnent l'occasion de sa première « invention », il a vingt-trois ans. Cette « invention non brevetée » qui en fait n'en est pas une, sera suivie de plus d'une centaine d'autres, qui elles le seront. Une de ses sœurs dans une lettre du 21 mai 1871 l'indique : « ... et puis il est en train de faire une invention pour pomper l'eau, c'est un grand moulin à vent comme il en a vu du côté de Poitiers, il va poser une pompe en terre, enfin je crois que ça marchera ». Ce « moulin à vent » n'est autre qu'une éolienne.

Le 19 octobre 1872, on le retrouve à Tenay (Ain) où il s'occupe de métallurgie. Il se marie à Vienne le 13 février 1873. Il réside à ce moment-là à Charabette, commune de Longecombe (Ain). Il est qualifié de mécanicien, d'ouvrier ajusteur-mécanicien, son épouse Clémentine Monteils est tailleuse (couturière). Le 10 octobre 1874, il dépose son premier brevet retrouvé, il a vingt-six ans. Il habite alors Chaley (Ain). A la suite de ce stage professionnel dans la vallée de l'Albarine, il va effectuer un autre stage qui sera extrêmement enrichissant pour lui, à Bâle, où il arrive le 5 décembre 1876. Le 12 avril 1877, naît à Bâle son fils

---

(2) Pierre Léon, « Les Grèves de 1867-70 dans le département de l'Isère » in *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, p. 271-300, P.U.F., oct.-déc. 1954.

(3) « et il travaillait depuis quelque temps à Lyon lorsqu'arriva la déclaration de guerre ». Le sort l'ayant exempté à la conscription il fut versé dans les mobiles de Vienne, mais dans la vigueur de ses vingt-trois ans et désireux de faire son devoir, et tout son devoir, il s'engagea dans le 14<sup>e</sup> régiment d'artillerie active, où il fut remarqué pour ses connaissances professionnelles et où il rendit de grands services comme ouvrier de batterie. Il fit partie de l'armée de la Loire et se battit aux combats de Marchenoir, Saint-Laurent-des-Bois, Plezsis-Frêteval, Sillé-le-Guillaume et à la bataille du Mans où sa batterie perdit beaucoup de monde, et où il dut, plusieurs fois, remettre en état son matériel sous le feu de l'ennemi ».

Emile, Charles est qualifié de « contre-maître ». Il habite 30, rue du Griffon. Il restera à Bâle du 5 décembre 1876 au 24 avril 1878, dans les Etablissements Hetzel et C<sup>e</sup> « soit comme mécanicien, soit comme contre-maître dans notre peignage » selon le certificat de son patron (4).

De retour de Suisse, Charles Morel va s'installer à Grenoble en 1878 (5). Il commence sa carrière et se détachera peu à peu de Lyon et de Vienne. Il se consacre d'abord aux machines pour le textile. A Grenoble, le 5 juin 1878, il passe une convention avec les industriels Brenier pour deux ans. Charles Morel resta employé deux ans chez Casimir Brenier car celui-ci voulait empêcher à tout prix la concurrence que Morel pouvait lui faire. L'un et l'autre avaient déposé un brevet en 1878 concernant le même objet. Les deux brevets étaient différents. Mais les Brenier, s'attachant Charles pensaient annihiler ses efforts.

Le 15 juin 1880, il termine son séjour à l'usine Brenier. Il s'ensuit une polémique qui l'amena à se « battre » contre son ancien employeur qui voulut le faire passer pour un contre-facteur auprès de la concurrence (6).

---

(4) Charles Morel a rappelé son origine, ses débuts et son évolution dans la « Profession de foi », lors de sa candidature à l'élection sénatoriale en 1901 : « Dans une vie où j'ai dû lutter constamment, où j'ai pu puiser la persévérance et l'amour du travail, j'ai été à même de me former un jugement sur les besoins et les aspirations des diverses classes sociales auxquelles j'ai appartenu, car j'ai été successivement cultivateur, ouvrier et industriel... Je me permettrai de vous faire connaître en quelques mots mon passé : je suis né en 1848 à Vienne..., d'une famille de cultivateurs voués au sol de père en fils, et dont la plupart des membres cultivent encore le bien paternel. J'ai travaillé la terre pendant toute ma jeunesse, jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, un peu avant la guerre de 1870. (Il dut attendre d'être majeur pour faire ce qu'il désirait), époque à laquelle je partis pour faire mon devoir de Français et de citoyen (il obtiendra la médaille de 1870). La vie laborieuse de paysan, propre à développer l'esprit d'initiative, m'avait préparé au métier que j'exerçai ensuite, lorsque je dus quitter la maison paternelle, trop petite pour contenir notre nombreuse famille.

Il m'est donc permis de dire que, fils de paysan, paysan moi-même pendant toute ma jeunesse... (Il n'insiste pas dans ce texte électoral sur le caractère spécifique de la position de sa famille dans le monde agricole, il a des raisons évidentes de se rattacher à la paysannerie, alors que le métier de jardinier pourrait passer pour marginal).

Comme ouvrier, j'ai eu à souffrir dès mon apprentissage, lors de la grande grève des métallurgistes de Vienne, en 1870, du chômage forcé, imposé par des meneurs qui eurent bien vite fait d'amener le déclin dans cette ville d'une industrie jusque-là prospère. Forcé de quitter le pays pour avoir le droit de travailler, je connus les misères de l'ouvrier sans ouvrage, les privations et les journées angoissantes de l'homme qui veut gagner son pain et qui est forcé à l'inaction. Après avoir travaillé pendant 15 ans comme ouvrier et contremaître dans de nombreuses usines métallurgiques... aujourd'hui, je me suis créé une industrie... » (il y a fort à parier, que connaissant l'énergie de Charles, il ne resta que peu de temps sans ouvrage).

(5) Auparavant il s'était fixé quelque temps à Vienne.

(6) Du 3 août 1885, on le voit domicilié avenue d'Alsace-Lorraine, n° 4, puis à partir du 27 décembre 1886, au n° 50 de la même avenue. Il est domicilié au même lieu le 24 mars 1887. Peu à peu, vers 1885 il doit devenir patron à part entière. Un peu plus tard, avant l'achat de l'usine de Domène, il aura un atelier, avenue de la Gare à Grenoble où il a des ouvriers.

« Son biographe des *Alpes pittoresques* nous le montre comme inventeur

Ensuite, il travaille ou collabore avec la famille Dumollard (Ciments de la Porte de France), ainsi qu'aux Etablissement Joyat. En 1889, à l'Exposition universelle (celle pour laquelle fut construite la Tour Eiffel), il obtint une médaille d'argent. Il en aura une autre à l'Exposition de 1900. Il avait eu une médaille d'or à une Exposition lyonnaise.

A Grenoble, il habite cours Berriat, n° 74, où il a dès 1880, un atelier propre situé chemin Rosset, maison Veuve Albertin. Il doit travailler à la fois pour un patron et pour lui.

En 1894, il achète une ancienne papeterie à Domène, qu'il transformera en usine métallurgique. En 1894-95, il envoie son fils Emile le représenter commercialement au Mexique, alors en pleine révolution.

Dès 1894, il prend avec le capitaine Gérard un brevet pour le perfectionnement des vélocipèdes.

En 1896, il participe selon la tradition au premier Salon de l'Automobile. Alors que le catalogue de ce Salon ne fait pas mention de sa présence, il fait son entrée officielle dans le monde en devenant membre de l'Automobile Club, fondé l'année précédente par le baron de Zuylen. L'année suivante il reçoit quelques jours chez lui à Domène un hôte de marque le comte de Bardi, Prince de la Maison de Bourbon-Parme.

Son épouse aimée meurt le 23 juillet 1897. En même temps que ses activités professionnelles, il mène une carrière politique ; il est maire de Domène et conseiller d'arrondissement. Le 9 juin 1901, il se présente aux élections sénatoriales, il est battu (7). Il se remarie la même année. Il décède à Domène le 6 août 1914, juste après la déclaration de la guerre.

#### L'INVENTEUR

Charles Morel est l'inventeur par excellence. Il est un inventeur avant même que d'être un industriel. Quelques jours avant sa mort, malade, il était encore en train de faire des projets.

---

d'une machine à peigner la soie, plus justement il s'agit de perfectionnements très importants apportés à la peigneuse Quinson. Il passe sous silence (en 1901) l'affaire Brenier. Ch. Morel a peut-être travaillé aux usines Gründ (à Lure, Haute-Saône). En 1877..., à Bâle... Il inventa à cette époque une machine à peigner la soie, employée aujourd'hui universellement et qui constituait un très grand progrès sur les modèles employés jusque-là. Revenu en France, il se fixa à Vienne puis à Grenoble pour exploiter son invention, mais le manque d'argent l'empêcha de donner à cette affaire le développement qu'elle méritait, et pour nourrir ses cinq enfants en bas âge, il accepta la position de contremaître. Faute de pouvoir payer une annuité, il dut laisser tomber son brevet dans le domaine public et perdit ainsi le fruit de longs efforts. Depuis, plusieurs constructeurs de la région ont exploité et exploitent encore avec profit son invention ».

(7) Pierre BARRAL, *Le Département de l'Isère sous la III<sup>e</sup> République* (1870-1940).



*Collection particulière*

La bicyclette pliante de Charles Morel et du capitaine Gérard  
(à droite, un officier russe, au centre le capitaine Gérard ?  
à gauche Charles Morel)

Dans sa production, il y a à la fois, des brevets proprement dits et de nombreuses modifications à des brevets. La recherche des brevets pris par Charles Morel ne fait que commencer, car elle n'est pas toujours évidente. Certains ont été vendus, abandonnés, etc. Grâce à l'article de Nicole Vincent, *Les brevets comme source documentaire et les moyens de les retrouver* (8).

Au début, ce génie inventif n'eut pas toujours les moyens de financer ses recherches. Il eut dès l'abord la compréhension de sa mère, de quelques membres de sa famille. Mais l'essentiel de l'aide qu'il dut avoir a, semble-t-il, été obtenu d'industriels compréhensifs chez qui il travaillait. Il les associa à certains brevets, comme M. Fritz Hetzel de Bâle en 1878, ou Jouffray en 1881.

Ses brevets se cantonnent dans des domaines assez spécialisés, ce qui montre un effort constant vers l'efficacité. Néanmoins l'inventeur s'est intéressé à des domaines assez divers. D'abord, il s'intéressa à des perfectionnements aux machines circulaires à peigner la soie, puis il se spécialisa dans la spécialité des broyeurs, tamis et concasseurs, qui lui permirent d'asseoir sa fortune. Il porta un grand intérêt aux cycles, à l'automobile et aux systèmes pour remplacer les pneus ordinaires. Enfin, il déposa quelques brevets divers, fruit des circonstances. Parfois quelques-uns de ces derniers donnent une impression de brevets du « Concours Lépine », mais l'ensemble est fort sérieux. Ils ont tous un rapport, au début, avec les secteurs d'activité qui l'employaient ou l'avaient employé. De cette façon ils sont en relation directe avec les progrès de l'industrie au XIX<sup>e</sup> siècle.

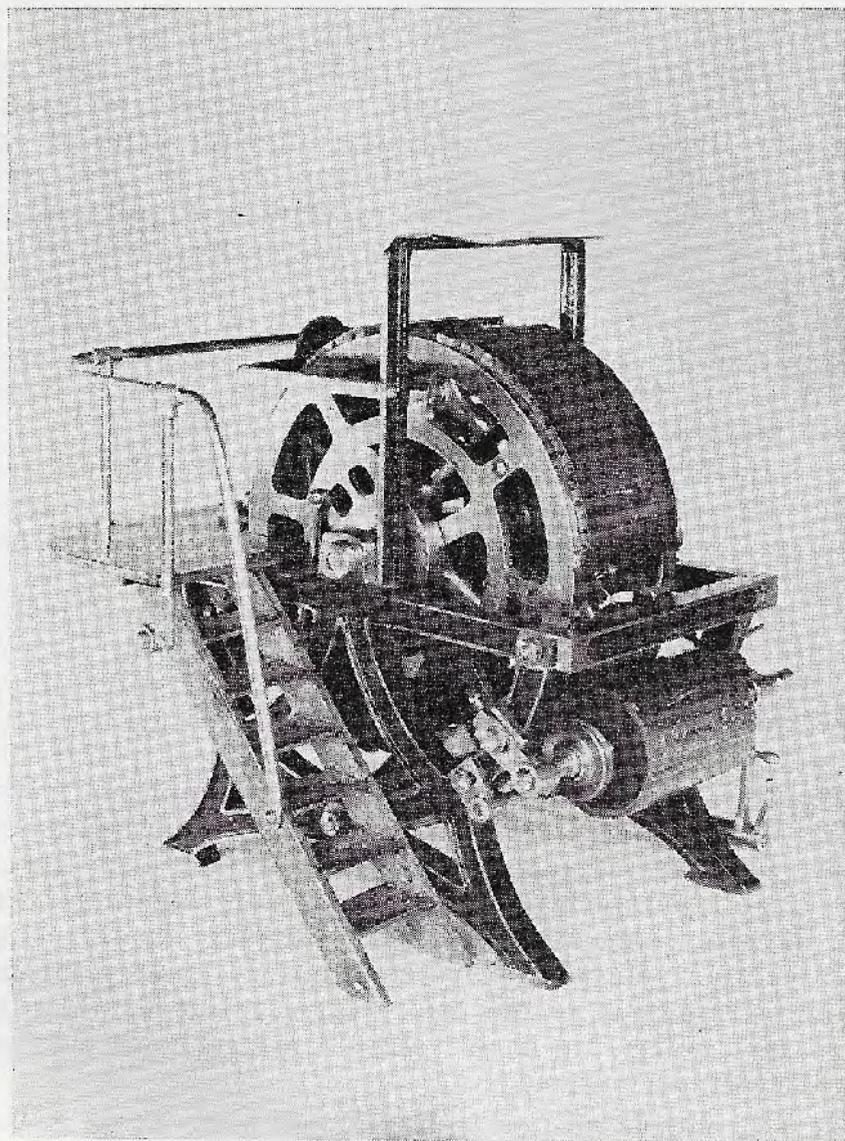
Charles Morel travailla d'abord pour le textile viennois, puis pour la soierie lyonnaise et ses prolongements du Bugey (vallée de l'Albarine) jusqu'en 1880. Il s'est beaucoup intéressé aux problèmes de la récupération des déchets de soie.

Le premier brevet, pris en 1874 à Chaley (Ain), est un « perfectionnement aux machines peigneuses circulaires, pour les déchets de la soie », nécessaire pour la « schappe » de la vallée de l'Albarine. Son épouse l'aïda beaucoup. Le 28 mars 1878, avec M. Fritz Hetzel de Bâle, il prend un brevet concernant le serrage automatique des presses des peigneuses circulaires. La maquette de la machine qu'il exécuta à cette occasion se trouve aujourd'hui dans les collections du Musée dauphinois à Grenoble. Elle figura à l'Exposition des trésors du Musée dauphinois à Grenoble lors des Jeux olympiques d'hiver en 1968. En janvier de la même année, Casimir Brenier de Grenoble avait déposé un brevet

---

(8) L'amabilité du personnel et la richesse du service documentaire de l'I.N.P.I., nous ont permis de trouver la trace de presque tous ces brevets.

*Documentaliste, Science de l'Information* n° 2, vol. 16, 1979, p. 62-66, Per., 1993.



*Collection du Musée dauphinois, Grenoble*  
Maquette de la machine à peigner la soie (1878) de Charles Morel

concernant le même problème. Les deux techniciens apportaient une solution très différente pour résoudre le même problème. Le système Morel était plus simple et s'adaptait mieux aux machines en service, alors que celui de l'industriel Brenier était plus adapté aux machines à construire. Immédiatement le procédé Morel est retenu par les maisons Durand Frères de Lyon, et la maison Franc et Martelin de Saint-Rambert-en-Bugey, qui lui commande dix-neuf machines.

Afin d'empêcher Charles Morel de lui causer une concurrence commerciale, Casimir Brenier attache Charles Morel à son établissement de Grenoble par une Convention particulière en date du 5 juin 1878. Deux ans après, à l'expiration de la Convention Charles Morel « reprend ses billes » et veut exploiter son système personnel. A ce moment-là, Brenier le fait passer pour un contrefacteur auprès de la concurrence, en feignant de croire à la nullité de son brevet, ce qui n'est pas. M. Bouvier, industriel à Grenoble, devait l'engager, il ne le fait pas sur les instances de Brenier. A cause de toutes ces manœuvres, Charles Morel ne pourra pas exploiter commercialement son brevet.

Devant ces attaques sournoises ou déclarées, il montre qu'il a du tempérament. Il publie les pièces du litige l'opposant à Brenier avec des consultations de spécialistes concernant la spécificité de son invention. Il menace Brenier de le mener devant la justice et se plaint d'être victime d'une « tentative d'intimidation ». Brenier ne tenta pas le procès en contrefaçon que Charles Morel attendait, car il avait de bonnes raisons de le gagner. Afin que la clientèle potentielle connaisse son bon droit, il publia la *Réponse de M. Charles Morel à MM. Brenier et C<sup>e</sup>*, Grenoble, impr. Dupont, 1880. Notre inventeur indique que : « M. Morel ne se laissa pas abattre : réunissant toutes ses ressources, il organisa un petit atelier pour l'exploitation de son brevet et se mit en mesure de soutenir énergiquement la lutte que MM. Brenier semblaient vouloir engager ». En fait, il ne put exploiter commercialement son brevet. Mais après cette affaire, il est obligé de tourner le dos au textile n'ayant pas le concours d'une « maison puissante pour l'aider », car il avait très peu ou pas de capitaux personnels.

Etant à Grenoble où une industrie moderne avait vu le jour, il se tourna vers d'autres secteurs qui lui furent beaucoup plus profitables. Dans les années 1880, on le retrouve travaillant pour le compte de la famille Dumollard, propriétaire de la Société des Ciments de la Porte de France. Le 7 février 1881, il dépose un brevet pour un broyeur rotatif destiné à concasser et broyer le ciment, la chaux, le plâtre et toutes sortes de matières, même les grains. Ce tournant de sa carrière sera capital. La même année il fait enregistrer un perfectionnement à cette invention en compagnie de son ancien patron viennois Jouffray, chez qui il

avait fait son apprentissage. A partir de là il perfectionnera sans cesse jusqu'à sa mort en 1914, les broyeurs rotatifs (1881), broyeurs à boulets (1887), les tubes broyeurs raffineurs (1908), les tamiseurs classers (1908), les concasseurs à mâchoire (1909) qu'il inventa (cf. annexe, liste exhaustive des brevets).

Ces appareils remplacent tous les anciens appareils à meules et donneront des moutures plus fines. Ils permettront aux cimenteries et aux mines d'utiliser beaucoup de déchets (Pennaroya). Certains de ses appareils sont toujours utilisés, en 1980, dans l'industrie (broyeur à boulets, concasseur à mâchoire). Charles Morel aura une clientèle mondiale. En 1894-95, il enverra son fils Emile prospecter au Mexique et son fils J.B. Morel en Allemagne, Espagne et Italie (9).

L'activité de l'affaire Morel évoluera des appareils pour cimenterie vers ceux nécessaires pour les mines et le génie civil. Par la suite, son gendre ne travaillera que pour les mines ou presque.

En 1894, il a pu acquérir l'usine de Moutiers à Domène, ancienne papeterie Chevrant qui avait fait faillite. Cette usine ayant été vendue par voie de justice, il dut en régler immédiatement le montant (45 000 francs). N'ayant pas les disponibilités, il obtint de Viallet, pionnier de l'industrie à Grenoble, un prêt. De plus son père Francisque Morel, dut lui donner une certaine somme d'argent pour se lancer, selon la tradition ; en effet en 1894, les Morel avaient été expropriés à Vienne pour la construction de la nouvelle caserne du quartier Saint-Germain et son père avait touché une somme importante.

A Grenoble, dans son atelier, il avait une vingtaine d'ouvriers. A Domène, il en aura de quatre-vingts à cent trente.

Cette usine était la première des environs à être éclairée à l'électricité car les Chevrant, anciens propriétaires, étaient parents proches d'Alfred Frédet, pionnier de l'hydro-électricité. Dans ce milieu doménois, Charles Morel fréquentera tous les pères de la houille blanche, qu'il s'agisse d'Aristide Borgès, Matussière, la famille Frédot, Doddo, etc.

---

(9) A propos de la portée exacte des travaux de Charles Morel, M. A... P..., Président d'honneur du Syndicat National des industries d'équipement M. T. P. S. (matériel de manutention, de travaux publics et de sidérurgie). Membre du Comité de direction de la Fédération des Industries mécaniques, nous a fait parvenir l'appréciation suivante en date du 4 juin 1981, qui permet de poser le problème à son niveau réel :

« ...photocopie de quelques brevets de Charles Morel. Je les ai montrés à un industriel de Grenoble, M. B..., fondateur de la Société des Appareils Dragon (Appareils Dragon, matériel de concassage, broyage, criblage, pour carrières, T.P. et industries - quai Bellerive - 38600 Fontaine) qui a levé les bras au ciel ! « Si je connais Charles Morel ! bien sûr. Tout ce qui existe actuellement dans la spécialité a été imaginé par lui ! Pas un seul brevet actuellement exploité ne serait frappé de nullité, en cas de procès, en raison d'antériorités remontant à lui ».

Son usine était très typique du XIX<sup>e</sup> siècle : une grande cheminée la domine. Elle comporte une forge, une fonderie de fonte, une fonderie de bronze, un atelier de montage, le tout relié à un canal usinier. La maison du patron se trouve à quelques mètres de là. Jusqu'à l'installation de Charles Morel, Domène avait pour principale industrie la papeterie. Il y avait certes quelques petits ateliers de mécanique, proches de l'artisanat. Avec lui, Domène (Isère) devint un centre de mécanique et de métallurgie d'une certaine importance.

En 1894, il fait la connaissance du capitaine Gérard en garnison à Grenoble, qui avait eu l'idée d'un bataillon de chasseurs alpins à bicyclette avec un vélo plié dans leur sac à dos. Certains membres de l'armée s'intéressaient à la bicyclette comme instrument stratégique, depuis que le général Boulanger l'avait fait adopter pour certains usages lorsqu'il était ministre de la Guerre (1885-1887) et dont la fabrication dans les arsenaux datait de 1893. Charles Morel est l'inventeur du vélo-pliant, comme le veut la tradition, car il déposa des brevets relatifs à des « perfectionnements à la construction des cycles » dont le contenu porta sur le fameux vélo-pliant (de Morel et Gérard) entre 1895 et 1897. Morel, meilleur mécanicien que Gérard, adjoignit au vélo une direction ce à quoi l'officier n'avait pas pensé. Morel s'était intéressé tout jeune aux bicyclettes (10).

En 1895-1896, Morel, très « fair-play », associe le capitaine Gérard à ses inventions. Le 11 décembre 1895, ils déposent le brevet du « sociable démontable », c'est-à-dire deux vélos jumeaux accolés.

Le 13 juillet 1896, Morel et Gérard déposent un autre brevet reprenant l'invention précédente en y adjoignant un moteur à explosion, c'est le « sociable automobile ». L'idée de véhicules légers à moteur était dans l'air, puisque six mois à un an auparavant de Dion-Bouton avait construit le premier tricycle à pétrole.

En 1897, en pleine affaire Dreyfus, le capitaine Gérard veut se retirer de l'association et faire fabriquer ses vélos ailleurs. Le capitaine Gérard avait réussi à obtenir une certaine notoriété, pour ce qu'on a appelé la « bicyclette pliante du capitaine Gérard ». Les brevets ayant été pris à deux, il s'ensuivit un procès et une polémique. Le brevet commun Morel-Gérard ne fut pas exploité industriellement à Domène, à cause des démêlés qui

---

(10) « M. Morel est également l'inventeur de la fameuse bicyclette pliante militaire, dite du capitaine Gérard, qui est aujourd'hui adoptée par l'armée française. Le ministère de la guerre lui ayant demandé le droit à ses brevets pour la défense nationale, notre compatriote s'empressa, en bon citoyen, de céder au gouvernement, sans demander aucune rétribution, le droit de construire ou de faire construire les bicyclettes pliantes en cas de mobilisation ». (*Les Alpes Pittoresques*, 1901).

s'ensuivirent avec le général Billot, ministre de la Guerre. Le brevet aurait été finalement racheté par Peugeot qui fabriqua les bicyclettes pliantes pendant la première guerre mondiale. L'engin avait néanmoins intéressé les armées russes, allemandes et espagnoles, qui avaient envoyé des officiers l'examiner à Domène. *Le rapport du Jury international de l'Exposition universelle de 1900*, se fait l'écho de ces polémiques (volume consacré à la carrosserie, charronnage automobiles et cycles, p. 602). « Le capitaine Gérard commande aux manœuvres du II<sup>e</sup> Corps d'armée un autre petit groupe muni de la nouvelle bicyclette pliante qu'il vient d'inventer et construite par Morel, constructeur à Domène (Isère)... L'événement principal de l'année 1896 a trait à la vélocipédie militaire. Le général Billot, alors ministre de la Guerre, réforme le petit corps cycliste du capitaine Gérard, mais en confie le commandement à un autre officier.

Tempêtes, protestations, toute la presse est en mouvement. M. Le Hérisse dépose une demande d'interpellation. Le Ministre cède et le capitaine Gérard conduit sa compagnie avec un succès qui désarme tous ses adversaires... »

L'année 1899 s'absorbe dans la préparation de l'Exposition. Le développement de la vélocipédie militaire en est le principal fait saillant et la formation de la Société nationale de la bicyclette pliante Gérard, dont la construction, confiée à la marque Peugeot, et la fourniture de pneumatiques, à la maison Michelin, assure au gouvernement toute garantie de bonne qualité pour sa compagnie cycliste.

Deux cents de ces machines sont achetées par le Ministre de la Guerre, et subissent, sous la direction de leur intelligent inventeur, des épreuves de tout genre... »

Charles Morel s'est à cette époque intéressé à l'automobile. Il eut une idée qui par la suite a fait son chemin. On lui doit en effet, l'idée d'une petite automobile légère à deux places, alors que jusque-là les automobiles étaient d'un volume important avec quatre places. En 1896, il associe le capitaine Gérard au brevet qu'il prend pour le « vélocipède automobile » dit « sociable automobile », c'est-à-dire deux vélos jumeaux avec un moteur. En 1896, il fait aussi breveter, en compagnie du capitaine Gérard, un système de voiture automobile dit « Victoriète » (en l'honneur de la reine Victoria). Pour ces deux créations, il eut des problèmes concernant la mise au point des freins. Cette petite voiture à deux places aurait été exposée au premier Salon de l'Automobile (1896 ?). Elle connut un succès certain. Il eut un nombre appréciable de commandes dont celle d'un financier italien de Venise, M. Tozzi, membre de l'Automobile-Club de Venise. Il vanta la voiture au Président du Club qui vint à



Domène en acquérir une (11). Comme à Domène il n'y avait pas d'hôtel de classe, il prit l'habitude de recevoir chez lui ses clients de marque. Ainsi en 1897, il reçut un Vénitien particulièrement distingué, selon sa fille, le comte de Bardi, prince de Bourbon-Parme (Henri de Bourbon-Parme † 1905).

Membre d'une ancienne famille régnante, le comte de Bardi, qui vint à Domène en train spécial voir construire son automobile, eut droit de la part de la République française à une escorte militaire de la frontière italienne jusqu'à Domène. Il séjourna quelque temps chez Charles Morel.

En 1896, Charles Morel devint membre de l'Automobile-Club à Paris. Il fit, d'après sa fille, la connaissance de Deutsch de la Meurthe, de Michelin, de Dion-Bouton et de Panhard. Il représenta aussi par la suite le Touring-Club à Domène (1904).

Après ses démêlés avec le capitaine Gérard, Charles Morel continuera, dans une certaine proportion à construire des automobiles. Le 10 février 1898, il dépose un brevet concernant une voiturette automobile. Par la suite il déposera surtout des brevets concernant le perfectionnement de certains organes des automobiles. Dès 1897, il s'était intéressé au « système de carburateur dit carburateur Berger ». Il avait déposé un brevet pour un moteur à air carburé, dit moteur Berger. En 1902, il déposera un brevet pour un embrayage à friction. En 1908, il apporte un perfectionnement à la direction des voitures automobiles. Une autre de ses préoccupations automobiles, avait été d'éviter que ne se forment sur les routes non goudronnées de l'époque d'importants nuages de poussière autour des automobiles en mouvement (*cf.* le « système pour éviter la formation de nuages de poussière soulevée par les voitures automobiles et autres véhicules routiers » (1904) et le « système pour diminuer le soulèvement et la dispersion de la poussière par les automobiles » (1908). De 1910 à 1914, il a porté toute son attention à un « bandage élastique pour véhicule routier », pour lequel il déposera de nombreux brevets et travaillait encore au moment de sa mort. En fait, il s'agissait de remplacer les pneumatiques avec chambre à air par un pneu garni de caoutchouc articulé à l'intérieur (une sorte de pneu plein non compact). Une tradition voudrait que ces brevets aient été rachetés par la maison Michelin.

En dehors de cela, Charles Morel qui déposait ses brevets par l'intermédiaire de cabinets parisiens spécialisés (Armengaud principalement), a déposé quelques brevets plus « anecdotiques ». Par exemple il déposa en 1904 un « nouveau système d'appareil

---

(11) Marthe Morel, sa fille, précise dans les souvenirs qu'elle a laissés, que le Président de l'Automobile-Club de Venise resta une semaine à Domène, afin d'apprendre à conduire ce modèle particulier et de connaître sa mécanique.

pour le chauffage au gaz des fers à repasser ». En 1914, il déposa avec son fils Emile un « appareil pour la mise à l'eau des canots de sauvetage montés à bord des navires ».

Pour éviter de perdre du temps précieux dans les restaurants, il avait inventé, un peu trop tôt, pour que l'époque acceptât de l'exploiter, un « restaurant méthodique à tables roulantes » (1900). Ce sont les ancêtres de certains systèmes de « self service ». L'idée n'eut pas le succès escompté. En 1894, il apporte des « perfectionnements aux locomotives », à la suite d'un incident qui nous a été rapporté. Revenant de Paris en train, ce dernier tomba en panne vers Moulins selon la tradition. Les cheminots étaient désemparés. Il intervint et vit ce qui n'allait pas sur la locomotive qu'il put remettre en marche. De là il put apporter une amélioration qu'il concrétisa par un brevet.

Il était très au fait de la recherche de pointe, y apportant sa note, ainsi en est-il de l'aviation. Une lettre de Marthe Morel (24 mars 1963) rappelle l'intérêt qu'il lui porta :

« ... mon père était d'une intelligence exceptionnelle, ouverte à toutes les découvertes dont il a été un des premiers, surtout pour l'automobile et bien qu'il soit encore à peine question d'aviation, il avait déjà pris des brevets (12), bien avant les premières expériences de traversée de la Manche. J'avais à peine dix ans (13) (et je vais en avoir quatre-vingts) qu'il me demandait déjà si la solution était « le plus lourd ou le plus léger que l'air ».

Il fêta, en 1898 semble-t-il, la vente du cinq centième « Broyeur Morel » (broyeur à boulets très certainement). Ceci une dizaine d'années après l'invention.

---

(12) Nous n'avons pas retrouvé de brevets portant sur ce sujet, mais nous savons que l'aviation fit partie de ses préoccupations. Ses brevets sont sans doute restés à l'état de projets et d'études poussées.

(13) Pendant les années 1893-1895.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES « AMIS DE VIENNE »  
EN ASSEMBLEE GENERALE DU 16 MAI 1982**

*Président d'Honneur (à vie) :*

M. Charles JAILLET - Ancien Président

*Comité de Patronage :*

M. Gabriel CHAPOTAT - Membre du C.N.R.S. - Fondateur,  
Directeur du Centre de Recherches Archéologiques

M. Roger LAUXEROIS - Conservateur des Musées

M. Serge TOURENC - Conservateur de Fouilles

**BUREAU**

*Président :* M. André HULLO - Professeur au Lycée de SAINT-  
ROMAIN-EN-GAL

*Vice-Présidents :* M. Louis BLANC

M. Jean-François GRENOUILLER - Docteur de 3<sup>e</sup> Cycle

M. François RENAUD - Professeur au Lycée de SAINT-  
ROMAIN-EN-GAL

M. Marcel PAILLARET - Ingénieur - VIENNE

*Secrétaire Général :* M. Louis BLANC - SAINT-ROMAIN-EN-GAL

*Trésorière :* Mme THÉVENET - Directrice du Syndicat d'Initiative

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Paul BLANCHON - Professeur - VIENNE

D<sup>r</sup> Marc CHALON - SAINTE-COLOMBE.

M. Charles COGNAT - Industriel - SAINTE-COLOMBE

M<sup>e</sup> Charles FRECON - Notaire - VIENNE.

M. le Chanoine Joseph GROS - SAINTE-COLOMBE-LÈS-VIENNE.

M. Jean GUEFFIER - Adjoint au Maire de VIENNE.

M. Jean-François GUILLET - Licencié ès-Sciences - SAINTE-COLOMBE-  
LÈS-VIENNE

Mme Michel GUILLOT - SAINT-ROMAIN-EN-GAL

Mme Jean-Claude HASSLER - VIENNE

M. Jean PERRIOLAT - Chimiste - VIENNE

Mme Maurice SEGUIN - VIENNE

M. SONDAZ - VIENNE

M. Michel TRANCHAND - Cadre Administratif - VIENNE

M. Jean VAGANAY - Industriel - VIENNE

Mme WIDLOCHER - VIENNE

---

Directeur de la publication A. HULLO — C.P.P.A.P. n° 54282  
Imp. Bosc Frères, Lyon — Dépôt légal n° 7671 - Octobre 1983

*BULLETIN*  
*DE LA*  
*SOCIÉTÉ*  
*DES*  
*AMIS DE VIENNE*

Société fondée en 1904

N° 78

Fascicule 4 - Quatrième trimestre 1983



LYON  
IMPRIMERIE BOSC FRÈRES  
42, quai Gailleton  
1983

## SOMMAIRE

---

- Le mariage romanesque d'Etienne de Montgolfier, par Marie-Hélène REYNAUD.
- La Maison-forte de l'Œuvre, par Roger DUFROID.
- Le Centre Historique de Vienne, par Bernard PARIS.
- Epingles à os à tête féminine à Vienne et dans la région Rhône-Alpes, par J.-C. BÉAL.

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

### REVUE TRIMESTRIELLE

publiée par la SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

pour « *répandre la connaissance de l'histoire de la Ville et des antiquités viennoises* » (article premier des statuts).

Pour 1983

Le numéro .....	20,00 F
Abonnement annuel normal .....	75,00 F
Abonnement de soutien .....	100,00 F
Retraités et étudiants .....	50,00 F

*Avis important* : Les abonnements commencent avec le premier numéro de chaque année. Les numéros déjà sortis de presse dans l'année au moment du règlement d'un abonnement nouveau seront remis ou envoyés au nouvel abonné.

*Correspondance* : Secrétaire des Amis de Vienne, Bureau du Tourisme, Syndicat d'Initiative, Cours Brillier, 38200 Vienne. C.C.P. Amis de Vienne - LYON 185-71 J.

*Le Comité de rédaction laisse aux auteurs des articles l'entière responsabilité des opinions émises*

**Pensez à payer  
le plus rapidement possible  
votre Abonnement  
pour 1983**

• Nous remercions les personnes qui ont déjà acquitté leur abonnement pour 1983.

• Nous invitons les personnes qui ne l'ont pas encore fait à effectuer rapidement leur versement :

*soit par C.C.P. ou chèque bancaire,  
soit directement au S. I.*

**FICHE D'ABONNEMENT AU BULLETIN DES « AMIS DE VIENNE »  
POUR L'ANNEE 1983**

NOM : ..... Prénoms : .....

Adresse exacte (pour l'envoi du bulletin par poste) : .....

**TARIF ABONNEMENT :**

<i>Abonnement de soutien</i> .....	100 F
<i>Abonnement normal</i> .....	75 F
<i>Etudiants - Retraités</i> .....	50 F

A retourner accompagné du règlement par :

chèque bancaire ou par C.C.P. LYON 185-71 J

à l'adresse suivante :

« AMIS DE VIENNE » - Syndicat d'Initiative - Cours Brillier - 38200 VIENNE

---

**Programme de nos manifestations au verso**

Pensez à payer  
le plus rapidement possible  
votre Abonnement  
pour 1983

Si vous ne pouvez pas payer votre abonnement en une seule fois, vous pouvez payer en plusieurs fois. Contactez votre éditeur pour plus de détails.

RENSEIGNEMENTS  
FICHE D'ABONNEMENT AU BULLETIN DES AMIS DE VIENNE  
ANNÉE 1983

Le bulletin des amis de Vienne est une revue trimestrielle de la vie culturelle de la ville de Vienne. Elle est destinée à tous les amis de la ville et de son patrimoine. Elle contient des articles, des photos, des gravures et des documents d'actualité.

Le bulletin est édité par le Comité des Amis de Vienne, 10 rue de la Harpe, 75005 Paris. Les abonnements sont en France 120 francs par an, 150 francs à l'étranger. Les chèques et les mandats sont acceptés.

Le bulletin est distribué gratuitement aux abonnés. Les commandes doivent être accompagnées de votre chèque ou mandat.

Le bulletin est imprimé sur papier recyclé.

# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

DES

# AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1904

N° 78

Fascicule 4 - Quatrième trimestre 1983



LYON

IMPRIMERIE BOSC FRÈRES

42, quai Gailleton

1983

## **NOS ACTIVITES**

### *SAMEDI 28 JANVIER :*

Visite détaillée du théâtre municipal du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mademoiselle Marie-Christine GAUDIN, agrégée de l'Université, présentera les activités théâtrales au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Rendez-vous à 14 heures devant le Théâtre Municipal.

### *SAMEDI 28 FEVRIER :*

A 17 h 30, au Syndicat d'Initiative : Rétrospective en diapositives des dernières sorties : la Bresse et les Cheminées Sarazines, Chambéry, Tain-Tournon, Belley, Annonay, Ambronay.

# LE MARIAGE ROMANESQUE D'ETIENNE DE MONTGOLFIER

par Marie-Hélène REYNAUD

Lorsque l'on évoque les Montgolfier, on pense immédiatement à la réalisation qui les rendit célèbres : l'aérostat. Pourtant, si on délaisse l'invention et le génie de Joseph et Etienne, on découvre des hommes dont la vie est un véritable roman, des êtres marqués par un étonnant destin. L'existence de Joseph et Etienne Montgolfier a fait l'objet de nombreux ouvrages, aussi cet article se veut essentiellement orienté vers un aspect moins connu : le mariage d'Etienne.

## *LES MONTGOLFIER*

En 1782, depuis près de trois quarts de siècle, la famille Montgolfier anime la papeterie de Vidalon, à une demi-lieue en amont d'Annonay, la capitale du Haut-Vivarais. Pierre Montgolfier est né en 1700 à Tence en Velay ; en 1702, son père, Raymond, prend la succession de son beau-père Antoine Chelles. Ce dernier lui laisse la direction de sa manufacture de Vidalon. Dans un premier temps, Pierre se sent attiré par une carrière ecclésiastique, mais ne sentant pas sa vocation assez forte, il opte pour la profession de ses ancêtres. En 1727, il épouse Anne Duret, fille d'un marchand en gros d'Annonay. De cette union naissent seize enfants ; Joseph est le douzième, Etienne le quinzième. De son passage dans l'Eglise, Pierre Montgolfier a gardé une foi profonde et une grande rigidité morale, aussi comprend-il difficilement le manque de conformisme de Joseph. Homme ouvert aux nouvelles techniques, Pierre a su inculquer à ses fils le désir d'innover et de repousser inlassablement les limites de leur art quelle que soit leur destinée.

Etant le quinzième enfant de Pierre et Anne Montgolfier, il est exclu qu'Etienne prenne la succession de son père à la tête de la manufacture, aussi ses parents décident-ils de l'orienter vers une autre carrière. Elevé au collège Sainte-Barbe, à Paris, il fait preuve d'une soif de savoir qui étonne son entourage. Devenu adolescent, il se sent attiré par l'architecture, son père accepte qu'il suive sa

voic. Indépendant, Etienne vit presque de façon ascétique tant il veut assouvir sa faim de connaissance ; il consacre la majeure partie de son pécule à des spectacles ou à l'achat de livres qu'il dévore avec une extraordinaire facilité. Deux adjectifs définissent bien la personnalité d'Etienne : mondain et érudit. La plupart de ses amis n'imaginent pas que le jeune homme n'a pas les moyens de se payer du chauffage, qu'il mange de la salade sans huile et que souvent, sa nourriture se limite à une tasse de chocolat.

Ses études passionnent Etienne, ses maîtres se nomment Soufflot et Moreau ; il les satisfait pleinement puisque, en 1767, alors qu'il n'a que vingt-deux ans, ils lui confient la construction de l'église de Faremoutiers près de Coulommiers. A Faremoutiers, Etienne s'ennuie, la femme qu'il aime est restée à Paris. Après avoir été attiré par mademoiselle Amect, la fille de sa logeuse, il tombe follement amoureux de madame de Saintis, femme mûre et séduisante que son mari délaisse. Mais, si madame de Saintis éprouve de tendres penchants pour cet amant qui trompe son ennui, elle n'est pas prête à lui sacrifier le confort matériel que lui assure son mari. A son retour de Faremoutiers, Etienne ne retrouve pas madame de Saintis repartie pour Marseille. Cet échec sentimental se double de complications familiales qui font peser une épée de Damoclès sur sa carrière : son frère Raymond est gravement malade. En tant qu'héritier, il aidait son père à la direction de la manufacture, son état de santé met en péril la papeterie. Le chanoine Alexandre-Charles assure l'intérim, mais il ne peut suffire à tout.

Lorsque Raymond meurt, le 31 juillet 1772, Pierre fait appel à son quinzième fils : Etienne. Ce dernier ne résiste pas à la requête de son père bien que ce contretemps réduise à néant son brillant avenir d'architecte ; de plus, il doit renoncer à la vie mondaine, aux plaisirs de la capitale. Malgré les supplications de ses amis, il quitte Paris et la culture pour retrouver une vie de province terne et monotone. Etienne ne s'ennuie pas longtemps, son cœur, prompt à s'enflammer, ne résiste pas lorsqu'arrive à Vidalon la jeune Adélaïde Bron. La papeterie est une terre d'asile pour tous les membres de la famille connaissant des difficultés ou des revers de fortune. Ce sens de l'hospitalité vient de guider le Pape Clément XIV qui confie à Pierre Montgolfier la jeune religieuse Adélaïde Bron dont la santé fragile ne peut s'accommoder des rigueurs du couvent.

### *LES BRON*

Anne-Justine-Marie-Adélaïde de Bron est née le 15 février 1750 à Vienne, dans la province de Dauphiné. Elle est la fille de Claude Bron, docteur en médecine, contrôleur des Fermes du Roy, et de dame Benoîte Chazal. Son parrain est son grand-oncle paternel Just Armand Berger, avocat, sa marraine demoiselle Anne Bar-

bier (1). Adélaïde est le troisième enfant de Claude Bron, après Jean-Claude né en 1746 et François-Esprit-Adrien-Arnaud né en 1748. Ses parents se sont mariés le 3 octobre 1745 (2) en l'église des dames Bernardines de la paroisse de Saint-Sévère à Vienne. Benoîte Chazal est la fille de noble Jean Chazal, chevalier de l'ordre militaire royal de Saint-Louis, ancien capitaine de dragons du Régiment de M. le Dauphin, et de dame Marguerite Colin. Claude Bron est, à l'époque de son mariage, consul, maire et administrateur de l'Hôtel-Dieu ; son père est bourgeois de Vienne. Adélaïde a donc des ascendants nobles du côté de sa mère. Claude Bron meurt alors que sa fille a moins de cinq ans. On ne connaît pas exactement la date de sa mort, mais dans l'acte de décès de son fils François (3), le 8 janvier 1755, on relève la mention « fils légitime de feu Claude Bron... ».

### AU COUVENT DES URSULINES

Dans un premier temps, Benoîte Chazal a vraisemblablement confié l'éducation d'Adélaïde aux Ursulines de Vienne avant de demander son admission à un couvent du même ordre, situé à Boulieu près d'Annonay.

En 1633, des Ursulines de Saulieu (Bourgogne) décidèrent d'édifier un couvent à Boulieu, petit village fortifié du Haut-Vivarais. Ce couvent fut inauguré le 27 mai 1635 avec l'autorisation de Pierre de Villars, archevêque de Vienne. Ces religieuses s'étaient essentiellement donné pour but l'éducation des jeunes filles de famille.

A Boulieu, l'avenir d'Adélaïde est tout tracé ; afin de laisser un héritage confortable à son fils aîné Jean-Claude, sa mère ne peut que l'enfermer dans ce que certains appellent « un lieu de tristesse ». Lorsque Adélaïde arrive à Boulieu, elle a environ dix-sept ans. Ce monastère est presque une annexe de la manufacture des Montgolfier tant la famille y est solidement implantée. Deux sœurs de Pierre y vivent : Anne et Marie-Thérèse ; cette dernière, qui porte le nom de Sœur Sainte-Croix, est la supérieure du couvent (4). Une fille de Pierre, Marguerite-Thérèse ou Sœur Sainte-Euphrasie, s'occupe de la gestion du couvent. Formée dans l'entreprise familiale, elle tient une comptabilité minutieuse, administre les domaines, intente des procès, etc... Trois autres religieuses sont apparentées aux Montgolfier et entretiennent un esprit de famille entre les vieux murs du monastère.

---

(1) AD Isère, GG 24 C.

(2) AD Isère, GG 11, registre de Saint-Sévère

(3) AD Isère, GG 32, registre de Saint-Ferréol.

(4) Marie-Thérèse est entrée au couvent après son double veuvage, elle avait épousé Rostaing puis Charles Duret



un voyage à Boulieu. Au couvent, il s'entretient longuement avec Adélaïde. La détresse de la jeune religieuse le touche profondément ; nonobstant sa maladie, il décèle les pressions exercées sur elle pour qu'elle entre dans les ordres, d'ailleurs les deux sont liés. Dès lors, Alexandre-Charles envisage d'exposer ce cas à Clément XIV.

Pour défendre cette cause en Cour de Rome, il établit un dossier très précis. L'affaire de sœur Saint-Stanislas fait tout de même exception, car peu de jeunes filles enfermées sans leur consentement virent leur problème exposé au Pape. Bien qu'étant prêtre, Alexandre-Charles risque de se voir refuser l'entrevue, aussi part-il avec une lettre du provincial des Cordeliers, le Père Pourret d'Annonay, qui est un ami de Clément XIV. Le chanoine se révèle comme étant un excellent avocat. Non seulement le Pape l'écoute, mais il croit au bien-fondé de la requête. Avant de prendre une décision définitive, il permet à Adélaïde de quitter le couvent et il la confie à un père de famille dont on vante l'honorabilité : Pierre Montgolfier.

#### A VIDALON

Adélaïde s'installe à Vidalon, elle découvre un monde étrange qui n'a rien de commun avec ce qu'une jeune fille noble élevée dans les couvents a pu connaître.

Etienne Montgolfier seconde activement son père, il donne un nouvel élan à la manufacture. Très vite, il s'éprend de la jeune Adélaïde qui, petit à petit, reprend vigueur. Il se sent à la fois amoureux et coupable, la jeune religieuse n'a pas été relevée de ses vœux ; le Pape l'a uniquement autorisée à vivre en dehors du couvent. La situation devient délicate, le chanoine Alexandre-Charles décide d'accélérer l'instruction de son affaire. La mère d'Adélaïde donne son consentement pour qu'elle soit relevée de ses vœux ; son fils aîné étant mort, elle n'a plus de raison de laisser sa fille chez les Ursulines (9) :

« Par devant nous Notaire Roial de la ville de Vienne soussignes au parlement de Dauphiné ce onzieme fevrier mil sept cens soixante quatorze avant midi fut presente Dame Benoitte Chazal veuve de M<sup>r</sup> Bron docteur en medecine controleur general des fermes de sa Majeste audit parlement de Tournon. Laquelle de gré a fait et constitué pour son procureur special et irrevocable auquel elle donne pouvoir de pour estre en son nom presentée devant monsieur Loficial d'Annonay à l'effet de donner au nom de ladite Dame constituante son consentement à la reclamation des vœux par dame Adclaïde Justine Marianne Claudine Bron sa fille engagée dans l'etat

---

(8) Ce collège créé par le cardinal Bertrand, d'Annonay, recevait les jeunes gens de cette ville désirant faire leurs études dans la capitale.

(9) AD Isère, Minutes M<sup>r</sup> Guillermin, 11 février 1774, folio 135.

religieux au couvent de Ste Ursule de Boulicu en Vivarais, reconnoître au monde ladite Dame constituante la vérité des faits contenus dans la requête présentée par ladite Dame Bron sa fille pour parvenir à ladite réclamation constituer Procureur si besoin est élire domicile donner toute libelle requete faire au nom de ladite dame constituante tout ce qu'elle feroit en personne promettant avoir l'état pour agréable et de relver ledit Sr Procureur fondé des charges de la presente promettant, obligeant, soumettant, tout acte fait et passé audit lieu de Vienne dans la maison de ladite dame Bron. En presence de Pierre Delestre maître perruquier et de Sr Louis Guillermin étudiant en pratique tous deux residant audit Vienne temoins ayant signé avec laditte dame ».

Cette permission de Benoîte Chazal permet l'annulation officielle des vœux le 8 mars 1774. La raison de santé est la première avancée ; bien qu'étant réelle, il n'en demeure pas moins que le véritable motif d'une telle précipitation n'est autre que le désir d'union d'Etienne et Adélaïde. Elle est rendue par l'official ordinaire de l'Archevêché de Vienne, sentence assez rare dans l'histoire de l'Eglise. Beaucoup de dossiers furent instruits, peu connurent une telle issue (10) :

« Le huitième mars mil sept cents soixante quatorze Etienne d'Ambruy huissier royal au bailliage d'Annonay a sinifié à notre mère Thérèse Montgolfier supérieure, et en sa personne à notre communauté la sentence de monsieur l'official ordinaire de l'archevêché de Vienne aparte regni, seant à Annonay, obtenue le jour d'hier sur le procès instruit par dame Adélaïde Marie Anne Claudine Justine Bron, par laquelle les vœux émis par la dite dame dans notre monastère le douze septembre mil sept cent soixante neuf, ont été déclarés nuls et de nul effet, pour les causes résultantes dud. procès, en vertu de laquelle sentence la dite dame Bron rendue au siècle et au même état où elle était avant la dite émission des vœux nous a requis de luy ouvrir les portes de notre monastère à quoy pour obéir a la dite sentence nous avons aquiescé en remettant la dite dame Bron entre les mains de monsieur Barjon procureur au bailliage d'Annonay et procureur fondé de dame de Chazal veuve Bron sa mère, de Monsieur Guillermin notaire royal de la ville de Vienne, de monsieur Théodore Chomel avocat du Roi au bailliage d'Annonay et de monsieur Frachon notaire au dit bailliage et autres personnes qui avaient la confiance de la famille de la dite dame Bron en foy de quoy nous avons signé les présentes pour avoir et valloir ce que de raison.

Sr Thérèse Montgolfier Supérieure  
Sr Pierre Dollias Assistante  
Sr Marie Dollias Relatrice  
Sr Marguerite Thérèse Montgolfier Dépositaire ».

## LE MARIAGE

Adélaïde recouvre sa liberté de façon très honorable. Sa mère reçoit mille trois cents livres qui restent de sa dot spirituelle de

---

(10) AD Ardèche, H 83, Registres des Ursulines.

quatre mille livres, beaucoup de dépenses ayant été effectuées pour procurer à Adélaïde les soins « qu'exigeaient la faiblesse de la santé de laditte demoiselle ».

Désormais, rien ne s'oppose au mariage d'Adélaïde et Etienne. Bien que régulière, cette situation ne convient pas à Pierre qui craint que l'on ne voit qu'une cause à l'annulation des vœux de la jeune fille que le Pape lui avait confiée : sa séduction par son fils. Pourtant Etienne représente l'avenir de son moulin, aussi tente-t-il de le doter convenablement. La situation est délicate. Pierre avait donné sa fabrique à son fils Raymond puisqu'il devait lui succéder or, après sa mort, un procès l'oppose à sa belle-fille qui refuse de restituer la manufacture contre une importante somme. Ainsi, lorsque Etienne se marie, Pierre Montgolfier l'associe officiellement à l'affaire et lui promet, soit la fabrique, soit 36 000 livres (11).

Le 17 mai 1774, soit deux mois après l'annulation de ses vœux, Adélaïde Bron, épouse Etienne Montgolfier en l'église Saint-André le Bas de Vienne (12) :

« Le 17<sup>e</sup> may 1774 ensuite d'une publication faite en la paroisse de Vidalhon en Vivares pres d'Annonay ainsi que l'en conte par le certificac du Sr Curé signe son recteur et une en celle cy ou reside le pousé et d'une dispense de deux banc accordé par Mrs les vicaires generaux le siege vacans signe de Basas contre-signé Tivier et dument legallisé. Je Alexandre Montgolfier licencié en la faculté de Paris chanoine de l'eglise d'Annonay ay donne Benediction nuptiale sans opposition à Sr Estienne Jacques Montgolfier negotiant, fils legitime de Sr Pierre Montgolfier negotiant au mcme lieu et de feu dame Anne Durct, et a demoiselle Adclaide Marie Anne Claudine Justine Bron, fille legitime de feu Me Claude Bron controlleur des fermes du Roy à Tournon et à dame Benoitte Chazal cy présentée par acte Louis Guillermin noté le 14<sup>e</sup> du present. En presence des temoins cy apres nommés qui nous ont atesté le domicile la liberté et la catholicité des parties Sr Messire Joseph de Chazal oncle de le pouse commandant pour le Roy en la citadelle de Perpignan et chevalier de l'ordre royal de St Louis, Gabriel de Grandval chanoine de leglise de Vienne, Pierre de Trivio aussi chanoine de laditte Charles Guillermain notaire royal ont signés ».

Le mariage a lieu, mais dans la plus stricte intimité. Une dispense de publication des bans a permis de ne pas le rendre public ; Alexandre-Charles qui célèbre la messe est le seul membre de la famille Montgolfier. Pierre Montgolfier ne s'est pas déplacé ; pourtant, à 74 ans, il garde la vigucur d'un jeune homme, mais il

---

(11) Archives Notaires associés, Minutes M<sup>e</sup> Frachon, 11 mai 1774.

(12) AD Isère, GG 27.

a préféré ne pas donner d'éclat à cette cérémonie qui se déroule loin de Vidalon, loin de la fabrique où viennent s'installer les jeunes époux.

Etienne et Adélaïde partagent la vie et les repas des ouvriers. Adélaïde participe peu à l'activité papetière, elle se dévoue bientôt à l'éducation de ses filles.

### LES LENDEMAINS

Le 16 février 1775, soit exactement neuf mois après son mariage, naît Benoît-Emilie ; le 7 mai 1777 voit le jour Alexandrine. Le 16 juillet 1780, Etienne et Adélaïde ont le chagrin de perdre Adrienne-Pauline née le 17 février 1780 et, plus tard, Charlotte dite Caroline, née le 7 février 1782 et qui meurt peu après sa naissance.

1782, cette année-là, Etienne Montgolfier ne se préoccupe pas seulement de papeterie ; avec son frère Joseph, ils vont révolutionner la science et le monde des transports. Depuis longtemps, ils se penchent sur le problème de la conception d'un objet volant, d'un vaisseau des airs qui emmènerait des passagers. Joseph trouve la solution à la mi-novembre 1782. Aussitôt, les frères Montgolfier entreprennent la construction d'une machine aérostatique. Après les essais privés, vient la démonstration officielle et publique devant les députés des Etats Particuliers du Vivarais assemblés à Annonay le 4 juin 1783.

Les journaux parisiens se font l'écho de cette étonnante nouvelle, l'Académie des Sciences réclame une telle démonstration, elle invite Joseph et Etienne Montgolfier. En juillet 1783, Etienne part seul ; Adélaïde est enceinte, il espère avoir enfin ce fils qui lui succèdera, à qui il communiquera ses idées et son savoir. Mais la réalité est tout autre ; le 12 septembre 1783, sept jours avant le premier vol habité devant le Roi, c'est la naissance de sa cinquième fille : Hélène-Rose. Joseph n'a pas le courage d'annoncer à son frère la nature de son nouvel enfant (13) :

« Mon pauvre Saint-Etienne, je n'ai pas le courage de te le dire, prends et lis l'inclus, la mère se porte on ne peut mieux ainsi que l'enfant est beau et vigoureux ».

Etienne ne connaîtra pas sa fille ; elle meurt avant son retour de Paris, le 30 avril 1784. Le 21 août 1789, lorsque naît Jeanne-Emilie-Adélaïde, seules les deux aînées sont encore en vie. Etienne de Montgolfier sait que désormais aucun héritier mâle ne perpétuera son nom. Lorsqu'éclate la Révolution, il dirige toujours la papeterie ; écouté, mais vivant dans un risque permanent, sa

---

(13) Archives Colombier. Lettre de Joseph à Etienne du 13 septembre 1783.

maladie de cœur s'aggrave, il doit se faire soigner à Lyon. Le 1<sup>er</sup> août 1799, Etienne de Montgolfier meurt, il n'a que cinquante-quatre ans, mais depuis près de trente ans, ses cheveux sont blancs.

Veuve, Adélaïde laisse, à Vidalon, sa fille aînée mariée à Barthélémy Barou de la Lombardière de Canson ; elle part pour Paris avec la jeune Adélaïde, sa dernière fille. Joseph l'accueille avant qu'elle ne prenne son autonomie. Le 1<sup>er</sup> août 1799 a marqué la fin de vingt-cinq ans de bonheur, la fin d'une histoire hors du commun.

A Paris, Adélaïde vit au milieu de ses souvenirs, son mari devient le héros qu'elle glorifie devant tout un aréopage, parfois au détriment de Joseph. Adélaïde survit quarante-six ans à Etienne. Le 2 juin 1845, alors qu'elle dort dans son fauteuil, la mort l'envahit doucement et l'emporte à quatre-vingt quinze ans alors que l'Etat-Civil semble avoir oublié sa date de naissance (14) :

« Du lundi 3 juin 1845, Acte de décès de Marie Anne Claudine Justine Adélaïde Bron rentière âgée de 100 ans environ, née à Vienne, Isère, décédée hier à 10 h et demie du soir en son domicile rue de la Michodière n° 4, veuve de Etienne Jacques de Montgolfier.

Les témoins sont :

— Jacques Alexandre de Montgolfier fabricant de papier âgé de 42 ans, demeurant à Paris rue de Seine St-Germain n° 14, petit neveu de la défunte.

— Et Charles Seguin Ingenieur civil âgé de 44 ans demeurant à Paris rue de la Paix n° 20 aussi petit neveu de la défunte lesquels ont signé avec nous... ».

---

(14) Archives de la Seine, Minutes M<sup>e</sup> Moreau.

# LA MAISON FORTE DE L'ŒUVRE ET SES PROPRIÉTAIRES

par Roger DUFROID

La maison forte de l'Œuvre, qui existe encore de nos jours, dominant la Gère, à Pont-Evêque, figure sous ce nom dans la carte de Cassini, du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Dans les documents plus anciens elle est généralement nommée « LOUVRE » ou « LOUVRES », XVII<sup>e</sup> siècle ; « LAOUVRE », XVI<sup>e</sup> siècle (1).

Elle se compose actuellement de deux corps de bâtiment d'époque distincte. Le plus récent, situé sur la partie gauche, côté cour, est construit sur cave, tandis que le plus ancien, avec les vestiges d'une tour, à l'extrême droite, n'en avait pas.

## Sa fondation

Celle-ci fut peut-être fondée par les descendants de Guillaume de l'Œuvre (de Opcre) qui fut l'architecte employé par Jean de Bernin à partir du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et que nous connaissons grâce à une charte du 12 février 1251 relative au pont du Rhône, où il est cité comme témoin.

Il y est nommé M<sup>e</sup> GUILLAUME tout court. Mais il va tirer de sa fonction un surnom qui deviendra le patronyme de ses descendants.

En effet, dans un hommage rendu à l'Eglise de Vienne par Aymon de BOCZOSEL le 25 octobre 1269, en présence de l'architecte de Saint-Maurice, on lit ces mots : « G. de Opere latomus », c'est-à-dire : tailleur de pierre (2).

---

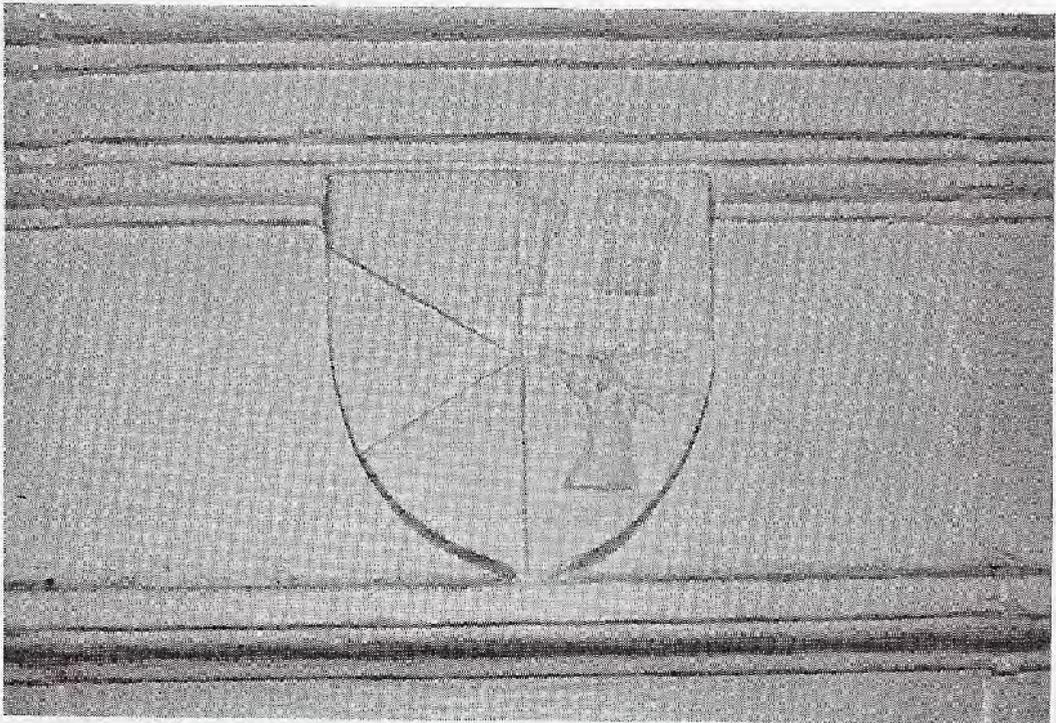
(1) Dictionnaire topographique du département de l'Isère, publié par V. CHEVALIER en 1921.

(2) On ne doit pas confondre l'ouvrier, operarius, avec l'architecte, que les textes du XIII<sup>e</sup> siècle désignent sous le nom de tailleur de pierre, latomus. Malgré la modestie de son titre, c'est bien lui qui conçoit le plan, distribue la tâche aux maçons et aux artistes, et dirige les travaux.

P. CAVARD : La Cathédrale Saint-Maurice de Vienne.



Maison forte de l'œuvre (côté jardin)  
A gauche les vestiges d'une tour



Cheminée du 1<sup>er</sup> étage  
Armoiries des familles MAUGIRON à gauche, L'HERMITTE à droite

La famille de l'Œuvre était une des plus distinguées de Vienne.

On trouve outre GUILLAUME I<sup>er</sup> cité ci-dessus :

Etienne I<sup>er</sup>, son fils, décédé le 22 octobre 1325 qui fut clerc de Saint-Maurice, notaire du chapitre, pendant dix-huit ans, chanoine de Saint-Paul et Saint-Nizier de Lyon et chevalier de l'Eglise de Vienne (3).

Etienne II, fils d'Etienne I<sup>er</sup>, qui fut possesseur emphytéotique des moulins sur la Gère et de leurs dépendances pendant 38 ans (de 1316 à 1354).

André, frère d'Etienne II (4), clerc, licencié en droit civil, chanoine et chancelier de l'Eglise de Vienne et chevalier de l'Eglise de Lyon (5).

Guillaume II, fils d'Etienne I<sup>er</sup>, qui fut chanoine de Die (5 bis).

Guillaume III, fils d'Etienne II, bourgeois de Vienne, qui fut consul en 1383 et en 1388 (6) et dont la fille Madeleine épousa Pierre de CUISEAUX (de CUYELLO), alias CHEVRIER, bourgeois de Lyon (6 bis).

### Ses propriétaires connus

#### 1. — *La famille CHEVRIER*

Aucun acte officiel ne nous signale le passage de cette maison forte de la famille de l'Œuvre à la famille CHEVRIER.

Nous savons seulement que dans son testament du 4 juillet 1420 Madeleine de l'Œuvre, épouse de Pierre I<sup>er</sup> CHEVRIER, désigna comme héritier universel son fils, nommé Pierre, comme son père.

Louis I<sup>er</sup> CHEVRIER, qui fit son testament le 27 novembre 1465, était certainement le fils de ce second Pierre (6 bis).

Noble Antoine CHEVRIER, chevalier, fils de Louis I<sup>er</sup>, est le premier membre de cette famille à être qualifié de seigneur de Montléans et de la maison forte de Louvre (l'Œuvre) pour laquelle il rendit hommage en 1505.

---

(3) J. LECUTIEZ : Une inscription du XIV<sup>e</sup> siècle à Saint-Maurice de Vienne, in *Bulletin des Amis de Vienne* n° 74, fasc. 2, 2<sup>e</sup> trimestre 1979.

(4) C. CHARVET : Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye royale de Saint-André-le-Haut, p. 106.

(5) V. CHEVALIER : Regeste Dauphinois, n° 33859.

(5 bis) Cité par Ch. JAILLET : Histoire consulaire..., tome II, p. 663.

(6) C. FAURE : Bulletin de l'Académie delphinale (1906), p. 105.

N. CHORIER : L'Est. Pol. du Dauphiné, tome III, p. 646.

(6 bis) C. FAURE : La maison de la Chaîne, in *Journal de Vienne* du samedi 31 décembre 1932.

Ch. JAILLET : Histoire consulaire..., tome II, p. 642.

Son fils, Louis II CHEVRIER, seigneur de Montléans et de Louvre, qu'il vendit le 23 août 1523, sous faculté de rachat pendant 7 ans au prix de 1 200 livres, à Louis Mitte, seigneur de CHEVRIERES. Mais cette vente n'eut pas de suite, car Louis II CHEVRIER fit un échange le 3 février 1525 avec noble Guy de MAUGIRON lui cédant la faculté de rachat et lui remettant les châteaux et seigncuries de Montléans et de Louvre, avec la justice haute, moyenne et basse, contre la moitié des biens qu'il possédait dans le mandement de Beauvoir de Marc. Par lettres du 2 septembre 1527, le roi maintint Guy de MAUGIRON dans la possession dudit rachat, moyennant le remboursement de 2 000 écus d'or (7).

## 2. — *La famille de MAUGIRON*

Guy de MAUGIRON, seigneur de : Ampuis, la Garde, en Lyonnais, Montléans, Beauvoir de Marc, Leyssins, Meyrieu, la Roche, l'Œuvre, en Dauphiné, etc... (8) ; chevalier de l'ordre du roi, conseiller au conseil privé de S.M., gentilhomme ordinaire de sa chambre et son chambellan ordinaire, capitaine de cinquante homme d'armes de ses ordonnances, sénéchal du Valentinois et du Diois, bailli du Viennois, fut un grand homme de guerre, dont les talents militaires, vaillamment mis en œuvre au cours des guerres de Piémont et de Savoie, sous François I<sup>er</sup>, furent récompensés par Henri II qui le nomma par lettres données à Pignerol, le 4 septembre 1548, lieutenant général des provinces de Dauphiné et de Savoie (9).

Après une vie mouvementée, il finit ses jours à Vienne, où, malade, il recevait les soins de Michel SERVET qui, sous le nom de Michel de Villeneuve, exerçait la médecine dans cette ville. Il mourut à Vienne le 30 décembre 1554 (10) et fut inhumé en la cathédrale Saint-Maurice (11).

Le 19 janvier 1517, il avait épousé par contrat Ozanne, fille de Pierre L'HERMITE, seigneur de Moulins-sur-Charente, de Beauvais, de Mondion, etc..., et de sa seconde femme Jeanne du FAU, fille de Jean, Seigneur du FAU, en Touraine, et de Jeanne, bâtarde de Bourbon. Pierre L'Hermite fut panetier de Louis XI et l'un des cent gentilshommes de sa chambre, et il serait resté dans l'obscurité s'il n'avait été le fils du fameux Tristan L'Hermite (12), le

(7) H. DE TERREBASSE : Histoire de la famille de Maugiron, note 58, XIV, XVII, XVIII, XIX, pp. 37 et 38.

(8) Nous avons mis les noms en leur graphie moderne.

(9) Regist. officiariorum ; ms.

(10) Sur le mausolée établi postérieurement le graveur a mis, à tort, 1555 ; il faut lire 1554, conformément aux délibérations du corps consulaire.

(11) Le tombeau des MAUGIRON se trouve adossé à la paroi nord du bas-côté septentrional.

Concernant l'inscription de ce tombeau, voir : A. DE TERREBASSE : Inscriptions du Moyen-Âge de Vienne, tome II, page 345.

(12) Pour plus de détails concernant ce personnage, consulter le Dictionnaire historique de la France par Ludovic LALANNE, Paris, 1872, p. 991.

célèbre Prévôt des maréchaux de Charles VII et de Louis XI, d'une famille du Perche.

Ce sont les armoiries des familles MAUGIRON et L'HERMITE (14) qui figurent sur la cheminée du premier étage de la maison forte de LOUVRE (12 bis) :

« Mi-parti : gironné d'argent et de sable (MAUGIRON) et d'un écartelé : d'azur à 3 gerbes de blé d'or liées de gueules et d'argent à une tête et col de cerf de sable (L'HERMITE) » .

Par testament mutuel reçu, au château d'AMPUIS, par P. PLANTIER, notaire à Vienne, le 23 septembre 1534, Guy de MAUGIRON et Ozanne L'HERMITE léguèrent la maison forte de LOUVRE à leur fils Louis ; celui-ci incorporé, jeune encore, au chapitre de l'église cathédrale de Vienne, semble avoir embrassé sans vocation l'état ecclésiastique, en avoir négligé les devoirs et même s'être laissé, un instant, séduire par les idées de la Réforme, déjà répandues dans le diocèse, car son père et sa mère, par un nouveau testament, du 29 juin 1537, le déshéritèrent « attendu qu'il n'est point dans l'Eglise » (15).

Venu à résipiscence, grâce sans doute aux conseils et à l'amitié du chanoine Aymar II de MAUGIRON, son oncle, qui résigna, en sa faveur, le rectorat de la chapelle de Saint-Maurice et de Saint-Laurent, ainsi que son canonicat, dont son neveu fut mis en possession le 19 août 1538 (16), il n'est pas nommé dans le dernier testament de son père, celui de 1554 (17).

Après la mort de Guy de MAUGIRON, la maison forte de Louvre revint à Laurent de MAUGIRON (18), son fils puîné, qui avait épousé, suivant contrat reçu par P. Plantier et P. Lambert,

---

(12 bis) Guy de MAUGIRON et Ozanne L'HERMITE durent faire agrandir la maison forte primitive et apposer leurs armes sur une des cheminées du nouveau bâtiment.

(13) L'écu des MAUGIRON, gironné d'argent et de sable de six pièces seulement, offre un aspect d'autant plus singulier qu'il n'en existe point d'autre exemple. La disposition de ces girons s'écartant de la règle et de la pratique ordinaire, il en résultait que les armes des MAUGIRON étaient mal gironnées ou mau gironnées comme l'on disait autrefois, et que cette allusion à leur nom en faisait des armes parlantes.

A. DE TERREBASSE : Inscriptions du Moyen Age de Vienne, tome II (1875), p. 351.

(14) Ozanne L'HERMITE portait : Ecartelé au premier et quatrième quartier d'azur à trois gerbes d'or, liées de gueules ; au second et troisième, d'argent, à une tête au massacre de cerf de sable.

D. BEGULE et J. BOUVIER : L'église Saint-Maurice... (1914), p. 60.

A. DE TERREBASSE : Inscriptions du Moyen Age de Vienne, tome II (1875), pp. 346 et 347.

Histoire des Grands Officiers de la Couronne, tome VIII, p. 132.

(15) P. PLANTIER, notaire à Vienne. Archives du Rhône.

(16) Archives du Rhône, E.

(17) Après la mort de sa femme Ozanne et de son fils Guillaume, Guy de MAUGIRON fit, dans la maison de Montléans, ce testament qui fut reçu par A. DRU, notaire, le 22 décembre 1554.

(18) D'après MERMET, « Louis, fils... de Gui de MAUGIRON, déshérité par lui, était décédé l'année précédente ». *Histoire de Vienne*, tome III (1854), p. 291.

notaires à Vienne, le 19 mai 1550, sa cousine Jeanne, fille de Gabriel de MAUGIRON, seigneur de la TIVELIERE, et de Jeanne de GOTAFREY.

Laurent de MAUGIRON mourut à Vienne, âgé de 61 ans, le 5 février 1589 ; ses restes inhumés provisoirement dans l'église de Saint-Martin, furent transportés le 5 novembre 1595 dans la cathédrale de Saint-Maurice, au tombeau de ses ancêtres (19).

Timoléon de MAUGIRON, comte de MONTLEANS et seigneur de LOUVRE... second fils de Laurent et de Jeanne, fut le dernier membre de cette famille à posséder cette maison forte qu'il vendit en 1611 à noble Melchior de FILLON (20).

### 3. — *La famille de FILLON*

Melchior de FILLON, écuyer, seigneur d'Aiguebelle et de Quinsonnas, fut d'abord juge royal de la ville de Vienne, puis conseiller du roi et son procureur général au parlement de Dauphiné.

Célèbre jurisconsulte et avocat distingué, il fit partie de la pléiade de savants qui brillaient alors dans la ville de Vienne.

Il avait épousé en premières noccs Anne de BOISSAT, fille de Pierre I<sup>er</sup> de BOISSAT et de Marguerite MITALLIER, fille du vibailly de Vienne.

Veuf en 1594, il se remaria avec Françoise de FROMENTON de BRESSON, fille de noble Girard de FROMENTON, seigneur de BRESSON et de Florette de CHAPONAY.

A sa mort survenu en 1619, il laissa de sa seconde femme : Gaspard de FILLON, qui se fit capucin, et Françoise de FILLON, dame d'Aiguebelle et de Quinsonnas et sans doute de Louvre, qui, après la mort de ses frères (21), réunit tous les biens de sa branche et les porta à son mari Pons de la PORTE, seigneur d'Eydoches, qu'elle avait épousé le 15 février 1625 et dont les descendants (22) durent recueillir la maison forte de LOUVRE que nous retrouvons par la suite faisant partie des nombreuses propriétés possédées par les religieuses de Sainte-Ursule (22 bis).

(19) Arch. Consul. Vienne.

MERMET : Chr. de Vienne.

(20) Renseignement communiqué par M. Emmanuel DONCIEUX.

(21) Deux du premier lit et un du second.

RIVOIRE DE LA BATIE : Armorial de Dauphiné, p. 230.

(22) Françoise de FILLON était veuve en 1668.

De cette alliance vinrent :

1) Joseph de LA PORTE DE THEYS, seigneur d'Eydoches et d'Aiguebelle, conseiller au parlement de Metz, puis président en la chambre des comptes de Grenoble vers 1680.

2) Jean-Baptiste de LA PORTE, seigneur de Charray.

RIVOIRE DE LA BATIE : Armorial de Dauphiné, p. 545.

(22 bis) Entre autres : les domaines de Morme, Saint-Marcel, la Cantonnière.

#### 4. — *Les Dames Religieuses de SAINT-URSULE*

En 1700 (23), nous trouvons donc comme possesseur du domaine et de la maison forte de LOUVRE les dames religieuses de Sainte-Ursule, dont le couvent se trouvait situé paroisse Saint-André-le-Haut dans un périmètre compris actuellement entre la place Jouvenet, la rue Pipet, la rue Saint-André-le-Haut et l'ancienne rue Manissole (cette rue allait de la rue Saint-André-le-Haut à la rue de la Charité). Quant à la portion de la rue Victor-Hugo comprise dans ce périmètre, commencée en 1874 et achevée en 1890, elle n'existait pas à cette époque.

Quelques décennies plus tard, ces mêmes religieuses, pour régler leurs dettes (24), revendront le domaine et la maison forte à Jean-Antoine GINET, bourgeois résidant à Saint-Siméon-de-Bressieux.

#### 5. — *Jean-Antoine GINET*

Jean-Antoine GINET, maire et châtelain de Bressieux, acquit par acte du 11 juin 1771 des dames religieuses de Sainte-Ursule de la ville de Vienne, leur domaine fief et maison forte appelé de LOUVRE et toutes ses dépendances pour la somme de 40 000 livres (25).

#### **Le domaine**

A cette époque, cet important domaine était composé de :

- 246 bicherées de terre labourable,
- 48 bicherées de pré ou champêtre,
- 27 bicherées de bois, broussailles et bruyère,

en tout 321 bicherées, soit environ 49 hectares, situés sur Beauvoir, Vienne et Septème (26).

#### **La maison forte**

La maison forte, quant à elle, était dans un état de délabrement évident, comme le constate l'inventaire que fit faire le

---

(23) Archives de Vienne. GG. 4, folio 106.

(24) Savoir : à Messieurs de l'Eglise de Saint-Maurice 14 000 livres, aux religieuses Célestes 7 000 livres, aux religieuses Bénédictines de Saint-André-le-Haut 7 500 livres, aux religieuses de la Coste 3 000 livres, à divers particuliers 2 500 livres, soit un total de 24 000 livres.

(25) Minutes de M<sup>e</sup> CHARRETON, notaire royal à Vienne.

(26) Archives de l'Isère. 3 E. 16151, acte n<sup>o</sup> 47.

La bicherée valait 15 ares 20 centiares.

A. CHAGNY : Septème... (1940), p. 112, note 2.

nouveau propriétaire au mois d'août 1771 (27). Les religieuses Ursulines, comme d'ailleurs l'ensemble des communautés religieuses de cette époque, se contentant d'encaisser les revenus sans faire les restaurations qui s'imposaient.

Avec la mort de Jean-Antoine GINET, survenue le 31 juillet 1777, se termine pour aujourd'hui l'histoire des propriétaires successifs de cette maison forte sur laquelle nous reviendrons dans un prochain article.

---

(27) Archives de l'Isère. 3 E. 16151. Procédure.

# LE CENTRE HISTORIQUE DE VIENNE

## Analyse architecturale

par Bernard PARIS

*A la demande du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, nous avons réalisé au cours de l'année 1978 une étude sur le Site inscrit de Vienne.*

*Ce travail avait pour objet une étude du « tissu urbain » permettant d'envisager sa protection et sa réhabilitation.*

*Les limites du site inscrit viennois correspondent à celles du centre ancien (de la ville) où se trouvent concentrés la plupart des témoignages importants du passé de la ville.*

*L'étude se définissait plusieurs objectifs :*

- la connaissance du patrimoine viennois ;*
- une analyse des problèmes posés par la présence des vestiges archéologiques en milieu urbain ;*
- un répertoire de l'ensemble des valeurs archéologiques et architecturales.*

*Cette étude devait donc fournir à l'administration et à la municipalité des bases de réflexion nécessaires à l'élaboration d'une politique urbanistique et architecturale sur le centre ancien.*

*Il nous a semblé que la plus large diffusion devait être assurée à ce travail en vue de sensibiliser les habitants aux richesses existantes ou potentielles de leur cité et afin de fournir une base de concertation constructive.*

*A l'occasion de cette présentation nous remercions tous ceux qui nous ont aidé à mener à bien ce travail, en particulier :*

- les représentants de la ville élus et techniciens ;*
- le conservateur des musées ;*
- les archéologues ;*
- les amis de Vienne.*

## I. — La Composition d'ensemble

A l'idée de patrimoine culturel d'une ville, la plupart d'entre nous associent dans un premier temps, les bâtiments historiques (églises, palais, demeures remarquables, remparts, vestiges archéologiques...). Dans un second temps viendra à l'esprit, le caractère de tel ou tel quartier, de telle ou telle rue ou place.

Si le premier domaine évoqué est essentiellement d'ordre architectural, le second apparaît d'un ordre intermédiaire entre l'architecture et l'urbanisme : en effet, l'attrait d'un quartier ou d'une rue ne se résume pas à l'intérêt des bâtiments qui le composent ; chacun peut ressentir qu'il est sensible, par delà tels ou tels détails à une qualité d'ensemble. L'architecture et l'urbanisme sont en effet des arts de l'espace. Les ambiances des différents quartiers légués par l'histoire soutiennent la mémoire de la cité et impliquent concrètement le patrimoine culturel dans la vie quotidienne de la ville.

A ces deux premières échelles du patrimoine urbain, il faut en ajouter une troisième actuellement peu considérée, alors qu'elle est de première importance : *la composition d'ensemble de la cité*. Celle-ci constitue le lien organique tissé peu à peu entre le site et la ville, et permet de reconnaître la cité comme totalité possédant sa cohérence propre.

Pour déterminer la logique de mise en valeur du patrimoine urbain, il faut bien d'abord reconnaître les règles de sa composition (logique de composition, logique de développement).

Outre ces trois échelles d'aménagement de l'espace (composition d'ensemble, unités d'ambiance, bâtiments) le patrimoine urbain de Vienne s'augmente du domaine archéologique.

Cette dimension intéresse concrètement le tissu urbain du centre ville par l'impact qui en résulte dans l'évolution du paysage urbain (chantiers, aménagements, mise en valeur du site, etc.).

Les quatre points évoqués seront repris dans l'étude présentée aussi bien dans la partie analytique que dans celle consacrée au bilan et propositions.

### 1.1. STRUCTURE DU SITE URBAIN

Le site de Vienne — enchassé entre les collines et le fleuve — se révèle en premier lieu comme un point de *passage obligé*, *lieu de convergence soumis à de fortes contraintes naturelles*.

On peut distinguer différents éléments, d'échelles diverses, structurant le site de Vienne :

— *le Rhône et sa vallée* : paysage d'ensemble, impliquant :



Fig. 1

- une orientation de parcours principal (lignes de communication Nord-Sud),
- une relation transversale (site de pont) ;

— *les reliefs de l'Est* : mont Salomon, mont Arnaud, Sainte-Blandine, Saint-Just et Coupe-Jarret = reliefs d'adossement de la cité ;

— *les éperons rocheux* : Pipet, la Bâtie, Beaumur = éléments remarquables des reliefs d'adossement possédant une présence et une influence particulière sur le tissu urbain qu'ils dominent ;

— *les points remarquables* sur les lignes de flux principales ou perpendiculaires = portes, seuils...

### *Implantation de relation de la ville et du paysage*

#### 1) *Le paysage d'ensemble.*

Vienne exprime son affirmation péremptoire, frontale face à la rive opposée.

Malgré des extensions sur la rive droite qui lui ont toujours été dépendantes, Vienne n'a jamais inclus vraiment Sainte-Colombe. Le principal « marquage » que l'histoire a laissé à Sainte-Colombe (la Tour des Valois) n'a pas été une borne de défense que se serait assurée la cité, mais bien au contraire une affirmation à l'encontre de Vienne (*cf.* : opposition de Philippe de Valois annexant Sainte-Colombe et du Dauphin Humbert II).

Derrière l'affirmation de sa façade sur le Rhône, Vienne compose un espace très intérieur qui tend à supprimer jusqu'à la présence même du fleuve : à l'intérieur de la ville, chacun peut ressentir combien le tissu est intimiste, combien l'ambiance urbaine n'est guère intéressée à l'échelle majeure du Rhône.

Dans la plupart des cas et tout spécialement dans les directions perpendiculaires au fleuve, les relations au paysage extérieur ne sont que visuelles « par instantanés » (percées rapides, visées entreperçues dans l'enfilade d'une ruelle...) et ne rendent guère perceptible l'espace du fleuve.

Les seuls points de vue intérieurs au tissu urbain d'où le regard trouve quelque ouverture vers le paysage extérieur, découvrent exclusivement les vallées ou les côtes de l'Est. La seule exception (place des Capucins) ne laisse percevoir que le lointain de la vallée du Rhône en ignorant toujours la rive opposée.

*Les lignes de flux* parallèles au Rhône (voies de communication de première importance) dessinent un faisceau, rayonnant depuis le point de « passage obligé » sous la bâtie (porte de Lyon)

et se déployant suivant des tracés « naturels » (courbes de niveau) au long des deux grandes plaines d'alluvions).

Ces lignes de flux, correspondant aux traces du passage principal de la voie Nord-Sud, se déplaceront au cours des âges de l'Est vers l'Ouest :

- rue Marchande (Moyen Age) ;
- rue de Bourgogne (âge classique) ;
- quai Jean-Jaurès (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles) ;
- autoroute (XX<sup>e</sup> siècle).

## 2) *Le site d'appartenance.*

Vienne trouve tout naturellement adossement et protection sous les collines qui dominent le site. Lors de ses différentes périodes de prospérité, la ville n'a pas manqué d'affirmer son « attachement » aux pays de l'Est, face à la rive droite du Rhône.

Les tracés des fortifications de Vienne, plusieurs fois florissante, expriment très clairement cette double relation de la cité au pays du Dauphiné (appartenance/dépendance).

La protection des éperons rocheux qui dominent le site urbain s'exprime selon des formes et des orientations différentes :

- La Bâtie : éperon angulaire, ne développant guère de « couvrant » mais plutôt le marquage d'une verticalité incisive ;
- Pipet : plus frontal, projette un « couvert » très sensible sur les terrasses qu'il domine (jusqu'à la primatiale Saint-Maurice). On notera l'inflexion que lui impose le poids de l'éperon Beaumur.

3) *Les directions perpendiculaires* données par les différents cours d'eau offrent au tissu urbain :

- les lignes de résistance naturelle nécessaires à la clarification de ses limites (fossés, remparts, voies « extérieures ») ;
- des orientations secondaires d'extension (la vallée de la Gère fut particulièrement exploitée de ce point de vue).

Ces divers éléments furent déterminants dans la constitution de la forme urbaine de Vienne. Il suffit pour s'en convaincre de suivre le développement de la cité au cours de l'histoire.

## 1.2. IMPLANTATION ET DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE

L'implantation humaine dans le site d'ensemble de Vienne remonte au plus lointain de l'histoire (vestiges préhistoriques découverts sur la colline Sainte-Blandine, le coteau de Sainte-Hélène).

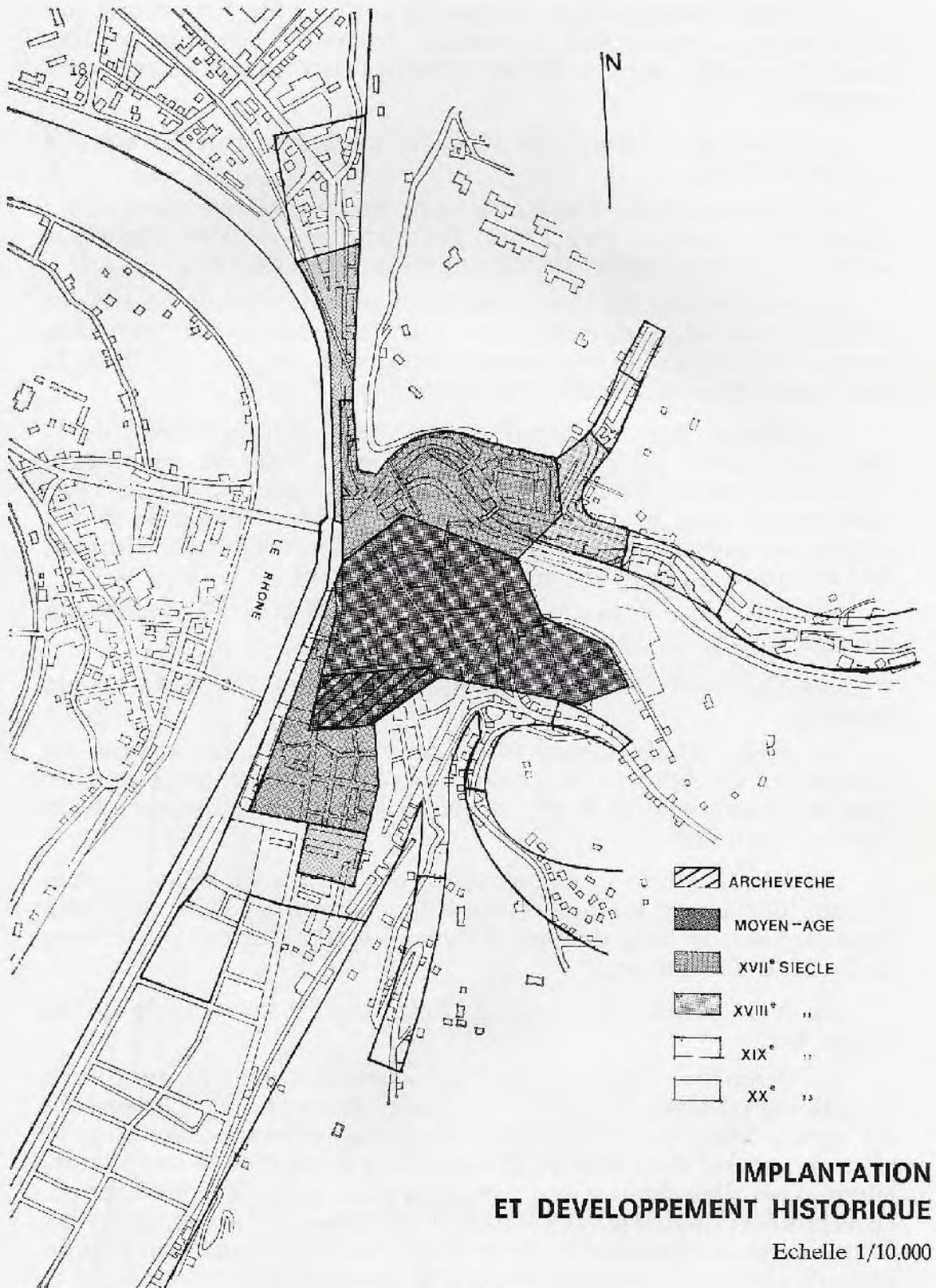


Fig. 2

Lieu de passage obligé, le site du centre ville fut occupé par les Allobroges, contrôlant la croisée des voies Nord-Sud et Est-Ouest (un pont sur le Rhône existait bien avant la conquête romaine).

*A l'époque romaine* : la ville est adossée, protégée sous la colline de Pipet.

L'administration s'implante sur les premières terrasses : liaison par signaux vers Pipet, lui-même en relation identique avec les camps fortifiés situés sur les collines de l'Est.

Le *décumanus Maximus* est tracé sous le couvert des côtes de Pipet. Les tracés des remparts, différents suivant les périodes, suivent des lignes de résistances naturelles du site (bord de la Gère, Saint-Marcel, Saint-Gervais, etc.).

*Au Moyen Age* : à partir du XI<sup>e</sup> siècle, l'embouchure de la Gère fait partie du centre ville. La Gère, ligne de résistance, devient direction d'extension. La nouvelle enceinte de la ville, maintenant sous la double protection de Pipet et de la Bâtie, s'étend progressivement jusqu'aux portes naturelles du Nord et de l'Est (portes de Lyon, portes Saint-Martin).

Au Sud, la limite du ruisseau Saint-Marcel se double du blocage fortifié de l'archevêché.

*Au XVII<sup>e</sup> siècle* : la section Sud du ruisseau Saint-Marcel est franchie.

Le tissu urbain court jusqu'au ruisseau Saint-Gervais, en suivant les directions d'extension que donnent les lignes de flux (rue de Bourgogne et Romestang). A l'Est, l'urbanisation de la Gère se poursuit.

*Au XVIII<sup>e</sup> siècle* : aménagement des portes de Lyon, aménagement des quais au-dessus du Rhône, amorce d'une nouvelle ligne de flux, le long des quais (quai Pajot). L'extension le long de la Gère s'accroît.

*Au XIX<sup>e</sup> siècle* : le ruisseau Saint-Marcel est franchi en sa partie Est.

La deuxième ligne de flux est considérablement renforcée au-delà du ruisseau Saint-Marcel (cours Romestang). L'ensemble du centre ville va jusqu'au ruisseau Saint-Gervais. A l'Est, le blocage naturel des côtes de Beaumur est doublé de la rue Victor-Hugo. La vallée de la Gère est construite jusqu'à Pont-Evêque. Le verrou Nord des portes de Lyon est franchi. L'extension vers Estressin se dessine. Enfin, au long du Rhône, la troisième grande ligne de flux est aménagée (les quais Jean-Jaurès).

Nombreux aménagements à l'intérieur du tissu du centre ville. Le centre ville a atteint ses limites actuelles.

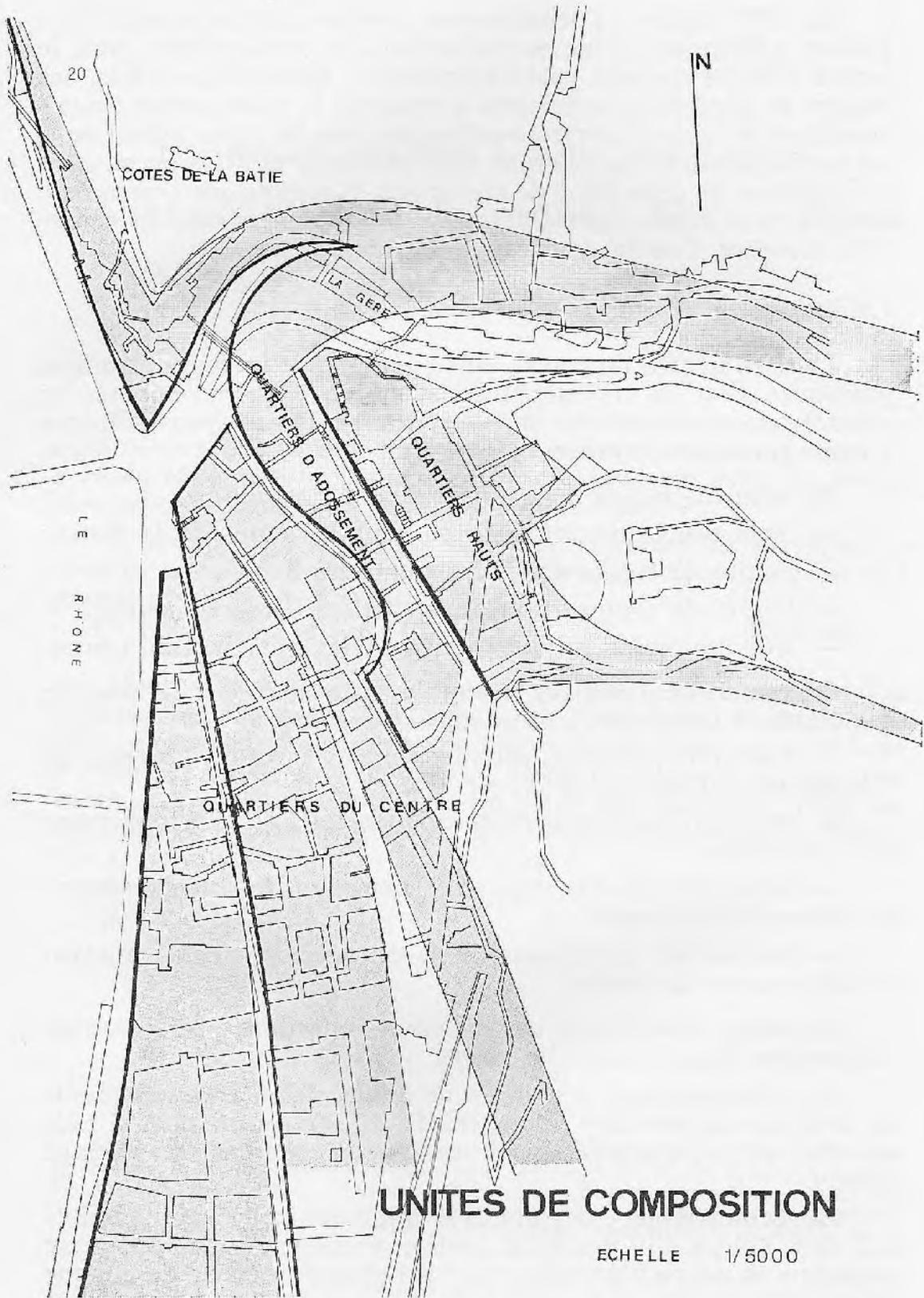


Fig. 3

*Au XX<sup>e</sup> siècle* : l'urbanisation explose (littéralement). Les plaines d'Estressin et de Saint-Germain se construisent, mais le centre ville ne connaît guère d'extension. Bien au contraire, ses limites se durcissent et tendent à équarrir le tissu urbain ; autoroute sur les quais, carrefour-échangeur sur la place Saint-Louis, les aménagements sur le côté Sud du cours Brillier accentuent la fermeture de cette ligne de résistance. Il semble que l'on assiste actuellement à une reprise de la dynamique expansion du centre ville (Cuvrière, Camille-Jouffray, îlots des Célestes).

### 1.3. UNITÉS DE COMPOSITION

Le tissu urbain du centre ville soumis à de fortes contraintes physiques s'est naturellement constitué en éléments appelés ici « *unités de composition* » ou « *ensembles-fibres* » par référence à leur expression formelle.

On peut distinguer sept unités de composition :

- deux unités de composition sous les côtes de la Bâtie ;
- l'unité de composition des quartiers hauts ;
- l'unité de composition des quartiers d'adossement ;
- trois unités de composition pour les quartiers du centre.

On remarquera que ces ensembles se constituent de manière semblable, à des degrés divers chacun présente :

— *une assise, blocage, ou adossement*, assurant l'origine ou l'adossement, l'ancrage de l'ensemble.

— *une ligne de frontalité* (façade) au long du développement de l'ensemble ;

— *un secteur limite, zone seuil*, marquant le franchissement du périmètre du centre ;

— *une lancée d'extension*, zone de développement du tissu urbain externe au centre.

L'analyse détaillée de ces différents ensembles sera trouvée développée dans l'étude elle-même.

La reconnaissance des unités de composition et des éléments de structure du site doit permettre de juger concrètement si telle ou telle intervention affaiblit ou renforce la cohérence du paysage urbain.

La reconnaissance des unités d'ambiance et de leurs qualités qui fait l'objet du prochain article permettra d'affiner cette première lecture en détaillant les structures internes de chaque quartier.

(A suivre.)

# Épingles en os à tête féminine à Vienne et dans la région Rhône-Alpes

par Jean-Claude BÉAL

*En étudiant le matériel en os du Musée de Vienne, l'auteur s'est intéressé ici à des épingles à cheveux trouvées à Vienne et a voulu les présenter en les réinsérant dans une série de pièces similaires provenant de la région Rhône-Alpes.*

*Il propose un catalogue raisonné, énumère les exemplaires connus et tente de leur apporter une datation et propose des comparaisons.*

N.D.L.R.

Moins prestigieux que la grande sculpture, moins étudiés que la céramique, les petits objets de la vie quotidienne posent cependant, eux aussi, des problèmes intéressants. Nous avons essayé d'examiner ici un lot d'épingles à cheveux antiques, en os, dont le sommet est orné d'un buste ou d'une tête féminine. Tous ces exemplaires proviennent de la région Rhône-Alpes, quatre d'entre eux sont viennois (\*).

---

\* Nous tenons à remercier ici tous ceux qui ont bien voulu mettre à notre disposition le matériel dont ils avaient la responsabilité : M. Ch. Lebasque, conservateur au Château-Musée d'Annecy, F. Ballet, conservateur au Musée Savoisien de Chambéry, R. Perraud, responsable des fouilles de Briord, Ch. Lagrand, responsable des fouilles du Pègue, J. Lasfargues, conservateur au Musée de la Civilisation Gallo-romaine de Lyon, Mme et M. Monnier, responsables des fouilles de Meyzieu, R. Lauxerois, conservateur des musées de Vienne. Notre dette est grande aussi à l'égard de St. Greep, conservateur au Verulamium Museum, qui a bien voulu nous faire parvenir une importante documentation sur le matériel britannique essentiellement. Qu'ils trouvent tous ici l'expression de notre gratitude.

## I. — CATALOGUE (1)

### 1. — Annecy, Les Fins (74) - vicus antique de Boutae

Un exemplaire (pl. I, n° 1). — L. : ? ; H. du buste : 36 mm. Le fût est brisé sous le socle.

Le socle, de section ronde ou rectangulaire, est orné de rainures en spirales prises entre deux disques d'un diamètre légèrement supérieur. Le buste, lisse, est épais. Le visage paraît empâté, la coiffure comporte, sur le front et vraisemblablement jusqu'aux oreilles, détruites, trois rangées de frisures, puis les cheveux sont tirés vers l'arrière, pour former un chignon. L'objet a disparu et n'est connu que par la publication de Marteaux (2).

*Chronologie* : la position stratigraphique de l'objet dans le puits où il a été découvert n'est pas connue. Marteaux compare la coiffure à celle de Julia, fille de Titus ; le chignon paraît cependant ici plus développé, proche de celui de Domitia, épouse de Domitien (3) ; le personnage représenté est de toute façon des vingt dernières années du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère.

*Parallèles* (4) : un exemplaire de Saintes (Charente-Mari-

#### (1) Abréviations.

— ALLMER-DISSARD, 1888 : A. ALLMER et P. DISSARD, *Trion, Antiquités découvertes en 1885, 1886 et antérieurement au quartier de Lyon dit de Trion*, Paris-Lyon, 1888.

— AVILA-FRANCA, 1968 : E. AVILA-FRANCA, « Alfinete de toucado romanos de Conimbriga », *Conimbriga*, VII, 1968, p. 67-94.

— *Cat. Dij.*, 1978 : *Le cycle de la Matière, l'os*. Catalogue d'exposition, ouvrage sous la direction de M.C. SAUTOT, Dijon, 1978.

— DE RIDDER, 1906 : A. DE RIDDER, *Collection de Clercq, Catalogue, t. IV : les marbres, les vases peints et les ivoires*, Paris, 1906.

— GONZENBACH, 1950 : V. VON GONZENBACH, « Zwei Typen figurlich verzierter Haarpeile », *Pro Vindonissa*, 1950-51, p. 3-19.

— GUISAN, 1975 : M. GUISAN, « Bijoux romains d'Avenches », *Pro Aventico*, XXIII, 1975, p. 5-39 et pl. 14-17.

— HEINTZE, 1970 : H. VON HEINTZE, « Ein spätantikes Frauenbüstchen aus Elfenbein », *Berl. Museum*, XX, 1970, p. 51-61.

— SANTROT et alii, 1975 : M. H. et J. SANTROT et D. TASSAUX, « Le mobilier d'un puits gallo-romain à Saintes (Charente-Maritime) », *Gallia*, XXXIII, 1975/1, p. 117-150.

— TARDY, 1977 : TARDY, *Les ivoires, deuxième partie*, Paris, 1977.

— WEGNER, 1938 : M. WEGNER, « Daliierung römischer Haartrachten », *AA*, 1938, col. 276-325.

— M.A.N. : Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye.

Les autres références sont données *in extenso*.

(2) Voir Ch. MARTEAUX, « Boutae, Nouvelles fouilles aux Fins d'Annecy, suppl. 1 », *Revue Savoisienne*, 1914, p. 12, pl. CXXIII, n° 17 : l'objet est figuré de profil uniquement.

(3) Voir H. MATTINGLY, *Coins of the Roman Empire in the British Museum*, II, 1976, pl. 82, n° 3, p. 413, n° 501.

(4) Nous nous sommes efforcés, à travers le choix des parallèles, de définir de véritables types morphologiques, réunissant des exemplaires dont la coiffure, mais aussi la forme et l'implantation du buste, la forme du socle, sont identiques ; nous n'avons pas considéré qu'appartenaient à un même type les objets que seul apparentait un même type de coiffure, parfois différemment rendu : il y a là concordance chronologique et non morphologique.

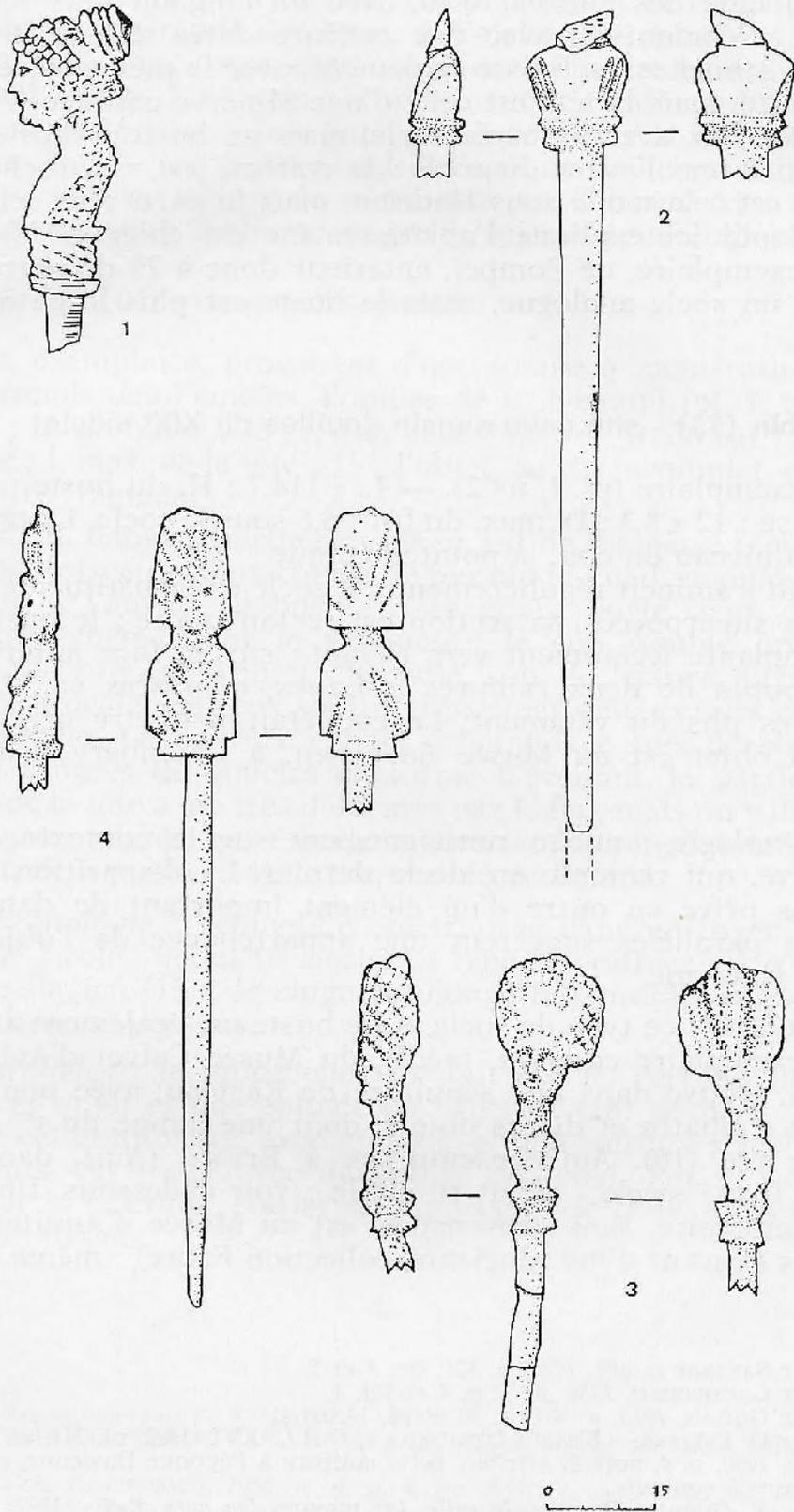


PLANCHE I. : Epingles en os d'Annecy (1),  
Arbin (2), Briord (3), Le Pègue (4).

time) (5) daté des années 70-80, avec un chignon plus réduit ; d'autres à Vindonissa, avec une coiffure datée des années 70-80 (6) ; à Avenches, en Suisse également, avec le même socle et le même buste, mais la tête est celle d'une Minerve casquée (7) ; au fort d'Okarben, avec le même socle, mais un buste moins épais, et implanté vers l'avant du socle ; la coiffure est rapprochée de celle qui est à la mode sous Hadrien, mais le parti plus schématique adopté ici explique l'aplatissement du chignon (8) ; un dernier exemplaire, de Pompeï, antérieur donc à 79 de notre ère, présente un socle analogue, mais le buste est plus large que le socle (9).

## 2. — Arbin (73) - site gallo-romain, fouilles du XIX<sup>e</sup> siècle

Un exemplaire (pl. I, n° 2). — L. : 114,7 ; H. du buste : 18,7 ; l. à sa base : 12 x 8,3 ; D. max. du fût : 6,6 sous le socle. La tête est brisée au niveau du cou, la pointe manque.

Le fût s'amincit régulièrement ; le socle est constitué de deux moulures superposées, sa section est rectangulaire ; le buste est épais, implanté légèrement vers l'avant ; sur sa face antérieure, deux groupes de deux rainures obliques, disposées en V, rappellent les plis du vêtement. Le cou était peut-être orné d'un collier. L'objet est au Musée Savoisien, à Chambéry (sans n° d'inv.).

*Chronologie* : aucun renseignement sur le contexte de la découverte, qui remonte au siècle dernier. La disparition de la tête nous prive en outre d'un élément important de datation. Seuls les parallèles suggèrent une appartenance de l'objet au I<sup>er</sup> siècle finissant.

*Parallèles* : ce type de socle et de buste est également attesté sur un exemplaire complet, inédit, du Musée Calvet d'Avignon, n° 313 A, trouvé dans une sépulture de Rasteau, avec une urne cinéraire d'albâtre et divers objets, dont une lampe du I<sup>er</sup> siècle de notre ère (10). Autre exemplaire à Briord (Ain), dans un contexte fin I<sup>er</sup> siècle - début II<sup>e</sup> siècle : voir ci-dessous. Un troisième exemplaire, sans provenance, est au Musée d'Aquitaine, à Bordeaux (sans n° d'inv., ancienne collection Fabre) : même socle,

(5) Voir SANTROT et alii, 1975, p. 121, fig. 4 et 5.

(6) Voir GONZENBACH, 1950, n° 3, p. 4 et fig. 1.

(7) Voir GUISAN, 1975, n° 4.1, p. 30 et pl. 14, n° 1.

(8) Voir O. PETERS, « Kastell Okarben », *O.R.L.* XVI, 1902, pl. III, n° 2 et 3. GONZENBACH, 1950, p. 9, note 9, attribue cette coiffure à l'époque flavienne, et nous nous rangeons à son avis.

(9) Voir P. GUSMAN, *Pompeï, la ville, les mœurs, les arts*, Paris, 1899, p. 346, en haut.

(10) Type II A 1 de M. PONSICIL, *Les lampes romaines de la Maurétanie Tingitane*, Rabat, 1961.

même buste, collier au cou, la tête manque. A l'étranger, le type est connu en Grande-Bretagne, à Colchester, dans un contexte flavien (11), avec cependant un buste peu épais, et un socle reposant sur un fût évasé ; la tête manque ; enfin, à Vindonissa, un exemplaire tout à fait analogue à celui du Musée Calvet est attribué par V. von Gonzenbach à l'époque flavienne (12), tandis qu'un second ne diffère du nôtre que par l'absence des rainures obliques à l'avant du buste, et porte, lui aussi, un collier (13).

### 3. — Briord (01) - vicus gallo-romain

Un exemplaire, provenant d'une tombe à incinération, dans la nécropole des Plantées. Fouilles de R. Perraud (pl. I, n° 3). — L. : 67 ; H. du buste : 33 ; l. à sa base : 5,5 x 4 ; D. du fût : 3,5 sous le socle ; l. max. de la tête : 15 ; l'objet, au fût incomplet, est brisé en quatre fragments.

Le fût, dans sa partie conservée, est de diamètre régulier ; le socle est formé de deux troncs de pyramide quadrangulaire opposés l'un à l'autre ; le buste, assez épais, porte deux entailles obliques schématisant le vêtement ; le cou semble orné d'un collier, encore que l'objet, incendié, soit de lecture difficile. Le visage est ovale, les yeux sont marqués par deux cercles en relief, sans pupille. La coiffure est un échafaudage très développé de quatre rangées de boucles en forme d'éventail, la partie postérieure de la tête a été très déformée par le feu, mais on y distingue un chignon allongé qui émerge au-dessus des rangées de boucles. L'objet, déjà publié (14), est au musée de Briord.

*Chronologie* : l'épingle a été trouvée dans un foyer daté de la fin I<sup>er</sup> siècle - début II<sup>e</sup> siècle. Le type de coiffure est considéré comme flavien (15) ; le chignon allongé fait problème, et nous y reviendrons ci-dessous.

*Parallèles* : le rapprochement fait par R. Perraud (loc. cit.) entre cet objet et une épingle de Villerest (16) ne nous satisfait guère : cet exemplaire, avec un socle et une coiffure sensiblement différents, est traité avec davantage de relief. Par la forme du buste et la coiffure, l'objet se rapproche de celui d'Arbin mentionné ci-dessus.

(11) Renseignement de St. Greep.

(12) Voir GONZENBACH, 1950, n° 5, p. 4, fig. 3, n° 2, au Landesmuseum de Zurich.

(13) Voir GONZENBACH, 1950, n° 4, p. 4, fig. 3, n° 1, au musée de Vindonissa.

(14) Voir R. PERRAUD, « Catalogue des collections archéologiques du musée de Briord », *La Physiophile*, n° 75, déc. 1971, p. 62, D 3, et fig. 21.

(15) Voir GONZENBACH, 1950, p. 9, note 9.

(16) Voir *Gallia*, XIV, 1956, p. 277, fig. 14.

#### 4. — Le Pègue (26)

La commune, connue pour ses vestiges proto-historiques, a aussi livré du matériel gallo-romain, notamment dans le sondage 11, fouille de l'abbé Tieghem en 1964, une épingle à tête féminine. — L. : 111 ; H. du buste : 34,5 ; l. à sa base : 10 x 7 ; D. du fût : 3,5 sous le socle ; l. max. de la tête : 12,5 ; la pointe manque ; le fût est en trois fragments (pl. I, n° 4).

Le diamètre du fût décroît en direction de la pointe, et s'engage dans un trou foré à la base du buste, les deux éléments ayant été façonnés séparément. Une moulure fait office de socle.

Le buste, assez épais, est plus long que dans les exemplaires précédents, et déborde à droite et à gauche du socle ; sur sa face postérieure, deux entailles s'ouvrant en direction du socle peuvent schématiser l'amorce des bras ; sur la face antérieure, une série d'entailles obliques schématise les plis du vêtement. Le visage est sommairement rendu, deux trous marquent l'emplacement des yeux. La coiffure, haute, couvrant les oreilles, présente, devant et derrière, des rainures obliques ; elle est surmontée d'une partie lisse, en croissant, qui semble figurer un diadème. Assez épaisse à la base du buste, la figurine s'aplatit progressivement vers le haut. L'épingle, inédite, est conservée au dépôt des fouilles du Pègue (17).

*Chronologie* : l'objet provient d'un niveau tardif : Bas-Empire ou époque paléochrétienne ; cependant, l'examen de la coiffure suggère une datation plus haute : on doit en effet la rapprocher de celles de Marciana, sœur de Trajan, de Matidia, sa nièce, de Sabina, épouse d'Hadrien, où l'on retrouve le bandeau droit sur le front, et le diadème qui en accentue l'effet ; l'absence de véritable chignon sur notre exemplaire tient d'abord au parti adopté par l'artisan de traiter son sujet en faible relief. Sur les coiffures de cette époque, voir WEGNER, 1938, fig. 4.

*Parallèles* : le type est, sans grandes variantes, bien attesté : à Orange, exemplaire conservé au Musée des Antiquités Nationales (18) ; avec un buste plus large, mais non plus épais, à Tournus, dans un remblai du III<sup>e</sup> siècle (19) ; M. Lagrand, au Pègue, veut bien nous en signaler un exemplaire de Cimiez. A l'étranger, d'autres sont connus, au musée de Vienne (Autriche), deux exemplaires de provenance indéterminée (20), deux autres,

---

(17) Sa découverte a été évoquée dans M. LEGLAY, « Informations archéologiques, Circonscription de Rhône-Alpes », *Gallia*, XXIV/2, 1966, p. 512-14. L'auteur l'attribue « sans doute au Bas-Empire ».

(18) Inv. n° 9306 : voir TARDY, 1977, p. 32, fig. 2, k.

(19) Voir M. VAUSSANVIN, « Fouilles de sauvetage à Tournus, en 1968, Chantier de l'autoroute A 6, La Croix-Juillet », in *Découvertes archéologiques en Tournus-geois*, n° 2, Fouilles de 1968 et 1972, p. 31, pl. 1.

(20) Voir HEINTZE, 1970, p. 58, fig. 14, 15, a et d.

également sans provenance, figuraient dans la collection de Clercq (21) ; un autre, provenant de Mayence, est au musée de cette ville (22) ; un exemplaire encore à Richborough (23), avec une coiffure datée, là encore, de la même période (fin 1<sup>er</sup> siècle - début 2<sup>e</sup> siècle), par rapprochement avec celle de Plotina, qui nous paraît cependant moins verticale que celle que nous évoquons ; l'auteur de la publication signale un exemplaire français à Saint-Quentin, mais nous n'avons pu vérifier le renseignement ; St./Grecp nous en communique un autre, de Colchester. A Rome, un exemplaire (24), un autre au Portugal, à Conimbriga (25). L'inventaire n'est, certes, pas complet, mais il est déjà suffisant pour qu'il n'y ait plus de raison de retenir l'hypothèse, avancée par H. von Heintze, d'une origine gallo-romaine de ce type, que l'auteur associait d'ailleurs à un autre, assez différent (26).

## 5. — Lyon, capitale des Gaules

Un exemplaire (27) (pl. II, n° 5). — L. : 142 ; H. du buste : 39 ; l. à sa base : 11 x 7,9 ; D. du fût : 6,9 x 7,4 sous le socle ; l. max. du buste 12. L'objet est complet.

Le fût, épais sous le socle, s'amincit régulièrement vers la pointe ; le socle est formé de quatre moulures alternées : deux,

(21) Voir DE RIDDER, 1906, n° 212, 213, p. 160 et 165-66.

(22) Voir L. LINDENSCHMIDT SOHN, *Das römisch-germanische Central-Museum in bildlichen Darstellungen aus seinen Sammlungen*, Mainz, 1889, pl. XVIII, n° 24.

(23) Voir J.P. BUSHE FOX, *Fourth Report on the excavations of the roman fort at Richborough, Kent*, Oxford, 1949, n° 213, p. 147, pl. I.IV.

(24) Voir R. KANZLER, *Gli avori dei Museo Profano e Sacro della Bibliotheca Vaticana*, Rome, 1903, pl. VIII, n° 6.

(25) Voir E. AVILA FRANCA, 1968, n° 90, p. 83, pl. II (« penteado contemporâneo de Trajano »).

(26) Voir HEINTZE, 1970, p. 58.

(27) Nous avons exclu de notre inventaire plusieurs épingles en os à buste féminin qui nous paraissent suspectes ; ce sont : une épingle de teinte vert-brun, dont la tête et le buste sont partiellement sculptés dans un os spongieux ; c'est vraisemblablement l'exemplaire mentionné par COMARMOND, *Description des Antiquités et objets d'art contenus dans les salles du Palais des Arts de la ville de Lyon*, Lyon 1855-57, p. 447, n° 18, sans provenance ; ensuite, quelques épingles ornées de bustes parfois aberrants, à la patine verdâtre, et qui sont également en partie façonnés dans un os spongieux : les unes sont au Musée de la Civilisation Gallo-romaine de Lyon (non inventoriées, collection Crochet, voir la publication faite par l'ancien possesseur : L.C. CROCHET, *La toilette des dames romaines au temps des empereurs, étude des principaux objets de toilette en os trouvés dans les fouilles de la nécropole de Trion et du coteau de Fourvière*, Lyon, 1888 ; HEINTZE, 1970, p. 59 ne doute pas un instant de leur authenticité), les autres au Musée Savoisien de Chambéry : inv. n° 899 - 286, 899 - 290, 899 - 291 : ces deux lots sont réputés provenir des fouilles de Trion à Lyon, faites en 1885-86, mais leur teinte, leur patine, la qualité du matériau, celle de l'exécution, le choix des motifs décoratifs, garantissent qu'on a affaire ici au produit des officines de faussaires qui ont inondé le marché des antiques au moment de ces fouilles. Voir, sur leurs méthodes, ALLMER-DISSARD, 1885, p. 556. Nous ne pouvons non plus tenir compte de trois épingles à buste féminin qui proviendraient, si elles sont authentiques, des mêmes fouilles : voir A. NICAISSÉ, « Notice sur des épingles en os découvertes à Lyon, dans le cimetière romain de Saint-Just », *C.R.A.I.*, 1888, p. 239-240. Ces objets ont disparu.

larges, à profil droit, deux, plus étroites, biseautées. Le buste est de section ovale, aussi large que le socle, et les épaules sont, au contraire des exemplaires précédents, esquissées. Le visage est ovale, allongé, les paupières et les pupilles sont marquées. La coiffure comporte d'abord trois rangées de boucles, ou d'une tresse, qui se prolonge vers la nuque, puis les cheveux, nattés, sont tirés vers l'arrière, pour former enfin un large chignon. Objet conservé au Musée de la Civilisation Gallo-romaine de Lyon (28).

*Chronologie* : l'objet provient de la nécropole de Trion, mais on n'a pas de renseignement sur son contexte archéologique. Le type de coiffure se rapproche de celle de Faustine Jeune, et plus encore de Crispine (29) ; il diffère des coiffures flaviennes (Julia, Domitia) qui ont elles aussi un bandeau sur le front, mais celui-ci, alors, n'entoure pas la tête en passant sous le chignon.

*Parallèles* : si la qualité d'exécution et le relief de l'exemplaire le rapproche d'une épingle de Vindonissa (30), il en diffère par le buste et la coiffure, et nous ne connaissons pas de véritable parallèle à cet objet.

**6. — Meyzieu (69) - site gallo-romain, fouillé sous la direction de M. et Mme Monnier**

Un exemplaire (pl. II, n° 6). — L. : 114 ; H. conservée du buste : 13 ; l. à sa base : 6,5 x 5 ; D. du fût : 4 x 4,5 ; l. max. du buste : 12. La pointe manque, le fût est en cinq fragments, la tête et le cou manquent également.

Le fût s'amincit régulièrement en direction de la pointe. Le socle est formé de trois moulures superposées sur lesquelles repose une boule. Le buste, lisse, ovale, est légèrement bombé sur ses deux faces. Il est implanté vers l'avant du socle.

L'objet est conservé au dépôt des fouilles du groupe (31).

*Chronologie* : l'objet n'a pu être daté par son contexte ; le site est occupé du milieu du I<sup>er</sup> siècle au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère.

*Parallèles* : malgré son état fragmentaire, on peut rapprocher cet objet, par la forme du socle et du buste, de plusieurs autres : le type de socle est en effet attesté sur l'exemplaire n° 7 de Vienne,

---

(28) Bibliographie déjà longue pour cet objet : ALLMER-DESSARD, 1888, p. 563, fig., p. 564, n° 1804 ; *Cat. Dij.*, 1978, n° 225, p. 58, pl. XXXI, n° 2 ; J. C. BÉAL, *Catalogue des objets de tabletterie du Musée de la Civilisation Gallo-romaine de Lyon*, thèse pour le doctorat de III<sup>e</sup> cycle, Lyon, 1980, dactylogr. n° 739, p. 340, pl. XXXVI.

(29) Voir WEGNER, 1938, fig. 4.

(30) Voir GONZENBACH, 1950, n° 3, p. 4 et fig. 2.

(31) Objet publié dans : Groupement d'étude historique du canton de Meyzieu, *Fouilles archéologiques, site gallo-romain de Meyzieu, La Dent*, catalogue d'exposition, octobre 1980, p. 81, fig. p. 79 (objet identifié comme un stylet : la face antérieure n'est pas représentée).

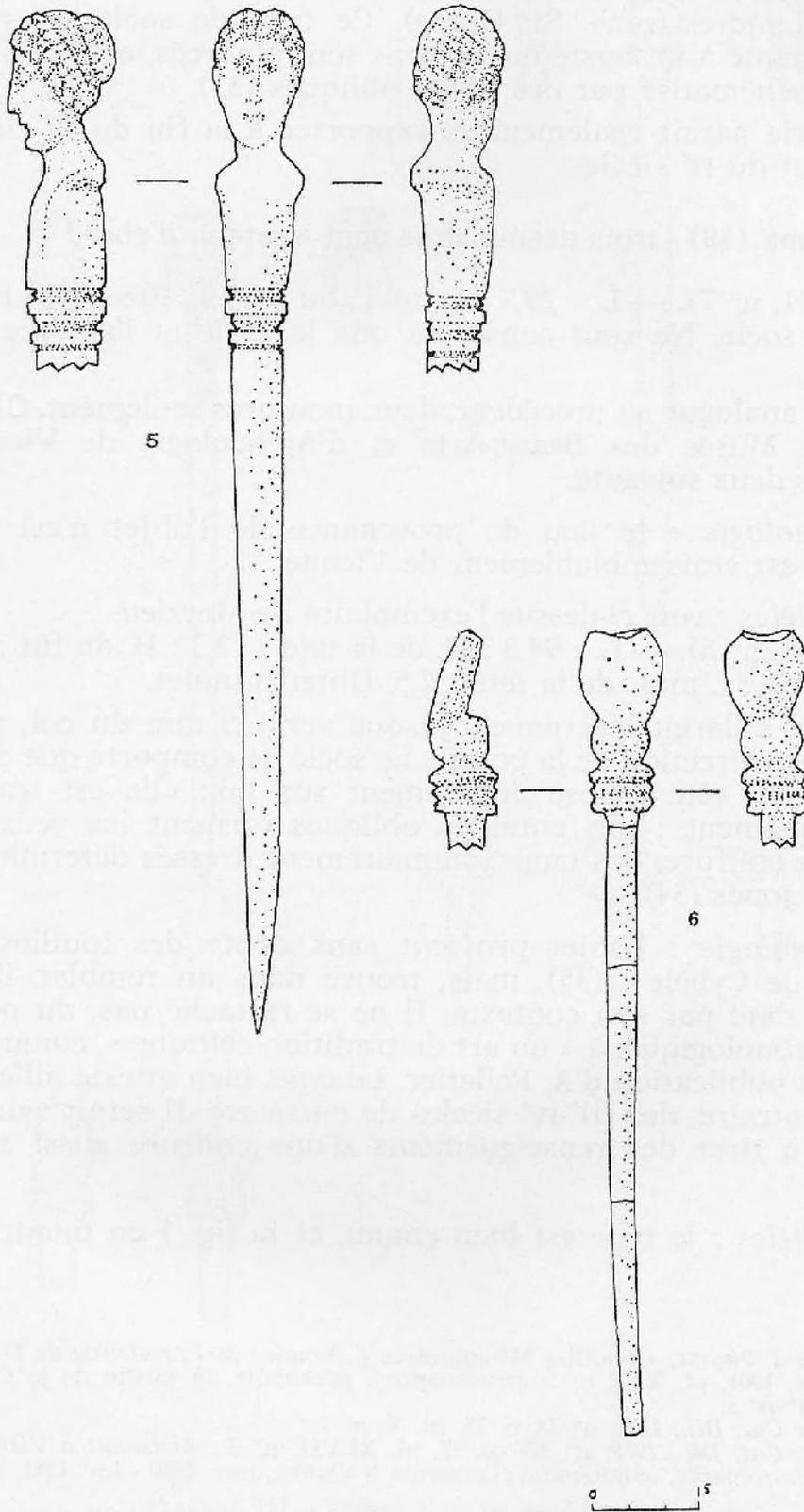


PLANCHE II : Epingles en os de Lyon (5) et de Meyzieu (6).

ci-dessous, le buste lisse et le socle à boule et moulures est connu sur une épingle complète de Mâcon (32) ainsi que sur un exemplaire de Londres (rens. St. Greep). Ce type de socle est plus souvent adapté à un buste où les bras sont amorcés, et parfois le vêtement schématisé par des lignes obliques (33).

La série paraît également se rapporter à la fin du I<sup>er</sup> siècle et au début du II<sup>e</sup> siècle.

#### 7. — Vienne (38) - trois exemplaires sont à retenir d'abord

(Pl. III, n° 7). — L. : 29,7 ; D. max. du socle : 10 ; D. du fût : 5 sous le socle. Ne sont conservés que le socle et l'amorce du buste.

Socle analogue au précédent, deux moulures seulement. Objet inédit, au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Vienne, comme les deux suivants.

*Chronologie* : le lieu de provenance de l'objet n'est pas connu ; il est vraisemblablement de Vienne.

*Parallèles* : voir ci-dessus l'exemplaire de Meyzieu.

(Pl. III, n° 8). — L. : 94,3 ; H. de la tête : 12,3 ; D. du fût : 3,4 sous le socle ; l. max. de la tête : 7,5. Objet complet.

Le fût s'élargit légèrement jusque vers 15 mm du col, puis s'amincit en direction de la pointe. Le socle ne comporte que deux moulures. La tête repose directement sur lui ; elle est traitée schématiquement : des entailles obliques forment les yeux, la bouche, la coiffure, des pans sommairement dressés déterminent le nez, les joues (34).

*Chronologie* : l'objet provient sans doute des fouilles du temple « de Cybèle » (35), mais, trouvé dans un remblai, il ne peut être daté par son contexte. Il ne se rattache pas, du point de vue chronologique, à « un art de tradition celtique », comme le suggère la publication d'A. Pelletier. Le type, bien attesté ailleurs, est, au contraire, des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles de notre ère. Il serait vain de chercher à tirer des renseignements d'une coiffure aussi schématisée.

*Parallèles* : le type est bien connu, et la fig. 1 en montre la

---

(32) Voir J. PROTAT, « Fouilles Mâconnaises », *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3<sup>e</sup> série, t. V, 1901, pl. XIV, n° 3, provenance : nécropole du jardin de la Caisse d'Épargne, I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s.

(33) Voir *Cat. Dij.*, 1978, n° 28, p. 25, pl. V, n° 1.

(34) Voir *Cat. Dij.*, 1978, n° 327, p. 75, pl. XLVII, n° 2 ; *Artisanat à Vienne à l'époque gallo-romaine*, catalogue d'exposition à Vienne, nov. 1980 - fév. 1981, n° 38, p. 29-30.

(35) Voir A. PELLETIER, « Les fouilles du « Temple de Cybèle » à Vienne », *R.A.*, 1966/1, p. 134, fig. 31 au milieu.

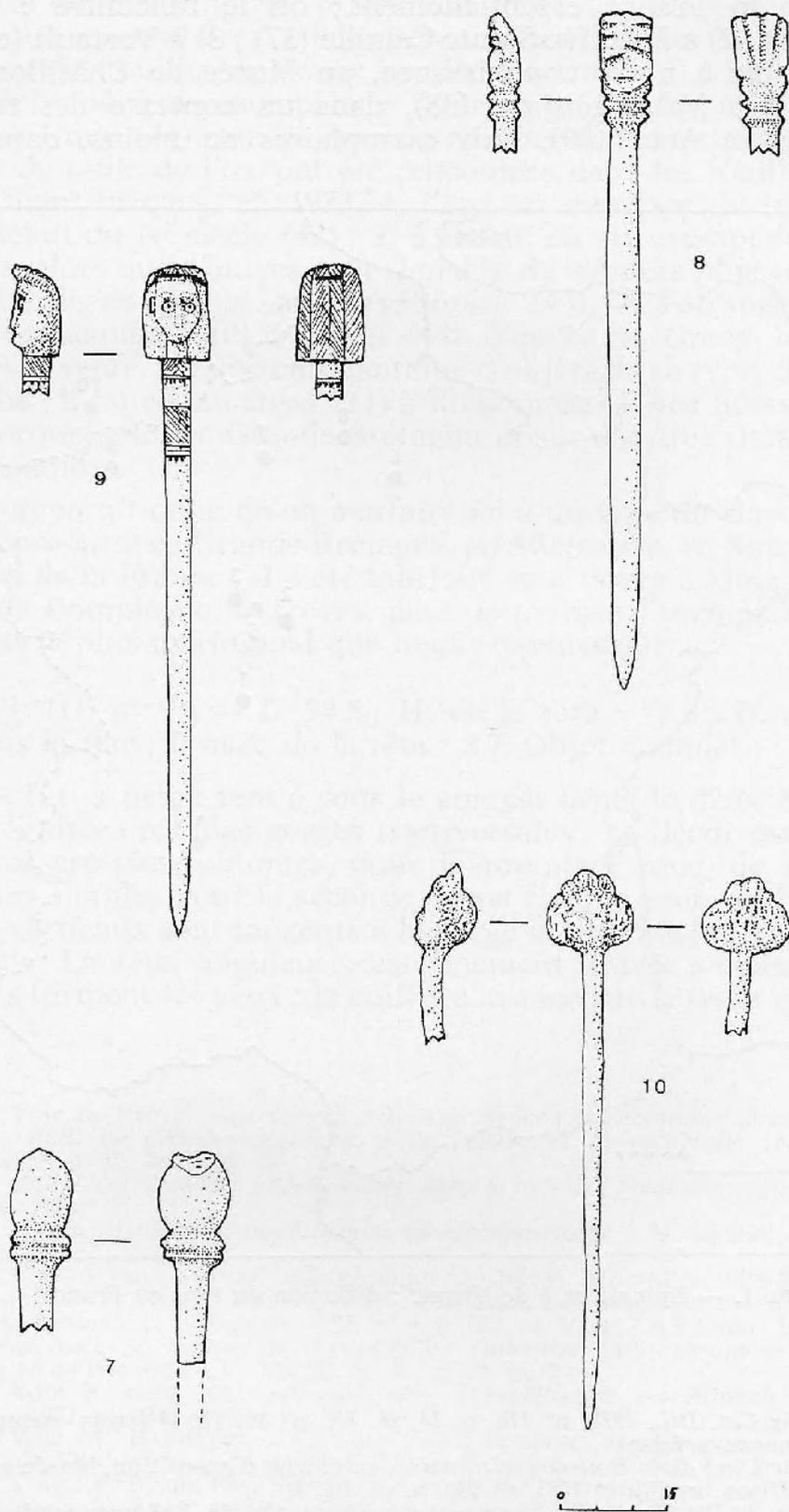


PLANCHE III : Epingles en os de Vienne (7, 8, 9).  
Epingle à tête féminine en bronze de Vienne (10).

diffusion en France essentiellement ; on le rencontre : 1) à Autun (36) ; 2) à Escolive-Sainte-Camille (37) ; 3) à Vertault (exemplaire inédit à notre connaissance, au Musée de Châtillon-sur-Seine) ; 4) à Vallangoujard (38), dans un contexte des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles ; 5) à Ancy (39), huit exemplaires au moins, dans un

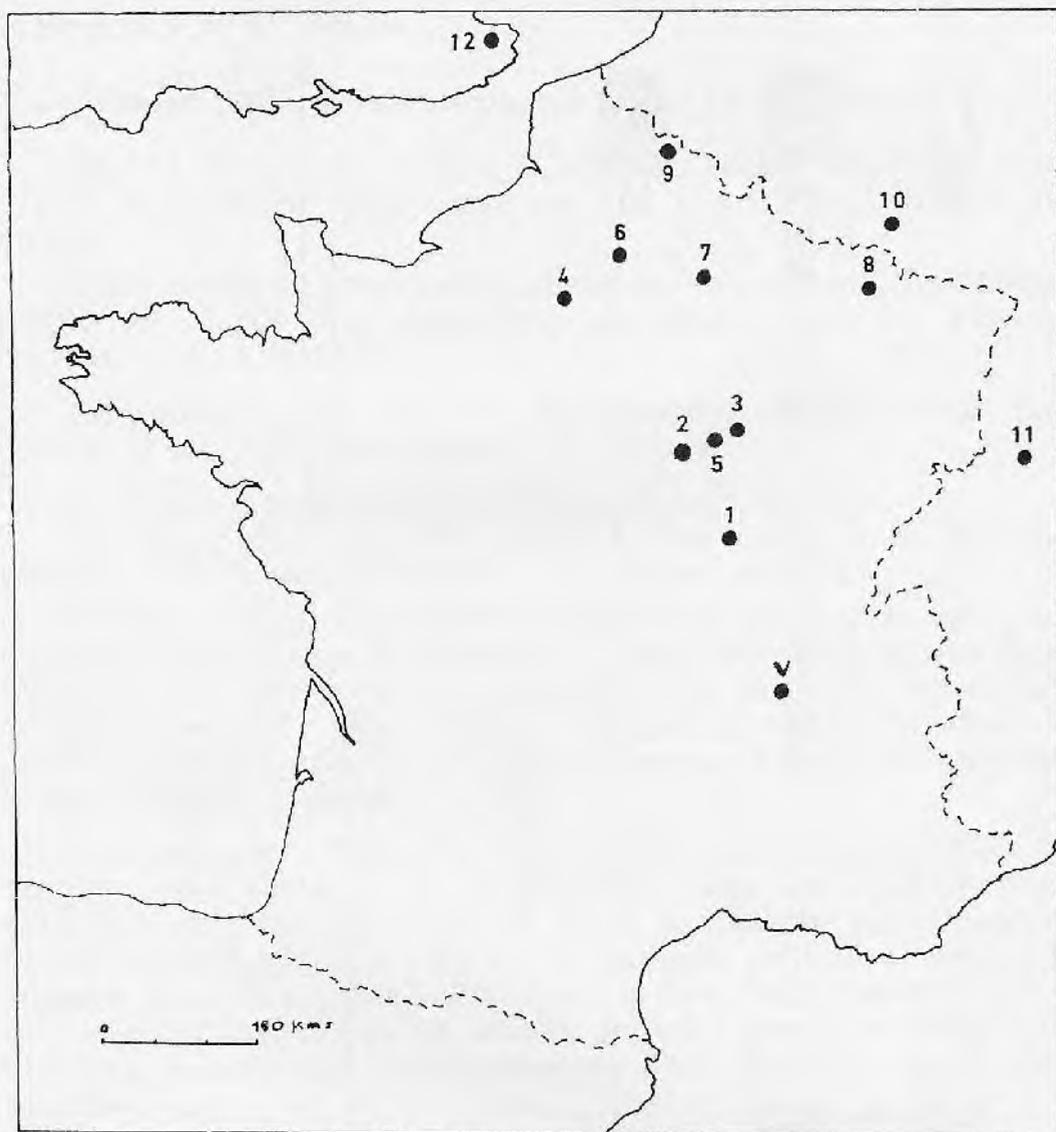


FIG. 1. — Epingle n° 8 de Vienne : diffusion du type en France

(36) Voir *Cat. Dij.*, 1978, n° 116, p. 34, pl. IX, n° 10, 11, 14 (trois exemplaires sans provenance précise).

(37) Voir *L'art de la Bourgogne romaine*, catalogue d'exposition, Musée archéologique de Dijon, avril-juin 1973, n° 230, h, pl. LI, 3.

(38) Voir J. DEBOISSY, « Le sanctuaire gallo-romain de Vallangoujard », *Bull. archéologique du Vexin Français*, 1, 1965, p. 77, pl. XIV, g.

(39) Voir F. MOREAU, *Album Caranda*, 2<sup>e</sup> partie, nos fouilles de 1887, pl. 64, n° 11, et pl. 75.

contexte du Bas-Empire ; 6) dans la forêt de Compiègne, où de nombreux exemplaires conservés aujourd'hui au M.A.N., proviennent des fouilles de Roucy, au siècle dernier ; 7) à Reims (40) ; 8) à Metz, où trois exemplaires figurent au catalogue du Musée archéologique (41), tandis que de nombreux autres, ainsi qu'un atelier de taille de l'os, ont été rencontrés dans les fouilles de la place Saint-Jacques, en 1973-74, dans un contexte de la fin du III<sup>e</sup> - début du IV<sup>e</sup> siècle (42) ; 9) à Bavai, où six exemplaires sont connus, alors que d'autres sont signalés, de manière plus vague, en Picardie et en Artois, au Bas-Empire (43). A l'étranger, nous l'avons rencontré : 10) à Trèves (44), d'après St./Greep, le Musée de Trèves renferme une cinquantaine d'objets de ce type, dont une ébauche ; il est connu aussi : 11) à Vindonissa (45) en Suisse ; 12) à Richborough (46) en Grande-Bretagne, et sur d'autres sites anglais et allemands.

Il apparaît donc qu'on a affaire ici à un type du Bas-Empire, bien représenté en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Suisse, dans le Nord de la France ; il a été fabriqué sans doute à Metz, dans la forêt de Compiègne, à Trèves, pour le moins ; l'exemplaire viennois est le plus méridional que nous connaissions.

(Pl. III, n° 9). — L. 94,5 ; H. de la tête : 12,8 ; D. du fût : 3,7 sous la tête ; l. max. de la tête : 8,7. Objet complet.

Le fût, à peine renflé sous le col, est orné de deux zones de décor limitées par des gorges transversales ; ce décor est fait de rainures croisées, obliques, pour la première zone, de rainures obliques simples pour la seconde ; sous chaque zone, de fins guillochis verticaux sont tangents à la gorge la plus basse. Il n'y a pas de socle. La tête, anguleuse, est finement gravée ; deux cercles pointés forment les yeux ; la coiffure avance sur le front et tombe

(40) Voir R. ERTLÉ, « Le travail artisanal de l'os à l'époque gallo-romaine à Reims », *Bull. de l'Assoc. régionale pour l'étude et la recherche scientifique*, 30 juin 1968, p. 15, fig. 5, n° 30.

(41) Voir *La civilisation gallo-romaine dans la cité des Médiomatrices*, I, 1964, p. 84, fig. 75, n° 75.

(42) Fouilles Lefèbvre ; nous devons ce renseignement à M. Biehler, de Metz ; qu'il en soit ici remercié.

(43) Voir, à Bavai, Lycée archéologique de Bavai, promotion 1979-82, sous la direction de P. TELLIER, A. CORNEZ et J.C. CARMELEZ, *Les objets en os du Musée de Bavai, Archéologie et pédagogie*, 1982, n° 4, p. 102, pl. V, n° 7 à 9 ; pour la Picardie et l'Artois, voir Cl. BOULANGER, *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*, Paris, 1902-05, n° 11, p. 22, pl. 9.

(44) Voir E. GOSE, *Der gallo-römische Tempelbezirk im Altbach zu Trier*, Mayence, 1972, pl. 286, n° 26.

(45) Voir M. HARTMANN, « Castrum Vindonissense, Neues zum spätantiken Kastell von Vindonissa », *Archéologie Suisse*, 3, 1980/1, p. 24, fig. 7 et p. 27 (IV<sup>e</sup> s.).

(46) Voir J.P. BUSHE FOX, *Second report on the excavations of the roman fort at Richborough, Kent*, Oxford, 1949, n° 22, pl. XIX, p. 45 : l'auteur précise d'ailleurs que le type est fréquent en Grande-Bretagne, et renvoie à des exemplaires de Wroxeter ; St. Greep, pour sa part, en a rencontré sur plusieurs autres sites anglais et allemands.

droit sur la nuque, et les cheveux paraissent nattés. Une encoche, sur le sommet du crâne, permettait peut-être de rapporter un élément décoratif.

*Chronologie* : l'objet, inédit, provient de fouilles faites place Saint-Louis à Vienne (voir registre d'entrée, à la date du 16 août 1950, inv. n° 2028) ; mais le contexte n'est pas connu. La coiffure paraît se rapprocher de celles de Sévérina, femme d'Aurélien (voir *R.I.C.* V 1, pl. VI, n° 111 ou pl. IX, n° 132-33, 136), de Magnia Urbica, femme de Carin (voir *R.I.C.*, V 2, pl. VIII, n° 1 à 4) ou enfin de Galeria Valeria, femme de Galère Maximien (voir *R.I.C.*, VI, pl. IX, n° 196, ou pl. XIV, n° 58) ; la coiffure paraît donc des années 270-310 environ. Il semble qu'on ne puisse pas retenir les coiffures antérieures et postérieures à cette période, pour lesquelles la tresse, au lieu d'avancer sur le front comme dans notre exemplaire, s'arrête sur le crâne (47).

*Parallèles* : nous n'en connaissons point qui répondent exactement à notre exemplaire ; la disparition du socle sur cet objet tardif n'est pas un fait isolé : déjà bien amorcée sur l'épingle viennoise précédente, elle est achevée, par exemple, sur une épingle de la nécropole de Congy (au M.A.N., inv. n° 81027 L) attribuable au III<sup>e</sup> siècle.

## II. — L'INTERPRÉTATION

A la suite de ce catalogue, nous voudrions d'abord évoquer la question de l'interprétation des coiffures : si elle est, sur les exemplaires assez épais (épingles d'Annecy, de Lyon), relativement aisée, elle est au contraire délicate pour les épingles à buste aplati : le chignon allongé de l'exemplaire de Briord n'a pas, à notre connaissance, d'équivalent rigoureux dans la grande sculpture ; on ne peut y voir la schématisation de la natte axiale (48) attestée sur certaines coiffures antiques, qui revient en direction du front. Cet étirement du chignon nous paraît la solution choisie par l'artisan pour lui rendre en longueur l'importance qu'il avait en épaisseur (comparer à ce sujet l'exemplaire de Briord à celui d'Annecy). De même, pour l'épingle du Pèguc, la datation couramment admise (époque trajanienne) repose plus sur une impression générale — coiffure dressée au-dessus du front, diadème... — que sur une correspondance de détail. La comparaison de l'exemplaire avec les coiffures de Marciana et de Matidia (49) montre que du

(47) Voir sur cette question M. BERGMANN, *Studien zum römischen Porträt des III<sup>e</sup> Jahrhunderts nach Christus*, Bonn, 1977, p. 185 sq, pl. 53 sq.

(48) Voir Cl. ROLLEY, « Nattes, rubans et pendeloques », *B.C.H.*, XCIV, 1970, 1, p. 551-565 (avec bibliographie antérieure) ; rien à voir non plus avec les coiffures en corymbe : voir *D.A.*, article « coma ».

(49) Voir WEGNER, 1938, fig. 3.

chignon tressé ne reste plus sur l'objet d'os qu'une série de rainures obliques d'ailleurs assez floues.

Ces réflexions faites, plusieurs remarques s'imposent, quant à l'évolution du type des épingles à buste féminin, et quant à leur diffusion.

L'existence des parallèles permet en effet de conclure que, sauf pour la série représentée à Vienne par le n° 8, le plus méridional actuellement connu, dont les zones de production et de diffusion peuvent être cernées, ces objets ont une très large diffusion dans le monde romain ; les ateliers qui les produisent ne paraissent pas, en l'état de notre connaissance, se trouver particulièrement en Gaule, contrairement à l'opinion de HEINTZE, 1970, p. 58 (à propos du type représenté par l'exemplaire du Pèguc) ; d'ailleurs, parmi la quarantaine de centres de tabletterie antique que nous connaissons en Gaule, un seul — si l'on exclut, ici encore, le type schématique représenté par le n° 8 de Vienne — aurait produit une épingle à tête féminine inachevée : celui de Saintes. Encore l'hypothèse avancée par les auteurs de la publication (50), selon laquelle l'objet aurait pu « être jeté au rebut en raison d'un défaut dans la coiffure, un éclat ayant aplati le sommet de tête, et de deux maladroites dans le traitement du visage, de chaque côté de la bouche », nous paraît peu probante : ces défauts ne sont pas tels qu'ils distinguent particulièrement l'objet dans la série des épingles à buste féminin, dont la qualité d'exécution laisse souvent à désirer. Seule, en fait, la poursuite des recherches et des publications permettra d'émettre des hypothèses qu'interdit actuellement l'ignorance où nous sommes de la diffusion de ces objets en Afrique du Nord, en Italie, en Grèce, au Proche-Orient.

Par ailleurs, cette catégorie d'objets a trop souvent été considérée comme presque uniquement flavienne-trajanienne, et il est vrai que les exemplaires les plus nombreux sont de cette période. Mais il nous paraît au contraire que ces objets prennent le relais des épingles de tradition hellénistique, dont le sommet représente un personnage en pied (dieu, héros...), et dont quelques rares exemplaires sont connus en Gaule. Ce type s'éteint vraisemblablement dans le courant du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère. La première épingle à buste seul que nous connaissions serait de la période Claude-Néron (51) ; d'autres sont connues encore au III<sup>e</sup> siècle (52), au IV<sup>e</sup> siècle enfin, quelques épingles à buste sont encore mentionnées (53).

(50) Voir SANTROT et alii, 1975, p. 121.

(51) Voir M. ALMAGRO, *Las necropolis di Ampurias, II, Necropolis romanas y necropolis indigenas*, Barcelone, 1955, p. 114 ; fig. 105, pl. X, n° 11 ; des exemplaires analogues sont connus en Gaule.

(52) Outre l'exemplaire n° 9 de Vienne, à la charnière des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> s., voir un exemplaire d'époque sévérienne dans GONZENBACH, 1950, p. 12, fig. 14, n° 3, a et b, ou HEINTZE, 1970, p. 59.

(53) Voir HEINTZE, 1970, p. 54 par exemple.

Il nous paraît également intéressant de noter que l'évolution de la forme des bustes proprement dits est parallèle à celle que connaît la grande sculpture (54). Pour s'en tenir à une vision, certes, un peu schématique par manque de documents, de nos exemplaires, on peut considérer qu'il y a un premier type de buste, grossièrement triangulaire, à l'époque flavienne (épingles d'Arbin, de Briord) ; un second type, plus large, plus plat aussi, qui marque les épaules et leur chute (épingle du Pègue), et un troisième, reposant sur un socle en boule, avec un buste souvent presque ovale, plat lui aussi (épingle de Meyzieu et n° 7 de Vienne), où parfois l'amorce des bras est marquée (55), nous paraissent légèrement postérieurs. Le traitement à plat des bustes rejoint selon nous les préoccupations de frontalité qui, pour GONZENBACH, 1950, p. 10-11, se marquent au II<sup>e</sup> siècle.

Au-delà, nous retiendrons seulement, pour ce qui nous occupe ici, la disparition du buste (épingles n° 8 et 9 de Vienne) : il semble alors que l'artisanat de l'os renonce, sauf exception, à suivre l'évolution de la grande sculpture, qui développe de plus en plus les bustes, peut-être moins d'ailleurs par incompetence technique que par impossibilité : ce développement aurait abouti à des sommets d'épingle trop encombrants, trop lourds, pour lesquels d'ailleurs il aurait été difficile de trouver une masse de matière première suffisamment épaisse.

Ainsi, l'étude de ces petits objets nous paraît-elle prometteuse dans deux directions de recherche : elle permet d'abord d'appréhender les problèmes que crée la transposition des thèmes de la grande sculpture sur des objets modestes, et d'autre part d'esquisser peu à peu, dans la mesure où elle est possible, la géographie économique du petit matériel.

### III. — ANNEXE - Une épingle à tête féminine en bronze à Vienne

(Pl. III, n° 10). — L. : 77,6 ; H. de la tête : 11 ; l. max. de la tête : 12,2 ; objet complet.

Le fût s'amincit de la base de la tête vers la pointe. Il n'y a pas de socle. Le visage est joufflu, les traits en sont peu marqués. Une coiffure épaisse, cachant les oreilles, se développe des deux côtés de la tête en masses symétriques ; elle forme au-dessus du front un petit bandeau que surmonte un diadème. De fines entailles, verticales ou obliques, schématisent la chevelure. L'objet

---

(54) Voir sur l'évolution du buste : *Enciclopedia dell'Arte Antica*, article « Busto » (avec bibliographie), et P. BIENKOWKI, « Note sur l'histoire du buste dans l'antiquité », *R.A.*, 1895, p. 293-97.

GONZENBACH, 1950, avait déjà, sans s'y attacher beaucoup, évoqué cette parenté

(55) Voir HEINTZE, 1970, fig. 16.

est conservé au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Vienne (56).

*Chronologie* : la provenance de l'objet est inconnue. Le type de chevelure ne nous paraît pas reprendre de manière réaliste une mode antique bien typée.

*Parallèles* : faisons seulement remarquer la rareté des épingles en métal, en comparaison du nombre des exemplaires en os (57). A cette relative rareté, nous trouvons, dans la qualité d'exécution même de l'objet, une explication : le moulage, puis, éventuellement, le travail au burin, de figurines aussi petites, posaient plus de problèmes techniques au bronzier qu'au sculpteur d'os. La chevelure même, sommaire, gonflée sans souci de réalisme, provient d'un moule simplement creusé en cuvette ; les rondeurs du visage n'ont pas, non plus, dû poser de problème de démoulage, ou de façonnage du moule. La qualité médiocre du produit se retrouve, avec les mêmes défauts, sur les statuettes en pied, peu nombreuses également, qui ornent quelques sommets d'épingles : nous atteignons là encore une des limites qu'imposent un matériau et une technique.

---

(56) Objet publié dans St. BOUCHER, *Vienne, Bronzes antiques*, Paris, 1971 ; n° 606, p. 196-7.

(57) Voir E. BABELON et J. BLANCHET, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1895, p. 606-7, n° 1579-1585, et H. HOFFMANN VON CLAER, *Antiker Gold- und Silberschmuck*, Mayence, s.d., n° 101, p. 161 (1<sup>er</sup> s. av. - 1<sup>er</sup> s. ap. J.C.).



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES « AMIS DE VIENNE »  
EN ASSEMBLEE GENERALE DU 16 MAI 1982**

*Président d'Honneur (à vie) :*

M. Charles JAILLET - Ancien Président

*Comité de Patronage :*

M. Gabriel CHAPOTAT - Membre du C.N.R.S. - Fondateur,  
Directeur du Centre de Recherches Archéologiques

M. Roger LAUXEROIS - Conservateur des Musées

M. Serge TOURRENC - Conservateur de Fouilles

**BUREAU**

*Président :* M. André HULLO - Professeur au Lycée de SAINT-  
ROMAIN-EN-GAL

*Vice-Présidents :* M. Louis BLANC

M. Jean-François GRENOUILLER - Docteur de 3<sup>e</sup> Cycle

M. François RENAUD - Professeur au Lycée de SAINT-  
ROMAIN-EN-GAL

M. Marcel PAILLARET - Ingénieur - VIENNE

*Secrétaire Général :* M. Louis BLANC - SAINT-ROMAIN-EN-GAL

*Trésorière :* Mme THÉVENET - Directrice du Syndicat d'Initiative

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Paul BLANCHON - Professeur - VIENNE

D<sup>r</sup> Marc CHALON - SAINTE-COLOMBE.

M. Charles COGNAT - Industriel - SAINTE-COLOMBE

M<sup>e</sup> Charles FRECON - Notaire - VIENNE.

M. le Chanoine Joseph GROS - SAINTE-COLOMBE-LÈS-VIENNE.

M. Jean GUEFFIER - Adjoint au Maire de VIENNE.

M. Jean-François GUILLET - Licencié ès-Sciences - SAINTE-COLOMBE-  
LÈS-VIENNE

Mme Michel GUILLOT - SAINT-ROMAIN-EN-GAL

Mme Jean-Claude HASSLER - VIENNE

M. Jean PERRIOLAT - Chimiste - VIENNE

Mme Maurice SEGUIN - VIENNE

M. SONDAZ - VIENNE

M. Michel TRANCHAND - Cadre Administratif - VIENNE

M. Jean VAGANAY - Industriel - VIENNE

Mme WIDLOCHER - VIENNE

